

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

AUDIENCE CONCERNANT LA DEMANDE RELATIVE AU  
DOSSIER GÉNÉRIQUE PORTANT SUR L'ALLOCATION DES  
COÛTS ET LA STRUCTURE TARIFAIRE DE GAZ MÉTRO

**DOSSIER : R-3867-2013 PHASE 1**

**RÉGISSEURS :**     **M. LAURENT PILOTTO, président**  
                          **M. PIERRE MÉTHÉ**  
                          **Mme LOUISE PELLETIER**

AUDIENCE DU 15 AVRIL 2015

VOLUME 3

**CLAUDE MORIN**  
**Sténographe officiel**

COMPARUTIONS

Me AMÉLIE CARDINAL  
procureur de la Régie;

DEMANDERESSE :

Me HUGO SIGOUIN-PLASSE  
procureur de Gaz Métro;

INTERVENANTS :

Me GUY SARAULT  
procureur de Association des consommateurs  
industriels du gaz (ACIG);

Me ANDRÉ TURMEL  
procureur de Fédération canadienne de l'entreprise  
indépendante (FCEI);

Me FRANKLIN S. GERTLER  
procureur de Regroupement des organismes  
environnementaux en énergie (ROEE);

Me ANNIE GARIÉPY  
procureure de Regroupement national des conseils  
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me DOMINIQUE NEUMAN  
procureur de Stratégies énergétiques et Association  
québécoise de lutte contre la pollution  
atmosphérique (SÉ-AQLPA);

Me PIERRE D. GRENIER  
procureur de TransCanada Energy Ltd (TCE);

Me HÉLÈNE SICARD  
procureure de Union des consommateurs (UC);

Me RAPHAËL LESCOP  
procureur de Union des municipalités du Québec  
(UMQ).

**TABLE DES MATIERES**

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES	5
PREUVE GM - PANEL 2	7
CAROLINE DALLAIRE, SYLVAIN TREMBLAY, H. EDWIN OVERCAST, JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY	
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD	7
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	22
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL	41
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	223
RÉINTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE	250

---

ERRATA :

Dans le volume 2, du 14 avril 2015, il faut ajouter deux engagements:

- E-5 (GM) Reprendre le tableau 1, page 2 de la pièce B-0100 en remplaçant les colonnes épurées par des colonnes épurées des années négatives (demandé par la FCEI)
- E-6 (GM) Déposer le nombre de kilomètres de conduite pour chacune des quatre sous-zones de la région de Montréal.
-

**LISTE DES ENGAGEMENTS**

		<b><u>PAGE</u></b>
E-7 (GM)	Fournir le nombre de contrats en achat direct à prix fixes et en gaz d'appoint sur une base annuelle (demandé par la Régie)	138
E-8 (GM)	En lien avec le tableau Intercepte Zéro reproduit à la page 43, expliquer pourquoi toutes les classes tarifaires, à l'exception de la classe tarifaire D-1 entre zéro et trois mille six cent cinquante (3 650), voient leur coût global, soit accès et capacité, diminuer; présenter les résultats en dollars (\$) (demandé par la Régie).	176

---

**LISTE DES PIÈCES**

	<b><u>PAGE</u></b>
A-0039 :	Tableau sur les allocations 98
B-0113 :	Engagement No. 6 133
A-0041 :	Pièce du dossier R-3837-2013, tableau intitulé « Dépenses d'amortissement prévisionnelles 2014) 198
A-0042 :	Rapport d'Artelys : Projet d'analyse et de projection de débit horaire de référence : rapport finale 212

---

1 L'AN DEUX MILLE QUINZE (2015), ce quinzième (15e)  
2 jour du mois d'avril :  
3  
4 LA GREFFIÈRE :  
5 Protocole d'ouverture. Audience du quinze (15)  
6 avril deux mille quinze (2015), dossier R-3867-  
7 2013, Phase 1. Poursuite de l'audience du quatorze  
8 (14) avril deux mille quinze (2015).  
9 LE PRÉSIDENT :  
10 Bonjour à tous.  
11 Me HÉLÈNE SICARD :  
12 Bonjour.  
13 LE PRÉSIDENT :  
14 Maître Sicard.  
15 Me HÉLÈNE SICARD :  
16 Bonjour Monsieur Pilotto.  
17 LE PRÉSIDENT :  
18 Il y a quelques heures qu'on ne vous a pas vue.  
19 Me HÉLÈNE SICARD :  
20 Vous êtes-vous ennuyé?  
21 LE PRÉSIDENT :  
22 Non, ça va, ça va. Je vais survivre.  
23 Me HÉLÈNE SICARD :  
24 O.K.  
25

1 LE PRÉSIDENT :

2 À vous la parole.

3

4 PREUVE GM - PANEL 2

5

6 CAROLINE DALLAIRE,

7 SYLVAIN TREMBLAY,

8 H. EDWIN OVERCAST,

9 JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY,

10

11 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD :

12 Q. **[1]** Alors Hélène Sicard pour l'Union des  
13 consommateurs. Je vais brièvement me rendre  
14 ailleurs. Bonjour au panel de témoins. Je vais vous  
15 amener à Gaz Métro-2, Document 1, qui est la pièce  
16 B-0016, à la page 91, à la ligne 19 où vous nous  
17 parlez de l'impôt sur le revenu non relié au  
18 rendement et vous écrivez :

19 L'impôt non relié au rendement est  
20 l'impôt temporaire généré par la  
21 différence entre les normes  
22 réglementaires et les normes fiscales.

23 Pourriez-vous élaborer un petit peu et nous  
24 indiquer c'est quoi les différences, c'est quoi,  
25 ces normes-là?

1 M. SYLVAIN TREMBLAY :

2 R. En fait, il y a l'impôt pour l'année courante puis  
3 l'impôt qui est non relié au rendement, c'est non  
4 relié au rendement de l'année courante mais une  
5 façon dont on peut le voir, c'est de l'impôt relié  
6 à une année précédente ou une année future qui est  
7 la différence entre les normes réglementaires et  
8 les normes fiscales en vigueur.

9 Q. **[2]** Alors, si je comprends bien, donc ce serait ce  
10 qui ne serait pas dans l'impôt présumé... Avez-vous  
11 quelque chose à ajouter?

12 R. Non.

13 Q. **[3]** O.K. Alors, si je comprends bien, ce serait  
14 l'impôt qu'on va payer mais qui n'est pas calculé à  
15 partir de l'impôt présumé que vous auriez ajusté  
16 pour l'année tarifaire exacte sur les revenus et  
17 les activités de cette année-là.

18 R. L'impôt présumé comprend de l'impôt relié au  
19 rendement de l'année courante et de l'impôt relié  
20 au rendement des années précédentes ou futures.

21 Q. **[4]** Également? O.K. Merci. Je vous amène maintenant  
22 à la pièce B-0058, Gaz Métro-3, Document 2. Ce sont  
23 les réponses à la demande de renseignements numéro  
24 1 de l'ACIG. À la page 34, la question 23. Il vous  
25 y était demandé sur quoi s'applique la taxe sur le



1 réseau et, à la page 35, vous répondez en  
2 indiquant :

3 Ce montant est associé à la taxe  
4 provinciale sur les services publics  
5 qui s'adresse à toute personne,  
6 société de personnes ou fiducie qui  
7 exploite un réseau d'énergie  
8 électrique, un réseau de gaz ou un  
9 réseau de télécommunication au Québec.  
10 Cette taxe s'applique sur la valeur  
11 des actifs incluant la valeur de  
12 conduites de distribution, des  
13 branchements, de l'équipement des  
14 postes de livraison, de l'équipement  
15 des postes de compression et des  
16 installations de stockage de l'usine  
17 LSR.

18 On comprend de votre preuve que vous suggérez  
19 d'allouer la taxe sur le réseau à l'aide de  
20 BASETAR. Est-ce qu'on a bien compris?

21 Mme CAROLINE DALLAIRE :

22 R. Oui, c'est exact.

23 Q. **[5]** Maintenant, cette taxe sur le réseau n'est-elle  
24 pas une forme de taxe sur le capital?

25

1 M. SYLVAIN TREMBLAY :

2 R. La taxe est basée sur la valeur de l'actif.

3 Évidemment, un actif a besoin de capital pour être  
4 financé mais, en tant que telle, c'est la valeur de  
5 l'actif qui va venir, qui va faire qu'il va y avoir  
6 une taxe à payer.

7 (9 h 10)

8 Q. **[6]** Oui, alors ma question était : cette taxe sur  
9 le réseau, là, est-ce que ce n'est pas une forme de  
10 taxe sur le capital, c'est votre capital qui est  
11 taxé, non?

12 R. Dans ce cas-ci, c'est la valeur des conduites.

13 Q. **[7]** Des conduites, oui.

14 R. Donc...

15 Q. **[8]** Pour vous, ce n'est pas du capital, ça?

16 R. Bien, lorsque, par exemple, c'est comme une maison,  
17 c'est la valeur de la maison qui engendre des  
18 taxes.

19 Q. **[9]** Hum-hum.

20 R. Dans le cas des conduites, c'est la valeur de la  
21 conduite. Si on achète une maison, ça se peut qu'on  
22 prenne un prêt hypothécaire, ça, ça serait la  
23 portion capital. Mettons, normalement, quand il y a  
24 un actif, il y a une portion de capital qui est  
25 associée mais la valeur qui, ce n'est pas

1 l'hypothèque qui va être taxée, ça va être la  
2 maison. Dans ce cas-ci, c'est un peu la même chose,  
3 c'est la conduite qui va être taxée.

4 Q. **[10]** O.K., alors vous ne prenez pas compte du  
5 capital, là, pour le mettre sur BASETAR à ce  
6 moment-là?

7 R. De ma compréhension, on reçoit des factures de  
8 taxes qui sont basées sur la valeur de l'actif.

9 Q. **[11]** O.K.

10 R. Et c'est ce qui est inscrit, là, dans les coûts.

11 Q. **[12]** O.K. Maintenant si, pour une année tarifaire  
12 donnée, on voulait comparer les résultats réels  
13 aux, et je suis sortie, là, de cet élément-là et de  
14 cette partie-là de la preuve et de la question, si,  
15 pour année donnée, on voulait comparer les  
16 résultats réels à des résultats prévus, si on prend  
17 pour hypothèse que les coûts d'exploitation au réel  
18 sont plus faibles que ce que vous aviez prévu,  
19 parce que vous avez fait, par exemple, des gains  
20 d'efficience, vous avez été très efficaces, et que  
21 tout le reste est conforme, tous vos autres coûts,  
22 là, sont conformes, vous dégageriez un trop-perçu?

23 Question plus simple, si vous baissez vos  
24 coûts d'exploitation et que tout le reste, vos  
25 dépenses prévues, tout demeure identique mais les

1       coûts d'exploitation ont baissé, que ce soit à  
2       cause des salaires ou autres raisons de gains  
3       d'efficience, vous dégageriez, à ce moment-là, un  
4       trop-perçu en fin d'année, êtes-vous d'accord avec  
5       moi?

6       R. Bien, effectivement, l'hypothèse aussi, c'est les  
7       revenus, donc les revenus seraient exactement les  
8       mêmes que ceux qui ont permis d'établir les tarifs  
9       en début d'année.

10      Q. **[13]** On ne vous entend pas.

11      R. Ah! oui? Mon dieu, il me semble que je commence à  
12      être proche pas mal.

13      Q. **[14]** O.K.

14      R. Donc, effectivement, si vous avez, je vais parler  
15      plus fort, désolé, donc, effectivement, dans votre  
16      hypothèse, je rajouterais que si les revenus sont  
17      les mêmes que ceux établis à la cause tarifaire,  
18      oui, effectivement, on aurait effectivement un  
19      trop-perçu en fin d'année.

20      Q. **[15]** O.K. Et ce trop-perçu-là serait dû aux coûts  
21      d'exploitation, la source du trop-perçu, si ce  
22      n'est que les coûts d'exploitation qui ont baissé?

23      R. Selon votre hypothèse, oui, c'est votre hypothèse.

24      Q. **[16]** O.K. Et donc, votre rendement augmenterait?

25      R. Si on a un trop-perçu en fin d'année, puis que Gaz

1 Métro en garde un certain pourcentage selon le mode  
2 de partage autorisé...

3 Q. **[17]** Hum-hum.

4 R. ... oui, ça fait en sorte que le taux de rendement  
5 va être plus élevé que le taux de rendement  
6 autorisé par la Régie en début d'année.

7 Q. **[18]** O.K. Et dans votre preuve, vous proposez que  
8 ce trop-perçu, c'est-à-dire ce qui serait dégagé  
9 suite au partage qui pourrait être décidé dans le  
10 mécanisme incitatif, ça, mais je mets, on prend  
11 pour acquis le trop-perçu après, évidemment, toutes  
12 les règles de la Régie applicables, là, je ne veux  
13 pas en faire l'historique nécessairement à chaque  
14 fois, mais si vous avez un trop-perçu, et que ce  
15 trop-perçu-là provient essentiellement, dans votre  
16 analyse de chiffres en fin d'année, de vos coûts  
17 d'exploitation, êtes-vous d'accord avec moi que ça  
18 n'a rien à voir avec votre base de tarification?

19 R. Là, on ne parle plus de la taxe sur les réseaux,  
20 hein, là, on parle des trop-perçus, manques-à-  
21 gagner?

22 Q. **[19]** Non, non, je vous ai dit, on a changé...

23 R. O.K., non, ce n'était juste pas évident pour nous,  
24 on voulait juste aider, merci.

25 Q. **[20]** ... on est dans le, on est dans le trop-perçu

1 et manque-à-gagner, oui, exactement. Et si ça peut  
2 vous aider, là, à B-0016, page 89, ce sont les  
3 lignes 10 à 19.

4 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

5 Alors juste m'assurer que, maître Sicard vient de  
6 pointer la pièce Gaz Métro-2, Document 1, aux  
7 lignes 10 à 19. Alors je comprends que la question  
8 porte sur cette... à la page 89; c'est bien ça,  
9 Maître Sicard?

10 Me HÉLÈNE SICARD :

11 Oui, je cherche à comprendre BASETAR pour, comme  
12 formule pour s'appliquer aux trop-perçus et écarts  
13 de revenus annuels.

14 (9 h 15)

15 Dr. H. EDWIN OVERCAST :

16 A. The problem here is that the cost of service study  
17 isn't being done after the fact. It's not being  
18 done on actual data after the end of the year. The  
19 cost of service study is based on the forecast of  
20 cost and revenues that are requested in a rate  
21 proceeding, and ultimately, what to prove, and if  
22 there was over earnings, then, and if you were  
23 going to do a historical test of your cost of  
24 service, you may perform adjustments that would  
25 eliminate that problem, because you're not going to

1 file a cost of service study, on the basis of what  
2 actually happened, you're filing it on what is  
3 expected to happen.

4 So that cost of service study that you're  
5 talking about was filed before the year when the  
6 new rates took effect. And so, what happens during  
7 the year when the new rates took effect, that's  
8 never in the cost of service study. It's going to  
9 be in the next year, you file another cost of  
10 service study, and it's a forecast for the year  
11 after that. So the source of the extra earnings is  
12 not relevant for purposes of calculating a cost of  
13 service study.

14 Q. [21] But I understand what you're saying, but  
15 aren't we here to, and you've said it before, and  
16 Gaz Métro has also said it, in order to, well  
17 adjust the cost and allocate them, we have to know  
18 what causes them, where they're coming from. If we  
19 have a surplus at the end of the year, over and  
20 above the allowed earnings, we know where it comes  
21 from. We'll know, because the figures will be  
22 there. We'll know whether salaries have been cut,  
23 we'll know whether it's because there's been more  
24 mises en service and that has reduced, we'll know  
25 that cost. So shouldn't we look at that cause, and

1 not arbitrarily, if I may say, use Basetar to  
2 allocate those amounts?

3 A. Here's the fundamental issue : the level of taxes  
4 authorized in the revenue requirement will be less  
5 than it would be if you earn more. And those extra  
6 dollars of taxes come out of the earnings that are  
7 available for shareholders, but they're never part  
8 of the revenue requirement. So what we're doing,  
9 when we allocate taxes in a cost of service study  
10 is we're saying if you earned the allowed return on  
11 rate base, what is the tax? And that's the tax that  
12 you use to set the revenue requirements. And that  
13 tax is a function of the allowed return on equity,  
14 how many dollars of equity are being allowed to be  
15 earned in the revenue requirements.

16 And then, you just take the tax law and apply it.  
17 And that's the tax figure that gets added in. And  
18 it is purely a function of the allowed return on  
19 equity. And the return on equity is part of a  
20 capital structure, and that's that rate base. So it  
21 is the rate base that always causes the tax  
22 liability for revenue requirements purposes.

23 M. SYLVAIN TREMBLAY :

24 R. En fait, bon, monsieur Overcast, docteur Overcast a  
25 répondu par rapport aux taxes, là. Mais au niveau



1 du...

2 Q. **[22]** Du trop perçu.

3 R. Du trop perçu, le trop perçu, c'est le résultat  
4 d'écarts de revenus et de coûts. Donc, on ne peut  
5 pas juste parler d'écarts de coûts; il y a aussi un  
6 écart de revenus. Par exemple, s'il y avait des  
7 coûts plus faibles, mais des revenus plus faibles,  
8 ça pourrait résulter en zéro trop perçu. Alors  
9 lorsqu'il y a un trop perçu, bien c'est une  
10 combinaison des deux.

11 Par contre, au niveau des revenus, bien,  
12 lorsqu'on regarde à la fin de l'année, est-ce que  
13 c'est possible de préciser exactement d'où vient le  
14 trop perçu? Non. On peut présumer que oui, il y a  
15 une partie de baisse, il y a une partie de hausse.  
16 Mais qu'est-ce qui a fait qu'il y a trop de  
17 revenus? Est-ce que c'est par exemple que les  
18 tarifs au début de l'année, les projections,  
19 n'étaient pas précises à cent pour cent (100 %)?  
20 Quand on parle de projection, il y a toujours une  
21 marge d'erreur. Donc, je ne crois pas qu'on puisse,  
22 à la fin, préciser voici exactement qui a causé un  
23 trop perçu ou un manque à gagner.

24 (9 h 24)

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Maître Sicard, permettez-moi d'intervenir. J'ai une  
3 préoccupation de calendrier en même temps...

4 Me HÉLÈNE SICARD :

5 C'est ma dernière question, si...

6 LE PRÉSIDENT :

7 Non, non, non, non, mais je... avant ça, parce que  
8 la proposition de Gaz Métro, c'est de faire une  
9 étude d'allocation des coûts annuellement sur la  
10 base du revenu requis projeté. Je me demande même  
11 pourquoi on discute d'allocation de trop-perçus,  
12 puisque dans une année projetée, il n'y en a pas de  
13 trop-perçus.

14 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

15 R. Bien, en fait...

16 Me HÉLÈNE SICARD :

17 Q. **[23]** Sauf que répartis...

18 R. Bien, en fait, ici, il y a comme deux éléments à la  
19 question. Quand on se retrouve en fin d'année,  
20 effectivement, on constate un écart entre les  
21 revenus et les coûts. C'est différents éléments. Et  
22 on va avoir un trop-perçu et un manque à gagner.  
23 Et, ensuite de ça, on a un mode de partage qui  
24 s'applique. La partie qui est conservée par Gaz  
25 Métro comme étant une bonification de son

1 rendement, ça ne sera jamais un coût qui va se  
2 retrouver dans un coût de service l'année suivante.  
3 On va, si on a un trop-perçu de dix millions  
4 (10 M), on en garde vingt-cinq pour cent (25 %). On  
5 va garder, Gaz Métro, deux point cinq millions  
6 (2,5 M), qui fait en sorte qu'on bonifie notre  
7 rendement. L'autres sept point cinq millions  
8 (7,5 M), on va le remettre dans les tarifs, soit  
9 l'année suivante ou deux ans plus tard. Et quand on  
10 va venir faire une cause tarifaire et va venir dire  
11 à la Régie : « Bien, voici notre coût de service, »  
12 mais on a eu un trop-perçu il y a deux ans et on a  
13 gardé deux point cinq (2,5) mais on doit remettre  
14 sept point cinq millions (7,5 M) à la clientèle,  
15 c'est là qu'on a un facteur d'allocation qu'on doit  
16 utiliser pour venir répartir ce sept point cinq  
17 millions-là (7,5 M) à travers les différentes  
18 classes tarifaires. Je ne sais pas si ça répond à  
19 votre...

20 LE PRÉSIDENT :

21 Q. **[24]** Oui, ça répond à ma question. Donc, on parle  
22 de répartir un trop-perçu constaté dans les années  
23 précédentes...

24 R. Dans l'année précédente ou dans les années  
25 précédentes.

- 1 Q. **[25]** Puis là, vous proposez l'allouer en fonction  
2 de bases de tarification alors que, précédemment,  
3 on l'a toujours alloué en fonction des revenus.  
4 C'est... j'essaye juste de résumer la chose.
- 5 R. Oui, avant, effectivement, c'était le revenu  
6 requis, vous avez raison. Puis, maintenant, ce  
7 qu'on propose, c'est que ce soit base de  
8 tarification, BASETAR.
- 9 Q. **[26]** O.K. Maître Sicard, continuez.
- 10 Me HÉLÈNE SICARD :
- 11 Q. **[27]** O.K.
- 12 R. Peut-être juste... excusez, juste profiter du  
13 moment... Tantôt, vous nous avez posé une question  
14 pour les taxes foncières...
- 15 Q. **[28]** Taxes... non...
- 16 R. Excusez, les taxes sur le réseau, pardon, taxes sur  
17 le réseau. Vous nous avez dit : est-ce que c'est...
- 18 Q. **[29]** Vous avez donné...
- 19 R. ... facteur d'allocation proposée BASETAR...
- 20 Q. **[30]** Oui.
- 21 R. ... on va corriger notre réponse. C'est « conduite  
22 principale...
- 23 Q. **[31]** Ah! O.K.
- 24 R. ... condprin », en fait. Donc, les conduites  
25 principales « condprin » parce que, comme vous avez

1 bien mentionné dans le libellé, la taxe touche les  
2 conduites principales et les branchements des  
3 postes de livraison. Donc, c'est... ça ne touche  
4 pas les compteurs, les branchements de la  
5 clientèle. Donc, on ne prend pas BASETAR, on prend  
6 conduite principale. C'est juste une petite  
7 précision pour les fins des notes sténo...

8 Q. [32] Ah! C'était bien.

9 R. ... pour le futur.

10 Q. [33] Ça complète, Monsieur Pilotto. Non, c'est  
11 parce qu'il y a quand même... on ne va pas  
12 argumenter avec les témoins. On a ce qu'il nous  
13 faut pour présenter notre preuve et faire nos  
14 argumentations.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Très bien. Merci beaucoup.

17 Me HÉLÈNE SICARD :

18 Merci.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Maître Gertler, nous sommes rendus à vous.

21 Me FRANKLIN S. GERTLER :

22 Bonjour, Monsieur le Président, Madame, Monsieur le  
23 Régisseur. Franklin Gertler pour le ROEÉ. Et ce  
24 sera... en tout cas, je ne veux pas faire de  
25 promesses de buveur d'eau, mais je ne pense pas

1 prendre toutes les trente (30) minutes qu'on avait  
2 annoncées. On verra.

3 LE PRÉSIDENT :

4 J'allais vous demander si vous alliez  
5 « inflationner » votre trente (30) minutes avec  
6 l'IPC ou Handy-Whitman; là, je comprends que vous  
7 allez le « déflationner ».

8 Me FRANKLIN S. GERTLER :

9 C'est ça, exactement.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Merci.

12 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

13 Q. **[34]** Bon, bien, il faut être vite. Vous, vous avez  
14 déjà eu votre café, là, je vois. Bon, bonjour aux  
15 membres du panel. Bonjour aussi... good morning Mr.  
16 Overcast. I guess we can just call you Mr.  
17 Forecast. That would be even better, right? That  
18 would be... My questions are really in the nature  
19 of follow-up... Bien, non, excusez-moi, je vais le  
20 faire en français. J'oublie des fois. C'est que,  
21 l'autre jour, on a... lundi, je crois, on lui a  
22 posé un certain nombre de questions par rapport à  
23 l'exemple hypothétique de la Régie. Et on nous a  
24 dit, bon, on a fait un certain bout de chemin avec  
25 les gens de l'ingénierie mais j'avais des questions

1 à vous poser également par rapport à votre  
2 compréhension et votre position face à cette  
3 question hypothétique.

4 (9 h 25)

5           Donc, nous sommes dans le document B-0045,  
6 c'est-à-dire le Gaz Métro-3, Document 1 qui se  
7 trouve à être la réponse de Gaz Métro à la demande  
8 de renseignements numéro 1 de la Régie, et je vous  
9 réfère plus spécifiquement à la réponse ou à la  
10 question et la réponse 2.4 de la Régie qui se  
11 retrouve aux pages 4 et 5. Et bon, la question,  
12 juste pour fins de la transcription, la question  
13 porte sur, c'était une question de la Régie portant  
14 sur le B-0016, c'est-à-dire Gaz Métro-2, Document 1  
15 qui est l'allocation de coût de service.  
16 Maintenant, je pense qu'il y a une pièce révisée  
17 mais c'est mineur comme changement, si je ne me  
18 trompe pas.

19           Alors on a, comme vous le savez, je ne sais  
20 pas c'est qui qui a rédigé le, hier on m'a dit que  
21 vous n'avez pas rédigé mais là, c'est quelqu'un qui  
22 a rédigé la réponse sur le panel je comprends, et  
23 l'hypothèse de la Régie, juste pour rafraîchir la  
24 mémoire, c'est sur l'allocation des coûts d'une  
25 raison hypothétique et utilisant la méthode que

1 vous proposez de réseau de taille minimale puis on  
2 parle d'un réseau d'un kilomètre de long avec des  
3 conduites en plastique avec un diamètre de deux  
4 pouces et un coût de cent cinquante dollars (150 \$)  
5 le mètre. Il y aura vingt (20) clients sur le  
6 réseau, comme vous le savez, dix-neuf (19) clients  
7 à une consommation de trois mille six cent  
8 cinquante mètres cubes (3650 m3) par année et un  
9 FU, un facteur d'utilisation, de vingt-cinq pour  
10 cent (25 %) puis un client, un gros client, à trois  
11 cent mille mètres cubes (300 000 m3) de l'année  
12 avec un facteur, un coefficient de cinquante pour  
13 cent (50 %).

14 Et je vous pose les questions suivantes.  
15 Bien évidemment, on a déjà eu certains éléments de  
16 réponse mais est-ce que, d'abord, est-ce que vous  
17 seriez d'accord pour dire que les tuyaux de deux  
18 pouces seraient suffisants dans cet exemple sauf  
19 pour le point d'alimentation au début de la  
20 principale ligne du client du trois cent mille  
21 mètres cubes (300 000 m3) par an.

22 M. SYLVAIN TREMBLAY :

23 R. Pour la réponse, c'est ce qui a été considéré.

24 Q. [35] O.K. Alors la réponse c'est oui, c'est ça?

25 R. Pour les fins de la réponse. Mais la réponse, c'est



1 une réponse d'allocation plus qu'une réponse  
2 d'ingénierie. Puis comme...

3 Q. **[36]** Oui, oui, je comprends. Mais là, on dépend sur  
4 vous, justement, sur l'aspect allocation.

5 R. Oui, bien juste pour préciser, puis pourquoi le  
6 témoin lundi ne pouvait pas répondre, c'est parce  
7 que c'est une réponse qui a été faite d'un point de  
8 vue allocation qui n'a pas été roulée dans un  
9 modèle d'ingénierie.

10 Q. **[37]** O.K.

11 R. Donc le témoin n'était pas en mesure de répondre  
12 par rapport à cette réponse-là.

13 Q. **[38]** Mais je ne suis pas en train de faire le  
14 procès, comprenez-vous, des réponses de lundi.  
15 J'essaie d'avoir vos réponses aujourd'hui. Alors  
16 maintenant, si on comprend bien dans la logique de  
17 la réponse que le coût supplémentaire du tuyau de  
18 quatre pouces est de quarante dollars (40 \$) par  
19 mètre, si je comprends bien, on parle de la  
20 différence entre cent quatre-vingt-dix dollars  
21 (190 \$) et cent cinquante dollars (150 \$). Est-ce  
22 que ça va jusque là? On parle du coût  
23 supplémentaire pour le gros client.

24 R. Oui.

25 Q. **[39]** Bon. Et ensuite, si je comprends bien dans

1 votre réponse, vous avez indiqué également que le  
2 montant - puis là on se trouve en haut de la page  
3 5, on parle de « 2k\$ », c'est-à-dire deux mille  
4 dollars (2000 \$) - alors si je comprends bien, que  
5 le coût supplémentaire est de deux mille dollars  
6 (2000 \$), puis ça, vous le décrivez comme étant la  
7 capacité et... Ça va jusque là?

8 R. Oui.

9 Q. **[40]** Et donc on comprend, mathématiquement, que la  
10 longueur supposée du quatre pouces est de cinquante  
11 (50) mètres, c'est bien cela? C'est-à-dire deux  
12 mille dollars (2000 \$) divisé par quarante dollars  
13 (40 \$) qui est le surcoût.

14 R. Oui, effectivement, tel qu'il est inscrit à la page  
15 4 dans les hypothèses, c'est que les clients  
16 étaient à des distances équivalentes donc un client  
17 à tous les cinquante (50) mètres et puis la  
18 deuxième hypothèse était que la conduite de quatre  
19 pouces ne couvrait la distance qu'entre le client  
20 de trois cent mille (300 000) et le client  
21 précédant, donc cinquante mètres (50 m).

22 (9 h 33)

23 Q. **[41]** O.K. Alors dans l'exemple que vous avez fait à  
24 ce moment-là, on a vingt (20) clients, comme vous  
25 dites, j'aimerais savoir, dans l'ordre, pour les

1 fins de votre allocation, dans l'ordre  
2 géographique, si on veut, là, dans l'espace de ces  
3 clients-là répartis de manière équidistante... en  
4 tout cas, de manière équivalente, alors j'aimerais  
5 savoir lequel vous présumez est celui de trois  
6 cents mètres cubes par année (300 m<sup>3</sup>/a) dans votre  
7 calcul? Trois cent mille, excusez-moi, mètres cubes  
8 (300 000 m<sup>3</sup>).

9 R. Bien, pour les fins de l'exemple d'allocation, il  
10 n'y a pas eu un positionnement physique des  
11 clients, il y a seulement eu une hypothèse pour  
12 déterminer des longueurs et des diamètres.

13 Q. **[42]** O.K., mais quand vous, vous vous donnez quand  
14 même un surcoût alors pour savoir le surcoût, parce  
15 qu'il faut l'alimenter, ce client-là de trois cent  
16 mille mètres cubes (300 000 m<sup>3</sup>), vous êtes d'accord  
17 avec moi, c'est ça, il faut l'alimenter à quatre  
18 pouces (4 po), c'est ça?

19 R. Pour les fins de l'exemple, comme je mentionnais,  
20 il n'y a pas eu de positionnement géographique,  
21 donc dans les hypothèses, il y a dix-neuf (19)  
22 clients qui sont desservis par du deux pouces  
23 (2 po).

24 Q. **[43]** Hum-hum.

25 R. Puis comme les clients sont équidistants, ça fait

1 neuf cent cinquante mètres (950 m) avec du deux  
2 pouces (2 po) et il y a un client qui est desservi  
3 avec du quatre pouces (4 po), donc ça fait  
4 cinquante mètres (50 m) de quatre pouces (4 po), et  
5 lorsqu'on multiplie par les coûts moyens énoncés,  
6 ça fait la répartition. Donc c'est un exercice  
7 d'allocation seulement.

8 Q. **[44]** O.K. Mais vous serez d'accord avec moi à ce  
9 moment-là que votre calcul marche seulement si, par  
10 hypothèse, le gros client, où est-ce qu'il serait  
11 positionné, là, ça ne marche également partout?

12 R. Admettons, tel que je mentionnais, c'est un exemple  
13 hypothétique...

14 Q. **[45]** Oui.

15 R. ... puis il n'y a pas eu de configuration de  
16 réseau. Par exemple, on parle d'un réseau d'une  
17 totale, d'une longueur totale d'un kilomètre  
18 (1 km)...

19 Q. **[46]** Oui.

20 R. ... mais ça pourrait être un tuyau d'un côté, qui  
21 est neuf cent cinquante mètres (950 m), puis un  
22 tuyau de l'autre côté, qui est cinquante mètres  
23 (50 m), ou différentes configurations. Ce que vous  
24 suggérez, c'est si, admettons qu'ils seraient tous  
25 sur la même conduite...

- 1 Q. **[47]** Oui.
- 2 R. ... puis que le gros, le client de trois cent mille  
3 mètres cubes (300 000 m<sup>3</sup>) serait à la fin de la  
4 conduite, et que la conduite était une conduite de  
5 quatre pouces (4 po) tout le long, dans ce cas-là,  
6 le coût qui serait alloué aux clients qui utilisent  
7 le deux pouces (2 po) serait le même puis  
8 l'excédent, pour les autres neuf cent cinquante  
9 mètres (950 m), serait alloué en totalité au client  
10 de trois cent mille mètres cubes (300 000 m<sup>3</sup>).
- 11 Q. **[48]** Alors si, votre calcul, de la façon que vous  
12 avez présenté votre réponse, c'est que, avec  
13 l'hypothèse qu'il y a seulement cinquante mètres  
14 (50 m), c'est ça, comme si le client à quatre  
15 pouces (4 po), c'était, quatre pouces (4 po),  
16 c'est-à-dire trois cent mille mètres cubes  
17 (300 000 m<sup>3</sup>) était le premier, c'est ça?
- 18 R. Pas nécessairement le premier, tel que j'ai  
19 mentionné, il n'y a pas eu de configuration de  
20 réseau qui a été faite.
- 21 Q. **[49]** Ça prend juste cinquante mètres (50 m) de...
- 22 R. À partir du, docteur Overcast, dans sa  
23 présentation, parlait de « city gate ».
- 24 Q. **[50]** Oui.
- 25 R. Donc on pourrait considérer qu'à partir du « city

1 gate », ça prend cinquante mètres (50 m) pour  
2 brancher le client de trois cent mille mètres cubes  
3 (300 000 m<sup>3</sup>).

4 Q. **[51]** Et vous êtes d'accord à ce moment-là, s'il est  
5 à un kilomètre (1 km) et s'il est à l'autre bout,  
6 bien, tout le long, on doit avoir les quatre pouces  
7 (4 po) avec le surcoût qui se rapporte à cette  
8 largeur de, cette capacité-là?

9 R. En considérant que c'est un seul tuyau qui part du  
10 « city gate », effectivement, il faudrait un quatre  
11 pouces (4 po) tout le long puis, à ce moment-là,  
12 l'ensemble du surcoût de l'écart entre le deux  
13 pouces (2 po) et quatre pouces (4 po) serait alloué  
14 au client de trois cent mille mètres cubes  
15 (300 000 m<sup>3</sup>), dans la proposition de Gaz Métro.

16 Par contre, dans l'exemple, ce n'est pas  
17 nécessairement juste un tuyau, c'est un réseau avec  
18 une longueur totale d'un kilomètre (1 km) mais dont  
19 la configuration pourrait être à partir du « city  
20 gate », deux, trois, quatre tuyaux qui branchent un  
21 certain nombre de clients puis, à ce moment-là, les  
22 clients ne seraient pas nécessairement sur le même  
23 tuyau.

24 Q. **[52]** Mais, à ce moment-là, ça serait une distance  
25 équivalente entre les clients, on n'est plus dans

1           votre réponse?

2       R. La distance, c'est pour, c'était seulement pour  
3           expliquer qu'on a considéré cinquante mètres (50 m)  
4           par client.

5           (9 h 40)

6       Me FRANKLIN S. GERTLER :

7           Bon. On achève, mais si, je veux juste  
8           comprendre...

9       Mme CAROLINE DALLAIRE :

10      R. Je voudrais juste préciser, pour qu'on se comprenne  
11           bien. Lorsqu'on établit notre méthode d'allocation,  
12           je parle les... l'important, c'est de savoir la  
13           longueur des tuyaux de chaque dimension. C'est ça  
14           qu'on...

15      Q. **[53]** De chaque dimension, c'est ça.

16      R. De chaque dimension.

17      Q. **[54]** Oui.

18      R. On a quelle longueur de quatre pouces, quelle  
19           longueur de deux pouces. On n'a pas de  
20           positionnement géographique, là, c'est vraiment de  
21           connaître la longueur des conduites de chaque  
22           dimension, qui est l'intrant important. Je voulais  
23           juste préciser cet élément-là.

24      Q. **[55]** Ça, c'est pour établir votre méthode ou dans  
25           l'allocation, la façon que ça se fait,

1 concrètement, là?

2 R. C'est la façon dont on applique concrètement  
3 l'allocation.

4 Q. **[56]** O.K.

5 R. Donc, la méthode.

6 Q. **[57]** Et est-ce que vous serez d'accord, bien ce  
7 n'est pas toujours facile ici dans un exercice de  
8 principe, finalement, et si vous serez d'accord, à  
9 ce moment-là, si on change l'hypothèse un peu; il y  
10 a un seul client de trois cents mille (300 000)  
11 mètres cubes par année, puis il est au bout du  
12 tuyau d'un kilomètre (1 km), alors, ça prendrait du  
13 quatre pouces tout le long, là, pour se rendre  
14 jusqu'à lui.

15 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

16 R. En fait, pour ça, il faudrait qu'il y ait une étude  
17 d'ingénierie. Puis là, il y avait les critères de  
18 conception du réseau, là, qui a été présenté lundi.  
19 Là-dedans, il y a plusieurs critères. S'il y avait  
20 un seul client, puis là, je ne suis pas un  
21 ingénieur, bien, alors il faudrait regarder si la  
22 pression peut le supporter, puis ça, je ne peux pas  
23 répondre à ça. Mais théoriquement, si la pression  
24 peut le supporter puis qu'il n'y avait pas  
25 d'extension future prévue, je crois, au meilleur de



1 ma connaissance, qu'un client de trois cent mille  
2 (300 000) mètres cube pourrait être connecté avec  
3 un tuyau de deux pouces; s'il était seul, puis  
4 qu'on ne pensait pas qu'il y aurait jamais aucun  
5 autre client.

6 DR H. EDWIN OVERCAST :

7 A. Let me try to help a little bit with this  
8 hypothetical. I think the problem is you don't have  
9 a system that's just got one kilometre (1 km) pipe.  
10 And so, on that one specific pipe, it makes a  
11 difference, where that big customer is located.  
12 Because what you have to do, if you look, for  
13 example, at the flow equations, you got to  
14 understand that the incoming pressure from the city  
15 gate, and the pressure at the end of the line, if  
16 that pressure drop is too large on a two inch pipe,  
17 you got to put in four for some portion or all of  
18 it.

19 But when you start talking about a system,  
20 you may have hundreds of these one kilometre (1 km)  
21 pieces. And so, on average, that customer would  
22 neither be the first customer off of the pipe or  
23 the last; on average, he'd be the one in the  
24 middle. And so, you'd come up with an average  
25 amount of four inch main. And regardless of whether

1       you're the last customer on the main or the first  
2       customer on the main, you're going to pay average  
3       cost. And that's what we're trying to come up with.  
4       Whether the average cost of serving those customers  
5       who require larger main above the cost of just  
6       using a straight two inch main. And so, whenever  
7       you're dealing with a hypothetical that doesn't  
8       protect you for the view of the whole system, you  
9       can get unusual results. I mean, the result of only  
10      allocating them fifty (50) would say that all the  
11      large customers are at the first point on the main.  
12      On the other extreme, if he's on the end of the  
13      main, that's a different plan for the system.

14               And in reality, systems aren't just fed  
15      from one end. I mean, you could literally have that  
16      one kilometre (1 km) main running half a kilometre  
17      (0.5 km) north of a city gate, and half a kilometre  
18      (0.5 km) south of the city gate, and that would be  
19      a different example altogether.

20               So what we're doing is we're showing on  
21      average, how all the cost get allocated. And on  
22      average, the larger customers would pay for the  
23      average cost of the larger main.

24      Q. [58] I think the... Je pense que, bien, je vais  
25      faire ça pour le bénéfice de tout le monde, là.

1 L'exemple demeure là. On est, vous, vous dites...  
2 Moi, ma compréhension, c'est qu'on a un exemple  
3 d'une situation, et il y a un quatre pouces qui ne  
4 sert pas à alimenter le client, pas deux pouces, et  
5 là, on parle d'un kilomètre (1 km). Et puis je vous  
6 pose la question si c'est quatre pouces pour aller  
7 alimenter ce client, moi, ma compréhension de votre  
8 proposition, c'est que le surcoût de tout devrait  
9 normalement être attribuable à ce client-là.

10 (9 h 46)

11 Mme CAROLINE DALLAIRE :

12 R. Vous avez raison.

13 Q. **[59]** C'est lui qui cause la coût, selon l'exemple.

14 Dr. H. ERWIN OVERCAST:

15 A. Well, there's actually another issue here. I mean,  
16 remember, this is hypothetical. So, in the real  
17 world, it's very unlikely that you would have  
18 nineteen (19) customers...

19 Q. **[60]** Yes, but, Dr. Overcast, I'm trying to ask...

20 I'm following up on the...

21 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

22 Monsieur le Président, on a ici un expert qui tente  
23 d'éclairer la Régie sur des questions qui sont  
24 hyper techniques. J'aimerais ça qu'on laisse le  
25 témoin formuler ses réponses, puis qu'il puisse

1 expliquer les principes qui sous-tendent, toutes  
2 les questions techniques qui sont examinées par la  
3 Régie. J'inviterais mon confrère à laisser le  
4 docteur Overcast répondre à la question.

5 Me FRANKLIN S. GERTLER :

6 Oui, mais j'ai le droit que...

7 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

8 Bien, écoutez, là, c'est un témoin expert et qui  
9 doit expliquer des principes. Je pense qu'en  
10 contre-interrogatoire, ce serait de bon aloi de  
11 laisser l'expert s'expliquer.

12 Me FRANKLIN S. GERTLER :

13 Oui, mais nous expliquer, mais...

14 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

15 Non, non, on...

16 Me FRANKLIN S. GERTLER :

17 ... on perd la question qui est posée, Monsieur le  
18 Président. On n'est pas là juste pour avoir des ...  
19 le point de vue général sur des notions théoriques  
20 de coûts moyens qui sont non démontrés. Moi, je  
21 pose une question très, très précise. Dans un  
22 contexte de... dans un contexte de dossier de  
23 principe, non pas sur un dossier spécifique, et on  
24 a le droit de poser une question hypothétique et  
25 non pas...

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 Tout à fait.

3 Me FRANKLIN S. GERTLER :

4 ... et ne pas se faire répondre par des généralités

5 pour dire que la question n'est pas à répondre.

6 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

7 C'est parce que si dans la question hypothétique,

8 il y a des prémisses de base qui sont fausses qui

9 se doivent d'être corrigées par un expert, bien, il

10 faut que l'expert puisse prendre la parole et

11 expliquer ce qu'il en pense. Pas comme....

12 Me FRANKLIN S. GERTLER :

13 Non, mais ce n'est pas...

14 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

15 ... on ne peut pas là-dessus, Monsieur le

16 Président...

17 Me FRANKLIN S. GERTLER :

18 Alors, vous êtes... mon confrère est en train de

19 dire que l'hypothèse de la Régie, c'est des

20 prémisses fausses.

21 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

22 Non. Non, non, écoutez...

23 Me FRANKLIN S. GERTLER :

24 Moi, j'essaye de comprendre comment ça marche avec

25 ces chiffres-là.

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 Bien, justement, laissons l'expert parler puis il  
3 va vous dire...

4 Me FRANKLIN S. GERTLER :

5 Oui, mais l'expert nous a déjà dit que... O.K.

6 Monsieur le...

7 LE PRÉSIDENT :

8 Q. **[61]** Cool down. Merci... On va trancher  
9 simplement... Moi, puis mes collègues sur le banc,  
10 on a tous la même impression, il y a eu des  
11 réponses claires qui ont été données et par les  
12 témoins de Gaz Métro et par le docteur Overcast. Ça  
13 fait que, Maître Gertler, je pense qu'on devrait  
14 arrêter cette ligne de questions dans la mesure où,  
15 à mon avis, on a eu toutes les réponses que vous  
16 avez cherché à avoir. J'ai bien compris, Madame  
17 Dallaire, que vous avez répondu oui à deux  
18 reprises? Monsieur Tremblay aussi?

19 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

20 R. Bien, la dernière question, effectivement, juste  
21 avant que monsieur Overcast veuille faire le  
22 dernier point, on avait répondu oui à votre  
23 question.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Q. **[62]** Puis, j'ai bien entendu aussi...

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 Q. [63] Oui. O.K.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Q. [64] ... ce que monsieur Overcast a rajouté. Donc,  
5 à mon avis, on a fait le tour.

6 Me FRANKLIN S. GERTLER :

7 Q. [65] Oui, mais... c'est bon. J'ai juste une  
8 dernière chose qui est reliée, mais ce n'est pas la  
9 même question, Monsieur le Président. C'est que  
10 j'aimerais juste voir maintenant avec vous, si on  
11 enlève l'industriel, le client industriel, ou on  
12 enlève une charge de cet ordre-là, il peut y avoir  
13 une petite industrie, mais si tout le monde est  
14 d'une charge résidentielle, alors on parle de vingt  
15 (20) clients à trois mille six cent cinquante  
16 mètres cubes (3650 m<sup>3</sup>), je comprends dans le même  
17 monde, il y en a de plus, il y en a de moins, il y  
18 en a des beaucoup plus petits, mais est-ce que ça  
19 veut dire que vous auriez... parce que enlever...

20 Avant, on avait un bout de quatre pouces  
21 pour l'industriel, si on l'enlève, cet industriel-  
22 là, est-ce que c'est le même réseau qui se  
23 construit ou est-ce que c'est un réseau seulement à  
24 deux pouces? Il n'y a pas de portion de quatre  
25 pouces. Vous êtes d'accord avec moi ou c'est ça

1 votre témoignage?

2 R. Donc, on est toujours dans l'exemple très théorique  
3 d'un réseau d'un kilomètre, toujours avec  
4 l'hypothèse que vous semblez amener, c'est-à-dire,  
5 c'est une seule ligne de distribution et il y a  
6 uniquement des clients résidentiels, équidistants,  
7 donc on ne construirait pas un réseau de deux  
8 pouces... pardon, de quatre pouces, on construirait  
9 un réseau de deux pouces, à condition qu'il n'y ait  
10 aucune possibilité de croissance. Là, vous dites  
11 que le client industriel n'est plus. Est-ce qu'il a  
12 été raccordé puis, par la suite, il n'est plus  
13 client de Gaz Métro? Moi, ce que je comprends,  
14 c'est qu'on bâtit un réseau, on présume qu'il va y  
15 avoir un seul kilomètre de réseau, qu'il va y avoir  
16 uniquement dix-neuf (19) clients résidentiels, il  
17 n'y aura jamais de possibilité de clients  
18 industriels, jamais de possibilité d'extension de  
19 réseau; effectivement, dans toutes ces hypothèses,  
20 on construirait un réseau de deux pouces.

21 (9 h 53)

22 Me FRANKLIN S. GERTLER :

23 O.K., merci, Monsieur le Président, malgré les  
24 discussions, on a pris pas trop de temps, je pense.

25 Merci beaucoup.



1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci, Maître Gertler. Alors nous sommes rendus aux  
3 questions de la Régie, je crois. Maître Cardinal?

4 INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

5 Bonjour, bon matin.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Et, Maître Cardinal...

8 Me AMÉLIE CARDINAL :

9 Oui?

10 LE PRÉSIDENT :

11 ... je vous laisse le soin de déterminer le moment  
12 opportun de prendre une pause.

13 Me AMÉLIE CARDINAL :

14 Il n'y a aucun problème parce que, en fait,  
15 j'espère que vous allez bien parce qu'on va passer  
16 une bonne partie de la journée ensemble. Et je vous  
17 demanderais aussi donc juste, je vais faire preuve  
18 d'une grande humilité, c'est un sujet qui est  
19 extrêmement croustillant pour une avocate et,  
20 évidemment, les témoins de Gaz Métro sont toujours  
21 patients, mais ça se peut que j'aie plus besoin de  
22 mes analystes aujourd'hui particulièrement. Merci.

23 Q. **[66]** Donc tout d'abord, je vous invite à prendre la  
24 preuve de la FCEI, qui est la pièce C-FCEI-0022,  
25 aux pages 23 et 24. Donc on a deux tableaux, on a

1 le tableau 3-2 et le tableau 3-3, aux pages 23 et  
2 24. Au tableau 3-2, on peut voir, pour chaque  
3 région, les données qui sont relatives aux coûts  
4 des conduites de distribution et d'alimentation  
5 pour les années deux mille un - deux mille deux  
6 (2001-2002) à deux mille treize - deux mille  
7 quatorze (2013-2014).

8 Dans ce tableau-là, il existe, on peut voir  
9 qu'il y a une grande variation des coûts par  
10 kilomètre de conduite d'une région à l'autre, est-  
11 ce que vous pouvez expliquer pourquoi?

12 M. SYLVAIN TREMBLAY :

13 R. Avant de répondre, je vais revenir parce que les  
14 tableaux sont tirés d'une réponse de Gaz Métro à  
15 une demande de renseignements de la Régie.

16 Q. [67] Oui.

17 R. Et je vais vous relire une partie de la réponse  
18 parce que ça va être important dans l'explication  
19 qui va suivre. Donc dans la réponse, Gaz Métro...  
20 ah! oui, excusez-moi, c'est la cote B...

21 Mme CAROLINE DALLAIRE :

22 R. B-0045, dans la pièce Régie, là, la 3, Doc 1.

23 M. SYLVAIN TREMBLAY :

24 R. 3, Doc 1, et c'est à la page 12. Et c'est la  
25 réponse à la question 6.1. Bon, donc dans la

1 réponse, Gaz Métro mentionne que pour les tableaux,  
2 Gaz Métro a utilisé les valeurs de l'allocation des  
3 coûts pour la valeur, là, des conduites, et donc  
4 pour tous les dollars qu'on peut voir, autant pour  
5 deux mille un - deux mille deux (2001-2002), deux  
6 mille huit - deux mille neuf (2008-2009), puis pour  
7 deux mille treize - deux mille quatorze (2013-  
8 2014), c'est la même chose, c'est celles qui  
9 avaient été déposées dans le dossier R-3837-2013.

10 Ce qu'il faut comprendre, c'est que  
11 l'allocation est basée sur la base de données  
12 comptable, dont on a parlé hier, entre autres, et  
13 dans les allocations qui ont été faites, là, dans  
14 ces tableaux-là, il n'y a pas de distinction entre  
15 les conduites de plastique et les conduites  
16 d'acier; donc c'est des coûts moyens des deux types  
17 de conduites qui sont déterminés puis qui sont  
18 alloués.

19 Une des choses importantes, c'est qu'on  
20 sait que la base de données comptables, elle ne  
21 concorde pas avec les tuyaux qui sont réellement  
22 dans le sol. Donc on peut présumer que c'est des...  
23 on fait une sorte d'extrapolation, mais on ne peut  
24 pas assurer que les coûts qui sont dans ces  
25 tableaux-là sont des coûts réels ou sont des coûts

1 nécessairement représentatifs entre les régions.

2 D'autant plus que comme, bon, hier, il y  
3 eut mention de la méthode d'épuration, mais  
4 auparavant, dans les années deux mille un - deux  
5 mille deux (2001-2002), deux mille huit - deux  
6 mille neuf (2008-2009), deux mille treize - deux  
7 mille quatorze (2013-2014), l'épuration était faite  
8 de façon manuelle puis pas nécessairement  
9 documentée, donc il y a des conduites qui ont été  
10 enlevées.

11 Alors on n'est pas en mesure de commenter  
12 sur la validité des résultats, sur la validité ou  
13 sur des écarts entre des chiffres qui semblent des  
14 régions parce qu'on n'est pas en mesure de  
15 déterminer des résultats sur la validité ou sur des  
16 écarts entre des chiffres qui seraient entre des  
17 régions parce qu'on n'est pas en mesure de  
18 déterminer que c'est une représentation fiable par  
19 rapport au réseau.

20 (10 h 00)

21 LE PRÉSIDENT :

22 Q. [68] Monsieur Tremblay, si je comprends bien, vous  
23 nous dites que ça fait vingt (20) ans que la Régie,  
24 elle constate des allocations de coûts à chaque  
25 dossier tarifaire sur lesquelles on ne devrait pas

1 se fier?

2 R. En fait, ici, on parle de coûts qui ont été  
3 produits, mais ces coûts-là ne sont pas des coûts  
4 qu'on va nécessairement retrouver directement dans  
5 les livres comptables parce que, puis c'est là la  
6 distinction, lorsque les livres comptables sont  
7 faits, il y a des dépenses qui sont entrées par  
8 région, mais ce n'est jamais fait par conduite. Il  
9 y a une base de données séparée qui est calculée  
10 pour essayer d'approximer, mais il y a beaucoup de  
11 failles telles qu'on l'a mentionnées hier puis,  
12 c'est ce qu'on a constaté quand on a regardé la  
13 base de données. Au cours des années, il n'y a pas  
14 eu de regard critique envers la base de données et  
15 donc, la base de données a été utilisée comme  
16 telle. Il n'y a jamais eu de comparaison à savoir :  
17 est-ce que ça marche les conduites qui sont dans le  
18 sol? Ça, ça a été fait quand on a fait le travail  
19 pour préparer une suggestion d'allocation des  
20 coûts.

21 Également, comme les coûts des conduites,  
22 comme je vous mentionnais, il n'y avait pas de  
23 détermination de coûts pour le plastique puis  
24 l'acier. Or, dépendamment des régions, il y a des  
25 proportions d'acier puis de plastique qui sont

1 différentes et donc, en venant allouer des coûts,  
2 bien ça peut avoir fait des choses un peu bizarre  
3 par région. Puis d'ailleurs, dans le document de  
4 réflexion quand on calculait des ratios sur des  
5 régressions qui étaient faites par région, on  
6 trouvait des... pour certaines régions, des  
7 informations non significatives, là.

8 Alors à cause de ça, bien, on ne peut pas  
9 vraiment commenter, il faudrait faire tout plein de  
10 nouvelles analyses pour savoir s'il faudrait  
11 redresser ces chiffres-là. Ceci dit, quand on vient  
12 faire l'allocation des coûts, ultimement, ce qu'on  
13 alloue c'est le coût de service. Le coût de  
14 service, lui, il est fiable. C'est un coût qui  
15 est... Donc, la méthode d'allocation, le facteur,  
16 bien il avait peut-être des failles, mais ça ne  
17 veut pas dire que le coût de service n'était pas  
18 fiable puis, ultimement, c'est ça qui est alloué à  
19 la clientèle.

20 Q. [69] Merci.

21 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

22 R. Peut-être juste ajouter à votre... j'ai vu votre  
23 réaction sur le banc. J'ai mentionné dans ma note  
24 d'ouverture qu'il n'y a pas de méthode parfaite.  
25 Toutes les méthodes d'allocation des coûts sont

1 imprécises en soi. Des méthodes peuvent  
2 s'améliorer. Effectivement, j'ai aussi mentionné  
3 que c'était bien à certaines périodes de se  
4 requestionner et de revoir nos façons de faire.

5 Ce que Sylvain vient de vous expliquer ici,  
6 c'est des éléments qu'on retrouve dans notre  
7 document de réflexion, dans notre preuve, qui est  
8 venu identifier des faiblesses de la méthode « zero  
9 intercept », de la manière qu'on l'applique depuis  
10 mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997),  
11 notamment, quand on a inclus un aspect régional et  
12 non une allocation régionale - peut-être qu'on y  
13 reviendra un petit peu plus tard - et aussi au  
14 niveau des données comptables et au niveau du  
15 traitement, entre autres, du plastique, acier et  
16 autres éléments.

17 Donc, c'est des constats qu'on a fait  
18 effectivement. Est-ce que ça faisait en sorte que  
19 l'allocation des coûts n'était pas valable et que  
20 la Régie ne pouvait pas rendre des décisions qui  
21 faisaient en sorte que ça pouvait mener à des  
22 tarifs justes et raisonnables? Je ne pense pas  
23 qu'on peut aller là. L'idée c'est : est-ce qu'on  
24 peut s'améliorer? Oui. C'est ce qu'on vous propose.  
25 On a des nouvelles méthodes, autant au niveau des

1 méthodes en tant que telles, comme le « minimum  
2 system », des nouvelles façons d'épurer les  
3 données. On pense que ça, ça peut mener à une étude  
4 d'allocation des coûts qui est plus précise.

5 Me AMÉLIE CARDINAL :

6 Q. [70] Parfait. Donc, on comprend que vous ne vous en  
7 servez pas pour, en bon français, « matcher » les  
8 conduites dans le sol, mais les coûts par région  
9 dans les bases de données comptables, est-ce qu'ils  
10 sont fiables?

11 R. Les coûts par conduite de la base de données, c'est  
12 un calcul qui est fait puis on n'est pas capables  
13 de porter un jugement donc on ne pourrait pas dire  
14 que c'est fiable. Par contre, puis là, c'est là la  
15 distinction que j'ai essayé de faire, lorsqu'il y a  
16 un projet puis je vais parler un petit peu comment  
17 ça fonctionne, mais normalement, il y a un projet  
18 de développement. Le projet de développement inclut  
19 plusieurs actifs, des conduites. Ça peut être un  
20 poste de livraison, un poste de détente. L'ensemble  
21 des coûts est comptabilisé pour la région, mais  
22 n'est pas comptabilisé par conduite.

23 Donc, ce n'est pas comptabilisé par  
24 diamètre, et puis ce n'est pas comptabilisé, il n'y  
25 a pas de distinction dans les frais, là, de



1 l'entrepreneur qui va dire : voici mon coût pour ma  
2 machinerie, sur ce qui a été passé sur le poste de  
3 livraison, ce qui a été passé sur des conduites de  
4 quatre pouces, six pouces. Il n'y a pas de  
5 distinction.

6 Il y a un travail, par la suite, qui était  
7 fait seulement pour l'allocation des coûts, qui  
8 était de, il y avait des règles de conversion pour  
9 essayer d'établir des prix en fonction des régions.  
10 Ça, c'était fait une fois par année, par une  
11 personne chaque année. Les personnes, au fil du  
12 temps, ont changé. La méthode est peu documentée.  
13 Donc, par exemple, s'il y a un coût de conduite de  
14 deux cent mille dollars (200 000 \$) par mètre qui  
15 est impossible, bien, ce n'est pas, Gaz Métro ne  
16 peut pas retracer, à savoir pourquoi est-ce que  
17 c'est deux cent mille (200 000).

18 De la même façon, la base de données était  
19 maintenue, mais pas avec une optique de... les gens  
20 qui travaillaient sur la base, bien, annuellement,  
21 sur la base de données, n'avaient peut-être pas une  
22 bonne compréhension de l'objectif. Et donc, ça se  
23 peut qu'il y ait des conduites qui soient dans les  
24 mauvaises régions, par exemple.

25 Puis l'autre point, c'est sur la différence

1           entre le plastique puis l'acier. Comme, avec l'IPC,  
2           ce n'est pas possible de le distinguer, et que les  
3           proportions de plastique et d'acier ne sont pas les  
4           mêmes entre les régions, en prenant un coût moyen  
5           du plastique puis de l'acier pour venir calculer un  
6           coût théorique, bien, automatiquement, ça crée un  
7           biais. Donc, il y a une certaine fiabilité, mais  
8           dans l'absolu, étant donné que quand on regarde les  
9           conduites avec les diamètres, ce n'est pas ce qu'on  
10          retrouve dans le sol, puis que pour des régions, il  
11          peut y avoir des... par exemple, dans une région,  
12          il pourrait y avoir des conduites de quatre pouces  
13          dans le sol, alors que dans la base de données, il  
14          pourrait ne pas y en avoir.

15                        Mais on conclut que le suivi des conduites  
16          qui a été fait, là, bien, il n'était pas  
17          nécessairement adéquat. Et c'est une des raisons  
18          pourquoi on propose plutôt d'y aller globalement,  
19          que régionalement.

20          Mme CAROLINE DALLAIRE :

21          R. Excusez-moi. Je voudrais juste rajouter un élément.  
22          C'est vrai qu'on se bute ici à une base comptable  
23          qui, ultimement, n'était pas montée au départ pour  
24          l'allocation des coûts. Nous, on s'en sert comme  
25          outil, et il y a toutes sortes de problématiques

1           dout monsieur Tremblay vient de vous faire part.  
2           Mais ce qu'on cherche ultimement, c'est un outil  
3           adéquat pour évaluer un coût moyen représentatif.  
4           C'est ce qu'on recherche.

5                       Et en épurant, on a essayé de trouver des  
6           méthodes pour obtenir le meilleur coût moyen. Et on  
7           s'est rendu compte, avec les façons d'épuration ou  
8           toutes les méthodes dont on a parlé hier, que ce  
9           coût moyen-là qu'on obtenait, était valable, était  
10          représentatif. Et c'est ce qu'on recherche. On ne  
11          cherche pas la valeur exacte du réseau, ici, là. On  
12          trouve une façon de bien estimer un bon proxy de  
13          notre coût moyen, puis qui va nous donner un  
14          résultat adéquat.

15       Q. [71] Puis est-ce que la base de données comptable,  
16          c'est la même chose que le livre des  
17          immobilisations?

18       M. SYLVAIN TREMBLAY :

19       R. Un petit peu comme je vous ai parlé que des règles,  
20          là, bon. Dans le livre des immobilisations, il n'y  
21          a pas les informations qu'on retrouve dans la base  
22          de données comptable. Dans le livre des  
23          immobilisations, par exemple, on sait que dans une  
24          année, il y a eu cent mille dollars (100 000 \$) qui  
25          a été dépensé en conduites, en postes de détente,

1 en postes de livraison, donc, dans tout ce qu'on  
2 met dans notre catégorie « conduite principale ».  
3 On sait qu'il y a cent mille dollars (100 000 \$)  
4 qui ont été dépensés.

5 Par contre, l'information, quand on regarde  
6 le livre des immobilisations, ne nous dit pas ça a  
7 été dépensé comment. Alors il y a un travail,  
8 annuellement, où est-ce qu'il y a quelqu'un chez  
9 Gaz Métro qui a essayé de transformer le cent mille  
10 dollars (100 000 \$) en coût par conduite.

11 Q. **[72]** Puis...

12 LE PRÉSIDENT :

13 Q. **[73]** Excusez-moi Maître Cardinal. Pour ma  
14 compréhension. Et donc, une fois ce travail-là  
15 fait, cette information était transférée dans la  
16 base de données comptable, qui servait uniquement à  
17 des fins d'allocation. C'est ça?

18 R. Exactement.

19 Q. **[74]** O.K.

20 Me AMÉLIE CARDINAL :

21 Q. **[75]** Donc, malgré la différence entre les données  
22 puis les problématiques que vous avez énoncées, par  
23 année, on constate quand même qu'il y a une  
24 stabilité dans les coûts par région. Pouvez-vous  
25 expliquer davantage. Par exemple, si on prend

1 Montréal, on reste toujours un peu dans le même «  
2 range » de données, si on veut, mille deux cent  
3 trente-cinq (1235), mille deux cent cinquante et un  
4 (1251). Abitibi, ça reste toujours pas mal dans les  
5 mêmes niveaux aussi, dans les huit cents (800),  
6 neuf cents (900).

7 (10 h 10)

8 M. SYLVAIN TREMBLAY :

9 R. Bien, en fait, bon, tel que je mentionnais, une  
10 fois par année, il y a un travail qui était fait  
11 pour venir convertir, si on peut dire, pour  
12 l'allocation, mais ce travail-là, il n'est jamais  
13 refait par la suite. Et donc, quand on regarde  
14 d'une année à l'autre, bien, il y a une année qui  
15 se rajoute, donc, en fonction, par exemple, s'il y  
16 a deux pour cent (2 %) qui est ajouté aux coûts,  
17 bien, c'est sûr que ça va demeurer similaire année  
18 après année. Et de... lorsque je regarde ce  
19 tableau, si on regarde déjà en... par exemple, je  
20 prends Montréal mais là, je n'ai pas les longueurs.  
21 Je vais regarder. Il y en a sûrement un en  
22 longueur.

23 O.K. Je l'ai trouvé dans l'annexe de la  
24 FCEI. Si on regarde le tableau 1.1, on peut voir,  
25 par exemple, pour Montréal que le nombre de

1       kilomètres est passé de cinq mille six cents (5600)  
2       environ à six mille cent (6100) sur... en deux  
3       mille un - deux mille deux (2001-2002), deux mille  
4       treize - deux mille quatorze (2013-2014). Donc,  
5       l'ensemble de... la majorité des conduites étaient  
6       déjà là en deux mille un - deux mille deux (2001-  
7       2002). Ensuite, on parle seulement disons, ajouts.  
8       Donc, ça peut faire... c'est sûr que quand on  
9       regarde la variation, il ne peut pas y avoir tant  
10      de variation puisqu'on a ajouté un faible  
11      pourcentage entre les années.

12    Q. **[76]** Est-ce que je peux passer à ma prochaine  
13      question? Vous aviez terminé? Oui? O.K. Parfait.  
14      Est-ce que vous avez comparé les coûts réels de  
15      construction par région avec les coûts qui ont été  
16      obtenus au tableau 3-2 deux mille treize - deux  
17      mille quatorze (2013-2014), par région?

18    R. La question est un peu difficile. On n'a pas  
19      comparé avec ces tableaux-là puisque ces tableaux-  
20      là sont issus de l'allocation passée. Puis, on a  
21      plutôt comparé quand on a fait la méthode actuelle,  
22      et donc, avec les coûts. Puis, au niveau des coûts  
23      qu'on a en ce moment, on a surtout des coûts de  
24      plastique dans le réel, parce qu'on ne fait plus  
25      beaucoup d'acier. Comme l'expliquait le docteur

1 Overcast, les distributeurs maintenant, ils  
2 construisent surtout avec du plastique. Puis, mais  
3 oui, on a regardé les coûts par région. Ce n'était  
4 pas nécessairement les mêmes choses que dans les  
5 bases de données. Par contre, c'est dur d'évaluer  
6 si c'est le résultat d'une mauvaise base de données  
7 ou si c'est le résultat d'un changement dans le  
8 temps.

9 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

10 R. Je ne sais pas si on est relativement clair ici,  
11 mais, tu sais, vous nous demandez, admettons, de  
12 comparer des résultats d'une nouvelle méthode avec  
13 une nouvelle épuration de données que, nous, on  
14 considère qu'elle est plus précise, avec des  
15 résultats historiques d'une allocation des coûts  
16 avec un aspect régional où est-ce qu'on vient vous  
17 dire qu'il y a des biais dans cette allocation des  
18 coûts qui a été faite dans les dernières années,  
19 pour différentes raisons : plastique, acier,  
20 épuration des données... aspect régional parce  
21 qu'on n'a pas de données comptables par région.  
22 Donc, c'est juste que c'est un petit peu bizarre de  
23 vouloir comparer un résultat d'une nouvelle  
24 allocation avec une ancienne méthode, ou une autre  
25 façon de faire, qui, on juge, pourrait être

1 améliorée. Donc, on n'est pas venu, effectivement,  
2 regarder directement l'historique de la méthode  
3 d'allocation actuelle, mais d'autres informations.  
4 (10 h 17)

5 Q. [77] Je vais vous référer au rapport de monsieur  
6 Knecht qui est la pièce C-ACIG-0028, à la page 22.  
7 Et je vais m'adresser particulièrement à monsieur  
8 Overcast. O.K., donc dans sa preuve, monsieur  
9 Knecht recommande de retenir le test du « stand  
10 alone », ou de faire cavalier seul. Monsieur  
11 Overcast, est-ce que vous pourriez commenter sur la  
12 proposition de monsieur Knecht de retenir le test  
13 du « stand alone », puis particulièrement dans un  
14 contexte où les coûts marginaux sont supérieurs aux  
15 coûts moyens?

16 Dr. H. EDWIN OVERCAST :

17 A. Well, in this context, the stand-alone cost is  
18 really something that you are more apt to address  
19 at the rate design phase because, in reality, from  
20 an economic theoretical point of view, rates are  
21 said to be subsidy-free when they are more than  
22 marginal cost and less than stand-alone cost. So  
23 what that means is, if you run a cost of service  
24 study and you get some classes allocated cost that  
25 exceeds their stand-alone cost, that rate, and set



1 a rate on that, that rate would not be sustainable  
2 because everybody would go to their stand-alone  
3 cost alternative.

4 And so, it is really where the stand-alone  
5 cost test comes and the marginal cost test, that  
6 comes in at the rate design phase, where in this  
7 phase, we are trying to develop an embedded cost of  
8 service study that reflects cost causation, and it  
9 is a later consideration for marginal cost and  
10 stand-alone cost.

11 Q. **[78]** Ensuite, on va passer à la pièce B-0097, Gaz  
12 Métro-3, Document 11, aux pages 29 et 30;  
13 particulièrement, c'est la réponse à la question  
14 9.2 de la DDR 3 de la Régie. Donc dans le bas de la  
15 page, Gaz Métro dit que :

16 Par contre, étant donné la fusion des  
17 zones qui a suivi le dossier R-3325-95  
18 en 1999, Gaz Métro a cessé  
19 l'allocation par zone (Nord et Sud) et  
20 a plutôt vu la construction d'un  
21 facteur CONDPRIN s'appliquant aux  
22 clients de l'ensemble du territoire.  
23 Ce facteur était toutefois construit  
24 de façon à reproduire correctement le  
25 poids relatif des différentes régions.

1 L'approche impliquait l'estimation  
2 d'une composante accès propre à chaque  
3 région, mais ne constituait pas, à  
4 proprement parler, en une allocation  
5 par région. En effet, l'allocation par  
6 zone géographique ou par région n'est  
7 plus possible puisqu'une seule  
8 comptabilité est maintenue pour  
9 l'ensemble du territoire et ainsi les  
10 données ne sont pas disponibles pour  
11 faire une réelle allocation par  
12 région.

13 En fait, est-ce que la méthode de répartition  
14 régionale des conduites principales utilisée dans  
15 la méthode actuelle, à la pièce B-0039, c'est la  
16 même méthode qui a été approuvée par la Régie dans  
17 sa décision D-9747, en d'autres mots, est-ce que la  
18 méthode de répartition des conduites dans la  
19 méthode actuelle prend en compte certains faits,  
20 dont une composante accès par région, une  
21 composante capacité par région, un facteur de  
22 répartition de la composante accès par région, un  
23 facteur de répartition de la composante capacité  
24 par région et, finalement, l'allocation des coûts  
25 des conduites principales de chacune des région en

1 fonction de tous ces paramètres-là?

2 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

3 R. O.K., donc je vais commencer une première partie de  
4 la réponse puis Caroline va pouvoir compléter.

5 Effectivement, par la nature des demandes de  
6 renseignements qui ont été adressées à Gaz Métro,  
7 on ne semble pas être sur la même, la même  
8 compréhension de la décision D-9747 au niveau de  
9 l'allocation régionale.

10 Donc est-ce que Gaz Métro applique la même  
11 méthode d'allocation depuis mil neuf cent quatre-  
12 vingt-dix-sept (1997) au niveau de l'approche  
13 régionale? La réponse, c'est oui. Maintenant, est-  
14 ce qu'elle respectait la décision de la Régie,  
15 c'est-à-dire est-ce que c'était effectivement  
16 l'approche régionale qui avait été décidée par la  
17 décision D-9747? On croit que oui.

18 On croit que, comme on a expliqué  
19 longuement dans notre preuve, on ne peut pas dire  
20 que c'est une allocation régionale, ce qu'on peut  
21 dire, c'est qu'on a mis, en quatre-vingt-dix-sept  
22 (97), une approche régionale dans le calcul des  
23 différents facteurs accès et capacité; Caroline va  
24 vous donner un petit peu plus de détails à ce  
25 niveau-là.

1 (10 h 24)

2 Puis on a aussi mis en preuve, puis c'est  
3 important, là, que quand Gaz Métro, en quatre-  
4 vingt-dix-sept (97), a amené ce que nous, on  
5 appelle l'approche régionale et non une allocation  
6 régionale qui est très différente. L'allocation  
7 régionale qu'on faisait avec la zone nord, zone  
8 sud, on avait deux bases de tarification. On avait  
9 deux sources d'information qui étaient régionales  
10 au niveau du coût de service donc on était capables  
11 de oui, de venir faire une allocation pour les deux  
12 zones puis, quand on regarde les documents jusqu'en  
13 quatre-vingt-dix-sept (97), quatre-vingt-dix-huit  
14 (98), au niveau de l'allocation des coûts des deux  
15 zones - zone nord, zone sud - il y a deux  
16 allocations des coûts qui sont déposées.

17 Quand on est arrivés en quatre-vingt-dix-  
18 sept (97), on a demandé à la Régie d'avoir une  
19 approche régionale et non une allocation régionale.  
20 Et même à l'époque, madame Chow, qui était une  
21 experte qui avait été retenue par l'ACIG, le  
22 mentionne très bien dans sa preuve. Elle le dit  
23 clairement que ce n'est pas une allocation  
24 régionale qui est proposée par Gaz Métro, c'est une  
25 approche régionale. Elle, elle s'y opposait mais

1 elle disait très clairement que ce n'était pas une  
2 allocation régionale puis elle donnait l'exemple de  
3 la zone nord, zone sud que ça, c'était une vraie  
4 approche régionale.

5           Donc nous, on considère que ce qu'on fait  
6 depuis quatre-vingt-dix-sept (97), c'est,  
7 effectivement, on tient compte, comme Caroline va  
8 vous expliquer, d'une approche régionale, on tient  
9 compte de certains facteurs particuliers des  
10 régions dans l'établissement du facteur CONDPRIN  
11 mais ce n'est pas une allocation par région. On n'a  
12 pas les données comptables, on n'a pas des... On  
13 vient allouer un coût de service.

14           Le coût de service, il n'est pas séparé par  
15 région donc on n'a pas ce type d'information là  
16 puis on ne l'avait pas en quatre-vingt-dix-sept  
17 (97) donc on n'a jamais pu faire une vraie  
18 allocation régionale comme la Régie semble, en tout  
19 cas, le supposer dans les différentes demandes de  
20 renseignements qu'on a eues. Je vais passer la  
21 parole à Caroline.

22 Mme CAROLINE DALLAIRE :

23 R. Alors, pour les visuels d'entre vous, et moi j'en  
24 suis, je vais vous référer à ma présentation. Peut-  
25 être, je ne sais pas si on... Bon, tout est fermé

1       alors c'était coté B-0107, si je me souviens bien.  
2       Vous l'avez devant vous, Monsieur le Président,  
3       Monsieur et Madame les Régisseurs. Je suis à la  
4       page 15, la diapo 15 en fait. Donc c'est un petit  
5       peu technique alors, des fois, avec une image ça  
6       aide.

7                Donc comme monsieur Tremblay vous le  
8       disait, les considérations régionales, et comme je  
9       vous l'expliquais dans ma présentation, les  
10      considérations régionales se font à l'étape 1, lors  
11      de la construction du facteur. Alors ce qu'on fait,  
12      c'est que vous voyez la distribution, on va prendre  
13      l'allocation de la conduite de distribution parce  
14      que, ici, c'est le facteur CONDPRIN qu'on présente,  
15      on va venir calculer les composantes accès et  
16      capacité par région. Ça, ça se fait vraiment par  
17      région lorsqu'on construit le facteur. Donc, on va  
18      venir vraiment calculer les composantes.

19             Ensuite, on va établir le facteur à l'étape  
20      2 mais, déjà, on perd la notion régionale à ce  
21      moment-là, je vous dirais, c'est un facteur global  
22      qui va être évalué pour l'ensemble du territoire.  
23      Donc, on n'a pas CONDPRIN 1 pour la région 1,  
24      CONDPRIN 2 pour la région 2. On a vraiment un  
25      CONDPRIN pour l'ensemble du territoire et c'est ce

1           facteur-là qui va venir être appliqué au coût du  
2           coût de service qui lui, le coût de service, n'est  
3           pas distingué non plus par région. C'est vraiment  
4           global.

5           LE PRÉSIDENT :

6           Q. **[79]** Mais ce facteur-là, il traîne le poids de  
7           chaque région donc c'est une somme pondérée, on  
8           pourrait dire, par kilomètre de conduite par  
9           région, par exemple?

10          R. Tout à fait, vous avez raison. Donc, le poids des  
11          régions est bien représenté dans le facteur. Donc  
12          dans le calcul du facteur on le considère. Mais ça  
13          reste un facteur total qui tient compte du poids  
14          des régions.

15          Q. **[80]** Puis je vais vous rassurer tout de suite, il  
16          n'y a personne à la Régie qui est nostalgique de  
17          l'époque des deux zones. Ça fait que quand on parle  
18          d'allocation par région, zone 1, zone 2, zone nord,  
19          zone sud, c'est fini ça, on ne veut pas revenir là  
20          puis c'est... Donc toutes les questions de la  
21          Régie, utilisons votre langage donc approche  
22          régionale versus allocation par région, on parle  
23          d'approche régionale puis c'est ce que vous  
24          expliquez là.

25

1 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

2 R. C'est ce qu'on explique puis, juste une petite  
3 précision, c'est ce qu'on fait depuis quatre-vingt-  
4 dix-sept (97) et ce qu'on propose aussi de  
5 poursuivre mais c'est juste la manière de  
6 l'appliquer qui est légèrement différente. Mais  
7 c'est le même résultat, ça donne la même conclusion  
8 que vous arrivez, c'est-à-dire une pondération  
9 régionale. Donc on propose de faire la même chose,  
10 d'arriver au même résultat mais juste différemment.  
11 (10 h 30)

12 Me AMÉLIE CARDINAL :

13 Q. **[81]** Votre réponse était complète? O.K. Par rapport  
14 à ça, justement, votre approche régionale, on  
15 aimerait avoir, la Régie, en fait, aimerait avoir  
16 peut-être un petit peu plus d'éclaircissements par  
17 rapport à ça, parce que, en fait, dans le dossier  
18 présent, les pièces de, en fait, la preuve qui a  
19 été, qui appuyait la décision qui découlait, en  
20 fait, la décision D-9747, elle a été déposée dans  
21 le présent dossier, puis, en fait, dans la preuve  
22 du dossier 3323. Puis la méthode de répartition par  
23 région, elle a été présentée dans le détail. Donc,  
24 on voudrait comprendre un peu par rapport à votre  
25 approche régionale, considérant que les données



1 étaient disponibles à ce moment-là.

2 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

3 R. Excusez. Juste... Quelles données étaient  
4 disponibles? En quatre-vingt-dix-sept (97)?

5 Q. **[82]** Les données du dossier, dans le détail, ont  
6 été déposées dans le dossier 3323. Donc, les...  
7 O.K. La méthode de répartition par région, elle a  
8 été déposée en détail dans le dossier 3323.

9 R. 3323, c'est le dossier qui a mené à la décision D-  
10 9747?

11 Q. **[83]** Exactement.

12 R. O.K. Quelle est la ou les questions précises?

13 Q. **[84]** Donc, on va revenir sur le sujet un peu plus  
14 tard. Donc...

15 R. O.K. Bien peut-être juste en complément  
16 d'information, parce que tantôt, j'ai fait  
17 référence à madame Chow dans le dossier D-9747. Je  
18 devrais vous donner la référence exacte. Je l'ai  
19 retrouvée. Donc, pièce Régie, s'il vous plaît? Gaz  
20 Métro-1 Document 2, c'est B-0006. Donc, la pièce B-  
21 0006, Gaz-Métro 1 Document 2. Non, non, mais c'est  
22 la référence à notre dossier ici, mais on a repris  
23 une citation de madame Chow, qui était un élément  
24 de sa preuve dans le dossier R-3323. Donc, à la  
25 page 49. Donc, à la ligne 10, on vient mettre la

1 citation ici, de l'experte, là. C'est R-3323-95,  
2 témoignage de madame Chow. Puis tu sais, elle vient  
3 clairement expliquer. Donc, personnellement, je  
4 n'ai pas été revoir ce que vous semblez référer,  
5 là, l'ensemble du document de Gaz Métro, là. Mais,  
6 tu sais, elle mentionne que ce n'est clairement pas  
7 une allocation régionale. Puis, tu sais, elle vient  
8 spécifier, elle dit, tu sais :

9                   ''Here is what it costs for region one  
10                   and here is what it costs for region  
11                   two for each of the consumer  
12                   classes.''

13 Donc, ce qu'elle vient dire ici, c'est qu'elle ne  
14 voit pas de final sheets qui vient effectivement  
15 démontrer que c'est une vraie, entre guillemets,  
16 allocation régionale. Donc, c'est plus,  
17 effectivement, une approche régionale, une  
18 pondération régionale. Je voulais juste compléter  
19 l'information avec une référence, là, concrète.

20 Q. [85] Puis tout à l'heure, si on vient avec le livre  
21 des immobilisations, là, vous avez que ce n'est pas  
22 la même, ce n'est pas les mêmes informations qu'il  
23 y a dans la base de données comptable. Mais est-ce  
24 que vous pouvez nous fournir les champs de données  
25 qui sont dans le livre des immobilisations? Est-ce

1 que vous préférez prendre un engagement, peut-être?

2 (10 h 35)

3 M. SYLVAIN TREMBLAY :

4 R. Pour comprendre un peu, là, pour les besoins  
5 d'affaires de Gaz Métro, Gaz Métro n'a pas besoin  
6 des détails qui sont dans la base de données  
7 comptable. Donc, la base de données comptable n'est  
8 pas utilisée ailleurs, et je vais vous donner un  
9 exemple. À la construction, quand ils veulent faire  
10 un nouveau projet, est-ce qu'ils regardent la base  
11 de données comptables pour établir combien ça  
12 pourrait coûter? La réponse, c'est non. Maintenant,  
13 pour comprendre les champs d'information, il faut  
14 comprendre un petit peu comment SAP fonctionne.  
15 Puis, dans ce... pour... dans SAP, puis dans la  
16 gestion de Gaz Métro, la gestion des actifs est  
17 faite par groupe d'actifs. Et quand on observe le  
18 groupe d'actifs, on a des entrées puis des sorties.  
19 Les entrées puis les sorties correspondent à des  
20 écritures comptables.

21 Donc, dans les entrées, il n'y aura pas,  
22 par exemple, ajout de tant de kilomètres de  
23 conduites à tel prix. Ça, ça ne sera pas dans  
24 les... dans la catégorie d'actifs, on ne retrouvera  
25 pas cette information-là. Ce qu'on va retrouver,

1 c'est un ajout de X dollars pour telle région.  
2 Puis, ces dollars-là vont être transférés à partir  
3 de projets.

4           Donc, le chemin comptable complet, c'est  
5 Gaz Métro fait un projet, reçoit des factures; les  
6 factures, au niveau des achats, sont entrées en  
7 tant que facture dans le système SAP. Les coûts  
8 sont cumulés dans le projet. Puis, ensuite, les  
9 coûts du projet sont ventilés entre des catégories  
10 d'actifs mais ça n'inclut pas de diamètre. Ça  
11 n'inclut pas de longueur. Ça n'inclut pas, donc...  
12 Dans SAP, quand on demande c'est quoi les champs  
13 disponibles, bien, il y a des... à un certain  
14 moment donné, on a des factures. À un certain  
15 moment donné, on a des projets. Mais directement  
16 dans la catégorie « actifs », on a seulement des  
17 entrées, donc des dollars en plus puis des dollars  
18 en mois.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Q. [86] Pour ma compréhension et celle de mes  
21 collègues du personnel de la Régie, donc, ce qui  
22 rentre dans SAP, à mesure que les projets sont  
23 réalisés, donc, comme vous dites, il y a une série  
24 d'inscriptions, d'écriture comptable, qui sont  
25 faites. Puis là, évidemment qu'il y a... si on a

1       acheté des compteurs, ça va dans la catégorie «  
2       compteurs », j'espère. Il y a quand même un minimum  
3       d'information dans SAP? Ce n'est pas un gros  
4       « pot » de factures indistinctes.

5       R. Il y a de l'information et c'est des... par  
6       exemple, ça dépend de la gestion des actifs qui est  
7       faite. Puis là, on va parler des compteurs. Lorsque  
8       les compteurs sont achetés, par exemple, si on  
9       achète trois types de compteurs, sur la facture, il  
10      y a trois types de compteurs. Dans le système SAP,  
11      il y a juste un prix qui est entré. Il n'y a pas un  
12      prix qui est entré par compteur. Pour pouvoir  
13      savoir c'est quoi le prix par compteur, il y a une  
14      étude de coûts qui est faite où, là, les factures  
15      sont examinées.

16                Mais dans SAP en tant que tel, peu importe  
17      qu'il y ait trois types de compteurs, c'est la même  
18      facture. Puis, pourquoi c'est la même facture?  
19      Pourquoi ce n'est pas détaillé par compteur? C'est  
20      parce que la gestion des actifs, il y a une seule  
21      catégorie d'actifs pour tous les compteurs. Donc,  
22      dans la catégorie d'actifs, ce n'est pas important  
23      de savoir que c'est... il y a un... quel  
24      pourcentage est pour un petit compteur, quel  
25      pourcentage est pour un gros compteur. Puis, ça,

1 c'est pour des besoins corporatifs. Dans le cas des  
2 conduites principales, il n'y a pas un besoin  
3 corporatif, à savoir, dans le total des  
4 immobilisations pour les conduites, c'est combien  
5 qui est pour des conduites de deux pouces, quatre  
6 pouces, six pouces? Il n'y a pas ce besoin-là. Le  
7 besoin est limité à plastique, plastique à insérer,  
8 puis acier. Dans la pièce B-097 qui est les  
9 réponses de Gaz Métro à la demande de renseignement  
10 3 de la Régie, c'est Gaz Métro 3, document 11, à la  
11 réponse de la question 5, il y a un tableau qui est  
12 fourni.

13 Q. **[87]** C'est quelle page?

14 R. C'est la page 14.

15 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

16 R. Peut-être juste après cette ligne de questions, je  
17 suggérerais une pause. C'est rare qu'un homme le  
18 demande mais...

19 Me AMÉLIE CARDINAL :

20 Q. **[88]** J'allais justement proposer...

21 LE PRÉSIDENT :

22 Q. **[89]** Vous lisez dans mes pensées. Oui, alors, oui,  
23 page 14.

24 M. SYLVAIN TREMBLAY :

25 R. Oui, donc, quand on regarde le tableau, ça, c'est

1 un tableau pour... puis là, bien il y a portion  
2 pour la transmission qu'on a fait une précision  
3 dans la réponse que c'est « approximé » parce qu'on  
4 ne l'a pas par région. Pour la portion  
5 distribution - alimentation, on n'a pas de  
6 distinction distribution - alimentation. Puis, si  
7 vous regardez dans le tableau, la première colonne,  
8 c'est marqué « valeur historique au 30 septembre  
9 2014 ». Puis, bon, je vais prendre, par exemple,  
10 Abitibi; on voit soixante-dix millions (70 M). Ce  
11 n'est pas possible de... il n'y a pas de champ  
12 associé aux soixante-dix millions (70 M) qui  
13 dit c'est des conduites des deux pouces, quatre  
14 pouces, six pouces. Il n'y a aucun champ. Les... le  
15 montant de soixante-dix millions (70 M\$), le détail  
16 maximum qui peut être sorti de ce montant-là, c'est  
17 est-ce que c'est des conduites en acier, en  
18 plastique puis en plastique inséré. Puis dans le  
19 temps, on avait fonte mais là, fonte est rendue à  
20 zéro, je crois que aluminium aussi.

21 (10 h 42)

22 Donc le niveau de détail est dépendant de  
23 ce qui a été identifié comme besoin d'affaires. On  
24 comprend que là, dans l'allocation, Gaz Métro  
25 essaie d'être plus précise et donc d'aller au-delà

1 de son besoin d'affaires usuel et demande un  
2 travail supplémentaire. Mais le travail  
3 supplémentaire, c'est un travail qui n'est pas,  
4 dont les champs ne se retrouvent pas dans SAP, donc  
5 dans le livre des immos.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Q. [90] Et comme vous nous disiez tantôt, dans le  
8 fond, ça se fait une fois par année, on prend les  
9 projets de l'année qui ont été inscrits à la base,  
10 pas à la base, au livre des immos, mettons il y a  
11 eu pour cinq millions (5 M\$) de projets cette  
12 année, puis là, il y a quelqu'un qui fait un  
13 exercice plus exhaustif puis qui regarde toutes les  
14 factures puis qui rentre ce cinq millions (5 M\$)  
15 là, ou qui décortique le cinq millions (5 M\$) en  
16 lui donnant...

17 R. En fait, de ma compréhension, il y a une macro qui  
18 vient répartir et ça fait des répartitions  
19 proportionnelles. Donc, je m'explique un petit peu,  
20 là, mais admettons qu'on voit qu'il y a une  
21 conduite, sa valeur est à zéro, bien ça se pourrait  
22 qu'une autre conduite ait eu plus de dollars  
23 alloués puis que c'est pour ça que la conduite est  
24 à zéro. Donc les coûts sont relatifs entre eux  
25 parce que s'il y a une erreur sur une conduite, de



1       prix, ça veut dire qu'il y a automatiquement une  
2       erreur sur une autre conduite, de prix.

3       Q. **[91]** O.K.

4       R. Parce que c'est un, quand on vient répartir, là,  
5       c'est, comme le disait le docteur Overcast, c'est  
6       une « zero sum gain »...

7       Q. **[92]** Hum-hum.

8       R. ... donc on répartit ça en millions, s'il y a une  
9       erreur qui se retrouve quelque part où est-ce qu'on  
10      a alloué trop de valeur à une conduite, ça veut  
11      dire qu'on n'en a pas alloué assez à une autre. Et,  
12      bon, puis si le suivi avait été fait, puis là, bien  
13      on sait que ça, c'est fait annuellement, si le  
14      suivi avait été fait de façon méthodique, on  
15      pourrait s'attendre à retrouver, dans cette base-  
16      là, les mêmes conduites qui sont à l'ingénierie,  
17      puis comme ce n'est pas le cas, ça veut dire qu'il  
18      y a des, il y a eu, à des moments, des, on peut  
19      présumer soit des mauvaises entrées au niveau de  
20      l'information, soit un mauvais travail de la macro,  
21      là, si on peut dire.

22      Q. **[93]** Hum-hum.

23      R. Et juste un moment...

24      Q. **[94]** Oui.

25      R. Donc, bien c'est ça le processus pour y arriver.

1 Par contre, entre autres, lorsqu'on regarde des  
2 coûts dans la base de données, puis on dit : « Bon,  
3 voici telle conduite, pourquoi ça donne un tel  
4 montant », il n'y a pas de suivi qui a été fait  
5 pour pouvoir l'expliquer. Donc comme il ne peut pas  
6 y avoir d'explication sur les prix des conduites  
7 qui se retrouvent, les montants des conduites qui  
8 se retrouvent, c'est un peu difficile de conclure à  
9 savoir lesquelles seraient bonnes ou pas, et c'est  
10 dur de juger de la validité totale de la base.

11 Ceci dit, pour un besoin corporatif, comme  
12 j'ai mentionné, il n'y a pas un besoin à ce niveau-  
13 là à savoir c'est combien pour des deux pouces  
14 (2 po), pour des quatre pouces (4 po), pour des six  
15 pouces (6 po), pour pouvoir prendre des décisions  
16 d'affaires basées sur la base de données  
17 comptables.

18 Puis un élément entre autres, là, c'est que  
19 dans les projets, il peut y avoir des coûts pour  
20 des équipements qui ne sont pas directement des  
21 conduites mais étant donné que ça se retrouve dans  
22 la catégorie des conduites, donc dans les actifs,  
23 ça veut dire que ces coûts-là sont automatiquement  
24 attribués à des conduites aussi, mais on n'a pas  
25 les détails de ça serait quoi ces coûts-là, quelles

1 conduites ça affecterait, et cetera.

2 Q. [95] O.K.

3 R. Mais ce n'est pas pertinent pour un besoin  
4 corporatif, on a d'autres outils pour ça, puis  
5 c'est ce qui est utilisé pour, quand on mentionne  
6 parfois des coûts réels de construction, c'est  
7 qu'on a d'autres façons de calculer les coûts de  
8 conduites qui sont plus précis.

9 Q. [96] Si je vous comprends bien, Monsieur Tremblay,  
10 hier, maître Turmel, il nous a remis une pièce, là,  
11 sur laquelle on a eu des discussions sur les  
12 données exclues puis incluses, C-FCEI-0023, puis on  
13 va oublier les colonnes de droite, là, j'essaie de  
14 faire l'appariement entre les quelques colonnes  
15 qu'il y a là puis ce qui se retrouve dans SAP, dans  
16 le livre des immos; finalement, il n'y a pas grand  
17 chose de ça qui se retrouve dans le livre des  
18 immos, si je comprends bien.

19 Tu sais, je prends une ligne, là, n'importe  
20 laquelle, qu'elle soit exclue ou incluse, ça n'a pas  
21 d'importance, là, mais j'ai, tu sais, j'ai « CP-  
22 Plastique direct - 2000 - Montréal », soixante  
23 millimètres (60 mm), huit mille deux cents mètres  
24 (8 200 m), cinq cent quatre-vingt-douze mille neuf  
25 cent douze piastres (592 912 \$); ça, c'est le coût

- 1 capitalisé initial. Puis là, bien, une colonne  
2 divisée par l'autre, ça fait un coût unitaire.  
3 (10 h 48)  
4 C'est quoi les informations qu'il y a là-  
5 dedans que vous êtes capables d'apparier avec...  
6 R. Effectivement, on n'est pas capables d'apparier...  
7 Q. **[97]** Rien...  
8 R. ... aucune de ces données-là avec le livre des  
9 immos. directement. On peut juste...  
10 Q. **[98]** Donc...  
11 R. ... apparier des totaux annuels.  
12 Q. **[99]** Donc, toutes les données qui sont rentrées  
13 dans la base de données comptables sont des données  
14 générées à la fin de l'année?  
15 R. Bien, comme je vous mentionnais, une fois par  
16 année.  
17 Q. **[100]** Oui, oui. Toutes celles...  
18 R. Suite à la fin de l'année, oui.  
19 Q. **[101]** Ça fait que celles de la ligne où j'ai,  
20 celles que je viens d'évoquer où c'est deux mille  
21 (2000), bien ça veut dire qu'il y a quelqu'un en  
22 deux mille un (2001) qui a pris les contrats ou les  
23 projets de l'an deux mille (2000) puis qui a fait  
24 une inscription à la base.  
25 R. La réponse c'est oui puis madame Dallaire va

1 ajouter...

2 Mme CAROLINE DALLAIRE :

3 R. Alors je vais compléter. Donc, juste pour bien se  
4 comprendre, donc oui, mais ce qui vient du livre  
5 des immos. c'est une donnée globale puis, à partir  
6 d'hypothèses, on va venir répartir dans la base  
7 comptable entre les différentes caractéristiques.  
8 Et c'est pour ça que c'est important d'épurer  
9 d'ailleurs.

10 Q. **[102]** Puis on espère que l'exercice est bien fait  
11 d'une année à l'autre puis que la totalité des  
12 sommes ajoutées au livre des immos sont ajoutées à  
13 la base de données comptables puis ça, ce n'est pas  
14 sûr. C'est ce que je comprends?

15 M. SYLVAIN TREMBLAY :

16 R. En fait, on sait que, annuellement, ils calculent  
17 que l'ensemble est ajouté. Par contre, à cause de  
18 multiples observations et du fait que ce n'est pas  
19 possible pour ceux qui ont fait le travail de  
20 justifier les observations qui ne semblent pas  
21 fondées, on ne peut pas, malheureusement, on ne  
22 peut pas - puis à cause que ça ne fonctionne pas  
23 avec les conduites dans le sol - on ne peut pas  
24 dire que le travail a nécessairement, permet  
25 aujourd'hui d'avoir une base qui reflète vraiment

1 les conduites de Gaz Métro.

2 Mme CAROLINE DALLAIRE :

3 R. Je vais compléter encore une fois. Donc, justement,  
4 on ne peut pas être certains que tout est parfait  
5 alors c'est pour ça qu'on ne prend pas ça les yeux  
6 fermés. Une fois qu'on a le résultat, qu'on a  
7 épuré, qu'on arrive à un coût moyen qu'on pense  
8 représentatif, bien on s'assure qu'il le soit et  
9 c'est là où on se tourne vers les données réelles  
10 qu'on a et on s'assure que notre exercice est  
11 valable.

12 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

13 R. Je rajouterais aussi c'est pour ça qu'hier quand on  
14 parlait d'épurer, mettons deux point cinq pour cent  
15 (2,5 %) en haut puis en bas, la courbe normale, ça  
16 nous donne une moyenne qui n'est pas plus  
17 représentative des coûts de construction, de  
18 l'échantillon des coûts de construction qu'on est  
19 capables d'avoir, c'est-à-dire qu'on ne vient pas  
20 essayer de corriger l'information de la base de  
21 données comptables qui doit être effectivement  
22 épurée et corrigée pour avoir un coût moyen parce  
23 que c'est ça qu'on recherche.

24 Caroline vous l'a redit il y a quelques  
25 instants, on recherche toujours un coût moyen qu'on

1 peut venir appliquer pour venir faire l'allocation  
2 des coûts pour trouver notre facteur. Donc, c'est  
3 pour ça que c'était important la discussion, entre  
4 autres, qu'on a eue hier sur l'épuration des  
5 données pour réussir à avoir un coût moyen qui est  
6 représentatif de nos coûts moyens actuels en  
7 construction puis c'est là qu'on vient utiliser des  
8 échantillons pour venir valider le résultat.

9 Q. **[103]** Merci. On va prendre une pause. Un petit  
10 quinze (15) minutes, c'est bon? À tantôt.

11 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

12 REPRISE DE L'AUDIENCE

13 LE PRÉSIDENT :

14 Désolé du retard. Alors Maître Cardinal? En avez-  
15 vous eu assez Monsieur Tremblay?

16 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

17 Ça n'a pas été long.

18 Me AMÉLIE CARDINAL :

19 Q. **[104]** O.K. Donc on peut poursuivre. Je vous réfère  
20 à la pièce B-0097 qui est Gaz Métro-3, Document 11  
21 à la page 28, à l'avant-dernier paragraphe. Donc,  
22 on voit que :

23 Pour Gaz Métro, le réseau de  
24 distribution n'est qu'un seul grand  
25 réseau au Québec et non un amalgame de

1 réseaux régionaux indépendants.

2 Puis lors du panel 1, on nous a répondu qu'il y a  
3 sept réseaux de transmission indépendants. Comment  
4 Gaz Métro concilie ces deux affirmations?

5 (11 h 13)

6 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

7 R. Donc ici, un instant... O.K., donc ici, on est sur,  
8 quand on a cette station, Gaz Métro, on est sur des  
9 grands principes, donc ce que monsieur Béland vous  
10 a expliqué, avant-hier déjà, le temps passe vite,  
11 donc il vous a expliqué que les réseaux de  
12 transmission étaient indépendants. Donc ce qu'il  
13 vous a expliqué, c'est que s'il y avait un client à  
14 Québec qui fermait, ça ne donnait pas plus de  
15 capacité au Saguenay. Donc là, ici, on parlait des  
16 réseaux de transmission.

17 Quand on est au niveau des réseaux de  
18 distribution, donc si on est au niveau ingénierie  
19 technique, monsieur Béland vous a aussi dit qu'il y  
20 avait certains réseaux de distribution qui étaient  
21 interreliés entre eux; puis là, je passe le détail,  
22 là, mais il vous a donné des points précis, là, sur  
23 le réseau. Donc ça, c'est la partie, je vous  
24 dirais, plus ingénierie, terrain.

25



1 LE PRÉSIDENT :

2 Q. [105] C'était Granby-Farnham.

3 R. Oui, c'est ça, exactement, vous êtes meilleur que  
4 moi, vous suiviez à la perfection. Donc ça, c'est  
5 le côté, je vous dirais, plus technique. Le  
6 deuxième qui est plus philosophique, je vous  
7 dirais, c'est plus l'essence de la réponse qu'on a  
8 donnée ici, parce que la réponse qui était donnée  
9 ici n'était pas une réponse d'ingénierie.

10 C'est-à-dire que Gaz Métro, on est une  
11 seule compagnie, on a, on dessert différentes  
12 régions, on dessert Montréal, l'Abitibi, Québec et  
13 autres, et on a un seul coût de service. Donc ce  
14 qu'on vient avoir, c'est, on a le principe de  
15 tarification, on a le principe timbre-poste, on a  
16 fait des choix d'avoir une tarification uniforme  
17 sur le territoire.

18 Quand on raccorde des nouveaux clients,  
19 oui, on a des tests de rentabilité pour évaluer la,  
20 est-ce qu'on raccorde un client ou non, est-ce  
21 qu'on demande une contribution, mais quand il y a  
22 des avantages, c'est au bénéfice de l'ensemble de  
23 la clientèle de Gaz Métro. Donc si on raccorde un  
24 client dans la région de Québec et que ça engendre  
25 marginalement des baisses tarifaires à court,

1           moyen, long terme, c'est l'ensemble de la clientèle  
2           qui en profite.

3                        Donc c'est ce qu'on vient dire, donner ici  
4           comme exemple, c'est autant les économies, donc les  
5           économies d'échelle, le fait d'avoir des nouveaux  
6           clients, même chose si on perd des clients, il y a  
7           des coûts échoués, c'est l'ensemble de la  
8           clientèle, peu importe la région, qui en bénéficie  
9           ou qui va devoir en assumer les coûts.

10                      Donc c'est vraiment une approche, je vous  
11           dirais, très régionale, quand on fait des revenus  
12           requis, on vient évaluer un investissement  
13           marginale pour chacun des clients, on prend les  
14           mêmes taux de rendement, peu importe la région, on  
15           prend les mêmes taux d'amortissement, on prend les  
16           mêmes taux de dettes, de structure de dettes-  
17           équité, on prend les mêmes taux d'impôt, donc on a  
18           vraiment une gestion globale de nos réseaux de  
19           distribution.

20                      Je passerais peut-être la parole à monsieur  
21           Overcast, là, je pense qu'il voulait compléter, ou  
22           ajouter des éléments à la réponse.

23           Dr. H. EDWIN OVERCAST :

24           A. As I mentioned yesterday, this is really not  
25           unusual to have parts of the system that aren't

1 interconnected with other parts, but the point is,  
2 you plan and you design your distribution systems  
3 in the same way. I pointed out for example that  
4 Atlanta Gas Light has five distinct pieces of their  
5 system that are not interconnected, they are even  
6 served by different suppliers, different pipeline  
7 suppliers, but the system is really all the same.

8 And so, it is common not to have, not to  
9 break these things up into regions, you just have,  
10 you have your distribution system, that is  
11 essentially the same in terms of every decision you  
12 make, and you do that consistently across the  
13 system, so that you can minimize the cost of  
14 operating that system.

15 And if you don't do that, then you end up  
16 with a situation where you have to keep different  
17 materials at different spots, and you can't just go  
18 out and buy one, let's say you used a different  
19 metering technology in one area, well, you would  
20 have to have those meters in stock all the time,  
21 and it might not be a big area, why would you do  
22 that?

23 So you get as many of these things as you  
24 can in common so that you can produce the lowest  
25 total cost for operating that system.

1 Me AMÉLIE CARDINAL :

2 Q. [106] Parfait. Donc lundi, il y a des questions qui  
3 ont été posées au Panel 1 de Gaz Métro et dans une  
4 de ses réponses, Gaz Métro a dit que si on prend  
5 cent (100) clients à un débit horaire, par exemple,  
6 de cinq mètres cubes par heure (5 m<sup>3</sup>/h), ou encore  
7 que ça soit un client à cinq cents mètres cubes par  
8 heure (500 m<sup>3</sup>/h), à raccorder au même endroit sur  
9 le réseau, on a compris qu'il n'y a pas de lien  
10 entre le nombre de clients et la grosseur, donc le  
11 coût de la conduite.

12 Considérant ça, est-ce que, quel serait le  
13 lien de causalité entre le nombre de clients et le  
14 coût des conduites?

15 (11 h 18)

16 R. I think you have to look at what they said in  
17 detail. But essentially, if that customer is on the  
18 same length of pipe as a hundred (100) customer  
19 pipe, it's the same size, because you're going to  
20 have, you take into account not only the number of  
21 customers, but the demand. And so, the pressure  
22 drop along that pipe link, for a customer who's  
23 five hundred (500) a day, is going to be the same  
24 as for a hundred (100) customer, or well,  
25 approximately the same. It won't actually be

1 exactly the same, but approximately the same as a  
2 hundred (100) customers along a section a pipe with  
3 five cubic meters per day, per hour, whatever,  
4 whichever one, I don't remember.

5 But the other thing is the costs are going  
6 to be very different, though. And they're going to  
7 be different because when you add a hundred (100)  
8 customers, you got a hundred (100) service lines,  
9 and a hundred meters (100 m). When you have one  
10 customer, you're going to have one service line,  
11 and one meter. But on an average, which is what  
12 we're doing here, remember, we're trying to get the  
13 average of serving a class. And so, the average  
14 cost is going to be determined by, not just that  
15 one example, but hundreds of different  
16 configurations that occur on the system.

17 And there's no real reason, if the  
18 customers are properly added under the line  
19 extension policy, which would mean we know it's  
20 profitable to serve that customer than averaging  
21 those cost of that main in with hundreds of other  
22 profitable customers means that everybody benefits  
23 from the total system, and that's really what we're  
24 trying to do here; we're trying to get the cost, on  
25 average, to serve the customers.

1                   And anything else, I mean, if you want to  
2                   get down into particulars about who's further away  
3                   from a city gate, you're not going to be able to  
4                   design uniform rates. As soon as you do that,  
5                   you're going to have a different rate for every  
6                   customer, because you know there's some customer  
7                   who's always going to be closest to the city gate,  
8                   and you also know there's always going to be some  
9                   customer who's furthest away. And then, if you're  
10                  going to chop up those costs by location or by  
11                  vantage or anything else, I mean, you can always  
12                  think about that, but it's not the way the gas  
13                  system is designed. It's designed to serve the  
14                  customers collectively, and let everybody benefit  
15                  from the economies of scale that result from the  
16                  way the system is designed and constructed.

17                  M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

18                  R. J'ajouterais peut-être une autre information, là.  
19                  Vous aviez une prémisse dans votre réponse, là, au  
20                  niveau de ce que monsieur Béland aurait pu dire  
21                  hier, au niveau que le nombre de clients ne serait  
22                  pas important. Ce n'était pas ma compréhension, là.  
23                  Donc, je vous référerai aux notes sténo...

24                  Q. [107] Oui, je les ai juste ici.

25                  R. ... du treize (13) avril, à la page 116. Ça se

1       trouve être la question, bien, il y a un numéro,  
2       c'est le 126. Donc, à la page 116, on a la question  
3       126. Et monsieur Béland, là, répond un petit peu  
4       plus loin, à la ligne 7 :

5                       Si l'extension est plus petite, s'il y  
6                       a moins de clients...

7       (11 h 23)

8                       Donc, oui, le nombre est important. Ce  
9       n'est pas juste le débit demandé, là. Donc, je  
10      pense que monsieur Béland a aussi mentionné  
11      qu'effectivement, le nombre de clients est  
12      important. Et peut-être un dernier élément; c'est  
13      que monsieur Overcast, doctor Overcast vous a  
14      expliqué, donc, je pense que monsieur Béland a  
15      aussi émis... a aussi mentionné que, effectivement,  
16      le nombre de clients était important. Il y a peut-  
17      être un dernier élément, c'est que monsieur  
18      Overcast, docteur Overcast, vous a expliqué aussi  
19      hier que c'est un exemple qui est, somme toute,  
20      assez théorique, l'exemple qu'on pourrait avoir le  
21      même nombre de clients... C'était combien de  
22      clients? Je crois cent (100) clients, cinq mètres  
23      cubes/heure, ou un client de cinq cents mètres  
24      cubes/heure (500 m<sup>3</sup>/h) qui se retrouverait au bout  
25      du réseau, monsieur Overcast vous a aussi expliqué

1 que, tu sais, les maisons résidentielles, ou les  
2 commerces, vont être répartis, bon, équidistants  
3 ou, en tout cas, selon une certaine distance, ne  
4 seront pas tous raccordés à un seul point sur un  
5 seul terrain de cent pieds (100 pi).

6           Donc, il y a une contrainte aussi physique,  
7 je vous dirais, de dire, si on a dix (10)  
8 résidentiels, il risque d'être... d'avoir au moins,  
9 je vous parlais je pense, de cent pieds (100 pi) de  
10 façade à chaque terrain. Donc, l'hypothèse qu'ils  
11 seraient tous sur un même terrain comme un  
12 industriel ou un commerce, c'est une hypothèse qui  
13 est quand même assez forte.

14 Mme LOUISE PELLETIER :

15 Q. **[108]** Je m'excuse. Louise Pelletier pour la Régie.  
16 Je vous ramènerais peut-être à 146 des mêmes notes  
17 sténographiques qui réfèrent à une question qui  
18 avait été posée auparavant par maître Cardinal, ou  
19 c'est moi qui posait la question. Je disais que je  
20 voulais faire du poids, la question c'était plutôt  
21 du chemin où, essentiellement, on a posé la  
22 question, l'exemple cinq à... le dix (10) à mille  
23 (1000) ou, en tout cas, les différentes  
24 combinaisons possibles et où on a demandé, est-ce  
25 que ça a un impact sur la grosseur du fameux tuyau



1 qui va être utilisé? Puis, monsieur Béland a  
2 répondu oui. Alors ici, grosseur peut signifier  
3 aussi coûts, j'imagine? Je ne crois pas... je ne  
4 pense pas que les deux affirmations soient  
5 contradictoires mais elles sont assurément  
6 complémentaires. On ne peut pas lire une sans  
7 l'autre.

8 R. Excusez, vous référez à quel...

9 Q. **[109]** 146, à peu près dans le milieu où je disais  
10 une question de clarification, lorsqu'on posait la  
11 question tantôt eu égard à la grosseur des  
12 conduites comme telles. Je suis à la ligne 14.  
13 Lorsqu'on a posé la question : est-ce qu'un client  
14 à cinq mille mètres cubes (5000 m<sup>3</sup>) versus dix (10)  
15 clients à cinq cents (500), est-ce que ça va  
16 changer la grosseur de la conduite. Vous avez  
17 répondu oui. C'est ce que monsieur Béland a dit,  
18 O.K.? Et il nous a dit que c'était dans les  
19 critères. Et il répète après ça, « oui, c'est dans  
20 les critères. » Et je lui ai demandé lequel  
21 c'était, puis là, il m'a dit que c'était le critère  
22 21.

23 R. Oui, effectivement.

24 Me AMÉLIE CARDINAL :

25 Q. **[110]** Parfait. Donc, ensuite, on passe à la pièce

1 B-0045, Gaz Métro 3, document 1, à la page 18, dans  
2 la réponse à la question 6.5, et aussi en  
3 complément... en complément aussi, je vous  
4 référerais aux pages 12 à 14; c'est plusieurs  
5 tableaux différents, parce que dans ma question,  
6 j'ai plusieurs « considérant » si on veut. Puis,  
7 ces tableaux-là viennent appuyer ces « considérant-  
8 là ».

9           Donc, tout d'abord, considérant que, bon,  
10 le panel 1 nous a présenté vingt-trois (23)  
11 critères de conception du réseau, ensuite,  
12 considérant que le panel 1 nous a dit que, en  
13 général, le réseau de Gaz Métro a été développé  
14 pour, dans un premier temps, raccorder des gros  
15 clients industriels, puis ensuite, densifier le  
16 réseau, et tenant compte aussi que pour un même  
17 volume et à une même distance du poste de  
18 livraison, le nombre de clients n'est pas un  
19 paramètre déterminant dans la conception d'un  
20 réseau mais que c'est davantage le débit horaire  
21 requis qui est important, tenant compte aussi des  
22 différences des caractéristiques des régions, tant  
23 dans le type de clientèle que dans le coût de  
24 construction des réseaux et, finalement, tenant  
25 compte du contexte particulier du réseau de Gaz

1 Métro où le niveau de densification par client est  
2 parmi les plus faibles et le niveau de  
3 densification en termes de mètres cubes par  
4 kilomètres de conduites est de loin le plus élevé  
5 des comparables qui ont été examinés par monsieur  
6 Overcast.

7 Est-ce qu'une allocation des coûts des  
8 conduites de distribution à cent pour cent (100 %) en fonction d'une composante capacité ne serait pas  
9 plus représentative de la causalité des coûts?  
10

11 Dr. H. ERWIN OVERCAST:

12 A. No, it wouldn't represent a better cost causality  
13 because, typically, the system is growing every  
14 time you add a customer at the periphery. It  
15 doesn't matter what kind of customer it is. If  
16 you're going to extend the system to connect a new  
17 subdivision, you're going to extend the system. And  
18 if you remember the graph we used on Monday  
19 afternoon, you saw all those pipes that run around  
20 in a residential development or a small commercial  
21 development and all those... all that footage of  
22 minimum size pipe is being caused to connect those  
23 customers. And the fact that it serves demand in  
24 total, we've taken that into account properly in  
25 the cost allocation study. But it is the customers

1 that are causing that cost. And it's also true that  
2 customers are causing the cost because, not only is  
3 that theoretically right, it's also empirically  
4 correct because we've run multiple studies that all  
5 show that customers, or services as the case may  
6 be, is a proximate cause of the main in distance  
7 and the main in cost and we've looked at it as time  
8 series, we have looked at it as cross-section time  
9 series, and in every case, it is customers that is  
10 a principal cause of the amount of pie. So to say  
11 you are going to allocate it on demand, that is  
12 just to ignore the fact that customers are causing  
13 that cost, and that is not following the principle  
14 of cost causation.

15 (11 h 29)

16 The two-inch pipe is going into the ground,  
17 and it will be the smallest pipe that goes in, and  
18 it should be the basis for developing the minimum  
19 system component to classify mains cost between  
20 customer and demand. And essentially, what it says  
21 is, that for the smallest classes of customers, the  
22 only thing that really matters is the minimum  
23 system, because all those people can be, their  
24 demand can be met by the minimum system.

25 And it's only the larger customers where

1 demand matters, and we have shown that that demand  
2 portion gets allocated to those larger customers on  
3 the basis of demand, and in addition, they get an  
4 allocation on a per-customer basis as well. Because  
5 take your example that you start out with where you  
6 said the system is expanded for an industrial  
7 customer down the road, well, what you didn't take  
8 into account there is, when you do that, you look  
9 at all the other things that are going on between  
10 where you connect to the city gate and where that  
11 customer is, and that customer may only need a  
12 four-inch pipe to serve their design day, but you  
13 may put in an eight-inch pipe, because you know you  
14 are going to have subdivisions, and commercial  
15 districts, and all kinds of other things developed  
16 off that pipe and you don't want to have to replace  
17 that four-inch pipe every few years when a new  
18 subdivision comes in.

19 So in designing the gas system, the people  
20 who do that take into account the potential to add  
21 customers to the system. And in fact, if you look  
22 at the line extension policy that we used for  
23 Atlanta Gas Light Company, it specifically,  
24 specifically says, if you are going to run an  
25 extension, and there is a piece of property zoned

1 residential along the way, you can raise the size  
2 of the extension for that new customer that is  
3 further beyond where the subdivision is going to be  
4 and give them credit against having to make a  
5 contribution for the fact that you are going to  
6 develop a subdivision there because it is zoned  
7 residential.

8 So the answer is that demand by itself is  
9 an unreasonable factor for allocating the cost of  
10 mains.

11 Q. **[111]** Puis dans la mesure où la Régie décidait  
12 d'allouer les coûts des conduites d'alimentation et  
13 de distribution entièrement en fonction d'une  
14 composante capacité, est-ce que l'utilisation du  
15 facteur de répartition CA serait appropriée?

16 A. Well, when you allocate demand on the supply and  
17 distribution mains, it should be allocated on the  
18 basis of design day demand, which also includes the  
19 maximum demand for interruptible customers, because  
20 you do design the system to serve them as well. The  
21 question of, I mean, the Régie is free to decide  
22 how to allocate these costs, but they have stated a  
23 preference for cost causation, and the demand  
24 component is not a true reflection of cost  
25 causation, and it tends to under-allocate costs to

1 some classes and over-allocate costs to others  
2 based on that cost causation factor.

3 And it is not just a hypothetical exercise,  
4 we are trying to get cost causation reflected  
5 accurately in a cost of service study. And then, if  
6 you don't like the results, I mean, you aren't  
7 bound by the cost of service study to set rates  
8 exactly equal to that. I mean, if you want to make  
9 policy decisions to, for example, protect low-  
10 income customers, you make those policy decisions  
11 knowing what the costs are and having a good cost  
12 causation based study, and then you, then you make  
13 those decisions at the point where you design the  
14 rates and solve whatever social problems that may  
15 arise; that is part of rate design process, not in  
16 getting a pure cost of service study.

17 (11 h 35)

18 Q. **[112]** Maintenant, on va parler du facteur de  
19 répartition CAU. Donc je vous inviterais à prendre  
20 tout d'abord la pièce B-0097, qui est Gaz Métro-3,  
21 Document 11, à la page 21. Donc c'est la réponse à  
22 la question 8.1, donc Gaz Métro dit que la CAU  
23 calculée selon une approche régionale est présentée  
24 à la pièce B-0039 qui est Gaz Métro-2, Document 7 à  
25 l'onglet CAU et celle calculée selon une approche

1 globale qui est présentée à la pièce B-0040, Gaz  
2 Métro-2, Document 8, aussi à l'onglet CAU.

3           Donc quand la Régie examine le facteur CAU  
4 dans les pièces B-0039 et B-0040, on trouve les  
5 mêmes pourcentages de répartition. Gaz Métro a  
6 expliqué ces similitudes-là dans sa preuve aux  
7 pages 60-61 de la pièce B-0016, Gaz Métro-2,  
8 Document 1 puis est-ce que la Régie doit comprendre  
9 que la répartition des conduites de transmission  
10 par région serait faite de la façon suivante,  
11 c'est-à-dire que les CAU sont établies sur une base  
12 régionale, également que Gaz Métro fait la somme  
13 des CAU régionales par catégorie tarifaire pour  
14 déterminer un seul facteur de répartition et  
15 qu'ensuite Gaz Métro procède à la répartition du  
16 coût des conduites de transmission en tenant compte  
17 de ce dernier facteur?

18 Mme CAROLINE DALLAIRE :

19 R. Est-ce que vous pourriez redire la question s'il  
20 vous plaît?

21 Q. **[113]** Pas de problème. Est-ce que vous voulez que  
22 je reprenne uniquement, là, la façon que la  
23 répartition des conduites de transmission par  
24 région devrait donc être faite de la façon  
25 suivante, donc en prenant en compte que les CAU



1           sont établies sur une base régionale, que Gaz Métro  
2           fait la somme des CAU régionales par catégorie  
3           tarifaire pour déterminer un seul facteur de  
4           répartition et que par la suite, Gaz Métro procède  
5           à la répartition du coût des conduites de  
6           transmission en tenant compte du dernier facteur.

7                       Autrement dit, on voudrait savoir comment  
8           est établie la CAU régionale et comment est établie  
9           la CAU globale?

10       R. Juste pour être certaine, vous posez la question  
11       sur ce qui est fait actuellement et non ce qui est  
12       proposé?

13       Q. **[114]** En fait, c'est parce qu'on compare la méthode  
14       actuelle et la méthode proposée et on obtient les  
15       mêmes résultats donc on voulait savoir comment sont  
16       établies les deux CAU.

17       M. SYLVAIN TREMBLAY :

18       R. En fait, c'est normal parce que, que ce soit fait  
19       d'une façon ou d'une autre, les résultats sont les  
20       mêmes. Les écarts sont tellement faibles que ça  
21       tombe dans des pourcentages qu'on ne voit pas, donc  
22       après la virgule. Par contre, le principe de la CAU  
23       n'a pas vraiment plus, comme c'est fait sur la  
24       transmission, n'a pas vraiment plus de raison  
25       d'être fait de façon régionale ou non parce que...

1 Non, mais en fait, je vais juste arrêter là. Pour  
2 votre réponse, c'est qu'on le fasse de façon  
3 régionale ou de façon globale, ça donne les mêmes  
4 résultats, c'est pour ça que vous ne voyez pas  
5 d'écart.

6 Q. **[115]** Maintenant, la Régie a fait une simulation  
7 sur les coûts du renforcement du réseau, tel qu'il  
8 avait été demandé dans le dossier 3919-2015. Je  
9 vais vous déposer le tableau ici. Donc, Madame la  
10 Greffière, on est rendu à quelle cote? Donc A-0039.  
11 Puis vous allez noter aussi que dans le tableau,  
12 parce que les CAU par région n'étaient pas  
13 disponibles, la Régie a plutôt utilisé les CA par  
14 région qui étaient présentées par Gaz Métro à la  
15 pièce Gaz Métro-3, Document 1, à l'annexe 11.

16

17 A-0039 : Tableau sur les allocations

18

19 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

20 R. Votre dernière référence, Gaz Métro-3, Document 11?

21 Q. **[116]** Gaz Métro-3, Document 1.

22 R. Ah, 1.

23 Q. **[117]** À l'annexe 11.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Maître Cardinal?

1 Me AMÉLIE CARDINAL :

2 Oui?

3 LE PRÉSIDENT :

4 C'est B-0056?

5 Me AMÉLIE CARDINAL :

6 Oui, c'est ça.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Merci.

9 Me AMÉLIE CARDINAL :

10 0047, désolée. C'est bien 0056, je reste avec ma

11 première idée.

12 (11 h 42)

13 Q. **[118]** Donc, je peux vous laisser un petit peu de

14 temps pour en prendre connaissance. Mais

15 j'attirerais votre attention particulièrement sur

16 la colonne « Écart en dollar (\$) » et « Écart en

17 pour cent (%) ». Donc, ce qu'on a fait, c'est

18 l'allocation par région. Par exemple, pour l'Estrie

19 le cinquante millions (50 M) et pour le Saguenay le

20 quatre vingt millions (80 M), pour un total de cent

21 trente millions de dollars (130 M\$). Ensuite, on a

22 fait l'allocation globale, et on a regardé les

23 écarts entre la méthode régionale et la méthode

24 globale. Donc, vous avez les résultats au bout.

25 Puis on a constaté que les résultats entre les

1 méthodes globale puis régionales sont différents,  
2 quand on fait la répartition des coûts par région.  
3 Est-ce que vous pouvez commenter ces résultats,  
4 puis faire le lien aussi avec l'affirmation selon  
5 laquelle les facteurs de répartition par région ou  
6 globale sont presque identiques?

7 Mme CAROLINE DALLAIRE :

8 R. Maître Cardinal, alors, je vais commencer, et je  
9 vais peut-être passer la parole au docteur  
10 Overcast; je pense qu'il voulait rajouter des  
11 éléments. Je vais juste vous rappeler que ce qu'on  
12 tente de faire avec l'allocation des coûts, le but  
13 ultime de l'exercice, c'est d'allouer notre coût de  
14 service. C'est ce qu'on cherche à faire, et trouver  
15 les meilleurs facteurs pour ça. Et notre coût de  
16 service, lui, il est global, pour l'ensemble du  
17 territoire. Alors si on fait des dépenses en  
18 renforcement de réseau, ces dépenses-là vont se  
19 retrouver dans notre base de tarification de façon  
20 globale, pour l'ensemble du territoire. Donc, ils  
21 ne viendront pas allouer les coûts précisément par  
22 région. Je tenais à faire cette précision. Et je  
23 vous laisse la parole, docteur Overcast.

24 Dr H. EDWIN OVERCAST :

25 A. Well, since I don't read French, this is a little

1 bit difficult for me, but it looks like what's  
2 happening here is you added in the simulation, you  
3 added a lot of cost in one region, and that may be  
4 because there, that region is replacing old pipe.  
5 This is the vintage issue. And the vintage issue, I  
6 mean, you could always, if you're going to set  
7 rates based on the vintage of the pipe, then,  
8 you're going to have different rates for everybody,  
9 because everybody is served from a, I mean, in the  
10 city of Montreal, there's old pipe in some parts of  
11 the city, and where they've replaced their... it  
12 had a main replacement program, there's new pipe.  
13 And those pipes have different costs.

14 And so, when you set rates for the system,  
15 which is what's being done here, those rates get  
16 averaged out, and you don't take into account  
17 vintage, and you don't take into account the  
18 difference distributions of customers behind that.  
19 I mean, there's a very different distribution of  
20 customers in loads, behind each piece of the  
21 system. And when you're setting rates on the total  
22 system, you do not need to go to this detail, and  
23 you don't need to allocate cost this way, because  
24 you're not going to reflect them in rates, if you  
25 have uniform rates for the system.

1                   So the answer is yes, there will be  
2 differences in cost, between old customers and new  
3 customers. There'll be differences in cost like I  
4 explained the other day, because two people have a  
5 different link to service, so... And you can  
6 partially cost as fine as you want, but it doesn't  
7 make any difference, because what we're trying to  
8 get at here is the average system cost. And the  
9 average system cost is, as I read this, is given on  
10 the, I guess it's the global allocation at the  
11 bottom.

12                   (11 h 49)

13                   M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

14                   R. Peut-être... peut-être juste ajouter que j'ai  
15 profité d'une réponse pour essayer de réexpliquer  
16 toutes les dernières années à partir de la D-9747.  
17 Puis, je vous ai expliqué qu'on n'avait pas une  
18 allocation régionale, mais une approche régionale.  
19 Bien, par le tableau ici que vous avez préparé,  
20 vous êtes en train de faire, marginalement, par des  
21 nouveaux investissements soit au Saguenay ou en  
22 Estrie, une allocation régionale. Donc, nous, ce  
23 qu'on vous dit, c'est ce qu'on applique depuis  
24 quatre-vingt-dix-sept (97), c'est une approche  
25 régionale, on n'a pas des bases de tarification par

1 région, c'est une base de tarification globale d'un  
2 coût de service global qu'on vient répartir en  
3 faisant une pondération du facteur de base.

4 Là, maintenant, ce qu'on est en train de  
5 reproduire ici, marginalement, par des nouveaux  
6 investissements, c'est comme si, je vais vous  
7 « l'imager », on créait des bases de tarification  
8 marginales pour l'Estrie et le Saguenay et on  
9 venait les allouer aux régions. Ce n'est pas ce  
10 qu'on a fait historiquement. Donc... et ce n'est  
11 pas la recommandation qui est faite par Gaz Métro,  
12 appuyée par son expert; notre recommandation, c'est  
13 d'y aller comme on vous a mentionné, le réseau pour  
14 Gaz Métro, c'est un réseau intégré, donc, on a une  
15 approche de coût moyen global avec un aspect  
16 régional.

17 Q. **[119]** O.K. Mais en gros, êtes-vous d'accord pour  
18 dire que la méthode régionale ne donne pas le même  
19 résultat que la méthode globale dans cet exemple-  
20 là?

21 R. Peut-être juste répéter la question, s'il vous  
22 plaît, pour être sûr qu'on réponde...

23 Q. **[120]** Oui, pas de problème.

24 R. ... ce que vous recherchez exactement?

25 Q. **[121]** En fait, on voulait savoir si vous êtes en

1 mesure de constater, de confirmer, que la méthode  
2 globale ne donne pas le même résultat que la  
3 méthode régionale dans l'exemple qu'on vous a  
4 présenté.

5 R. Bien, je vais malheureusement être obligé de  
6 revenir aux mêmes explications. Je risque de me  
7 répéter. Je suis désolé. Ce que j'ai mentionné,  
8 c'est qu'on a une approche régionale et non une  
9 allocation régionale. Puis, je vous ai aussi  
10 mentionné il y a déjà quelques heures, avant la  
11 pause de milieu de l'avant-midi, que c'était pour  
12 Gaz Métro la même... c'est une approche qui nous  
13 mène au même résultat, c'est-à-dire on veut avoir  
14 une pondération régionale, on veut avoir une  
15 approche régionale. On vous propose une méthode qui  
16 est différente pour le faire, mais on arrive au  
17 même résultat. Puis c'est ce qu'on voit dans notre  
18 réponse à nous. C'est-à-dire, étant donné qu'on ne  
19 fait pas une vraie allocation régionale avec des...  
20 comme je vous ai imaginé tantôt, avec des bases de  
21 tarification régionales, bien, on a les mêmes  
22 pondérations. Ici, il faut comprendre que les  
23 investissements qu'on propose en Estrie puis au  
24 Saguenay, ils n'amènent pas de... ce n'est pas de  
25 la conduite. C'est majoritairement des



1 compresseurs, des investissements dans de la  
2 compression. On ne vient pas doubler le réseau du  
3 Saguenay sur cent kilomètres (100 km). Donc, ça ne  
4 vient pas affecter les pondérations régionales,  
5 parce que c'est juste... c'est une enveloppe de  
6 coûts, c'est un investissement qui n'est pas  
7 régionalisé. J'essaye d'être....

8 LE PRÉSIDENT :

9 Q. **[122]** Laissez-moi tenter...

10 R. ... le plus précis possible.

11 Q. **[123]** ... d'interpréter votre parole. Ce que vous  
12 dites, c'est que l'approche régionale telle que  
13 vous la concevez et telle que vous l'appliquez se  
14 reflète dans notre exemple, dans les CA de la  
15 méthode globale, c'est-à-dire que le sept virgule  
16 sept pour cent (7,7 %) de CA attribué à la première  
17 classe D-1 est le reflet d'une pondération des CA  
18 régionaux. Et ce qui explique pourquoi les  
19 résultats sont les mêmes d'une approche à l'autre  
20 parce que, de toute façon, vous ne considérez  
21 qu'une répartition globale qui est issue de  
22 pondération de données régionales, mais qui a juste  
23 un chiffre. Forcément, s'il y a juste un chiffre,  
24 ça va toujours donner le même résultat.

25

1 M. SYLVAIN TREMBLAY :

2 R. Bien... effectivement, vous avez raison. C'est pour

3 ça que quand Gaz Métro explique que sa façon de

4 travailler en pondérant donne le même résultat et

5 donc qu'il n'y a pas besoin de considérer les

6 pourcentages par région, c'est ce que Gaz Métro dit

7 dans sa preuve. Maintenant, quand... puis, dans une

8 réponse, Gaz Métro quand, dans sa réponse, dit :

9 « Ce n'est pas considéré comme des mini réseaux,

10 c'est là la différence. C'est qu'il n'y a pas de

11 dollars qui sont considérés lorsque le facteur est

12 construit. Puis, là, on peut voir l'acétate qui est

13 présenté. Donc, dans l'établissement du facteur,

14 c'est toujours des données, mais ça n'inclut jamais

15 le coût directement. Et puis, une fois que le

16 pourcentage est calculé pour la CA ou pour la CAU,

17 là, c'est appliqué au coût global. Mais dans la

18 méthode actuelle, donc dans les allocations deux

19 mille un (2001), deux mille six (2006), deux mille

20 treize (2013), c'est ce qui a été fait. Il n'y a

21 jamais eu une répartition des dollars par région.

22 Ça a toujours été calculé en pondérant les

23 pourcentages de chacun.

24 (11 h 56)

25

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 Si vous permettez, seulement intervenir, là, vous  
3 avez fait référence à l'acétate, là, pour les fins  
4 des notes sténographiques, monsieur Tremblay vient  
5 de pointer l'acétate 15 de la présentation B-0107  
6 de Gaz Métro.

7 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

8 R. Donc peut-être juste pour poursuivre dans  
9 l'explication, on voit ici, dans l'acétate,  
10 toujours l'acétate 15, on voit « Dépenses  
11 d'amortissement », donc les investissements dans  
12 des conduites de transmission vont se retrouver  
13 dans le coût de service au niveau des dépenses  
14 d'amortissement notamment, rendement, impôt et  
15 compagnie, là. Et on a un seul coût; dans l'exemple  
16 ici, on n'a pas la transmission, on a conduites  
17 principales, là, mais c'est un peu le même  
18 exercice, on vient appliquer le même facteur  
19 d'allocation, qui dans votre exemple, Monsieur le  
20 Président, était, mettons par exemple sept point  
21 sept (7,7), là, pour le tarif 1, effectivement.

22 Me AMÉLIE CARDINAL :

23 Monsieur le Président, ce que je vous propose, ça  
24 serait de faire la prochaine question pour peut-  
25 être...

1 LE PRÉSIDENT :

2 Moi?

3 Me AMÉLIE CARDINAL :

4 Non, non, que moi, je pose la prochaine question,  
5 puis que, après, on passe peut-être à la pause pour  
6 le lunch.

7 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

8 Si vous me permettez, Maître Cardinal, par contre,  
9 je comprends que le docteur Overcast voulait  
10 compléter la réponse...

11 Me AMÉLIE CARDINAL :

12 Ah! bien, mon dieu, je ne l'ai pas vu, il est  
13 discret, je suis désolé.

14 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

15 ... quelque chose, à tout le moins, Monsieur le  
16 Président.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Allons-y. Dr. Overcast?

19 Dr. H. EDWIN OVERCAST :

20 A. Thank you. Here is the thing, whenever you start  
21 splitting the system up into pieces, you are always  
22 going to have different costs. You are going to  
23 have different costs because of things like  
24 vintage, like maybe the lots are a little bigger,  
25 maybe it is a little cheaper to put in pipe, maybe

1 it is a lot cheaper to put in pipe, and in all of  
2 these kinds of things, but when you start going  
3 down that road, what you are doing is, you are  
4 creating a situation where these customers get low  
5 rates today because their system is old, these  
6 customers pay high rates today and in a few years,  
7 that will switch around because you will have to  
8 replace all the old system.

9 I mean, that is not the way you operate a  
10 business in the utility business, you want to give  
11 customers access to the average cost to the system,  
12 and sometimes, part of the system benefit more than  
13 others. But eventually, that all evens out over  
14 time, because all the customers are going to  
15 eventually have old pipe that gets replaced at some  
16 point and their costs would have been higher, but  
17 those costs are being shared with people who are  
18 now half way through the life of their pipe.

19 And so on average, everybody is paying the  
20 right revenue requirement, and the complications of  
21 cutting the system up into pieces and deciding you  
22 are going to set rates on that basis is just, it is  
23 virtually unimaginable, you would have to have a  
24 different rate for every customer. And that is not  
25 what we are about here, we are about trying to give

1 you the average cost of serving each customer on  
2 the system, it is not going to be right for any  
3 customer exactly but on average, it is going to be  
4 right for everybody and treat everybody fairly.

5 So you are not penalizing a new customer,  
6 because he has new pipe, and you are not, you are  
7 not, for a customer who has old pipe, they are  
8 paying a little more but they won't ever pay for  
9 their new replacement, except on the basis of that  
10 average cost.

11 Me AMÉLIE CARDINAL :

12 Q. **[124]** D'accord. Donc je peux poursuivre avec ma  
13 question pré-lunch... d'accord. Donc ma prochaine  
14 question, dans ma prochaine question, il y a  
15 plusieurs « considérant que » qui mènent à une  
16 question. Je crois que si, en fait, c'est tout tiré  
17 de la preuve, mais à mon humble avis, si je vous  
18 pose chacun des considérants avec chacune des  
19 références, ça risque d'être fastidieux puis on va  
20 oublier les considérants rendus à la question.

21 Donc ce que je vous propose, c'est que je  
22 fais les considérants, je vous demande si vous êtes  
23 d'accord ou non avec l'énoncé, si vous n'êtes pas  
24 d'accord, vous n'êtes pas certain, là, je vous  
25 référerai directement à la pièce dans la preuve, si

1 jamais ça convient à tous... d'accord.

2           Donc dans la preuve, il a été mentionné que  
3 les clients interruptibles n'ont jamais été  
4 interrompus pour des raisons de saturation des  
5 conduites à ce jour, malgré qu'il y ait eu des  
6 problèmes de saturation de réseaux élevés des  
7 réseaux de transmission dans certaines régions,  
8 est-ce que vous êtes d'accord?

9 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

10 R. Oui.

11 Q. **[125]** Considérant aussi que les taux de saturation  
12 des régions de l'Estrie et du Saguenay présentent  
13 des taux de saturation élevés depuis quelques  
14 années, qui vont au-delà du cent pour cent (100 %),  
15 est-ce que vous êtes d'accord avec cette  
16 affirmation-là? On peut...

17 R. Avec différentes hypothèses, là, c'est-à-dire,  
18 après avoir considéré les clients interruptibles,  
19 avec les pressions « best efforts » de TCPL, oui,  
20 effectivement, on a toujours été à cent pour cent  
21 (100 %), ou en bas de cent pour cent (100 %); donc  
22 on n'a pas mis à risque la sécurité  
23 d'approvisionnement.

24 Q. **[126]** O.K. Puis je peux vous référer...

25 R. O.K., excusez, c'est parce qu'on me dit ils sont

1           supérieurs à cent pour cent (100 %), donc ils sont  
2           supérieurs à cent pour cent (100 %) si on ne  
3           considère pas les clients interruptibles, ou on  
4           considère la pression minimale de desserte de TCPL  
5           contractuelle à quatre mille (4 000) kPa pour la  
6           majorité des réseaux.

7           (12 h 02)

8           Q. **[127]** O.K., bien pour cette référence-là ici, je  
9           vous réfère à Gaz Métro-2, Document 1, à la page  
10          51, où on a le tableau 1 avec les taux de  
11          saturation du réseau de transmission par région  
12          puis on parlait des régions de l'Estrie et du  
13          Saguenay.

14          M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

15          R. De mémoire c'est, parce qu'on réfère à une autre  
16          pièce du rapport annuel, mais c'est sans considérer  
17          effectivement les clients interruptibles et les  
18          « best efforts » de TCPL, mais oui.

19          Q. **[128]** O.K. Je faisais référence vraiment à la pièce  
20          dans ce dossier-ci mais, O.K., parfait.

21          Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

22          Bien c'est parce que Maître Cardinal, quand vous  
23          allez à la question, on réfère à une pièce du  
24          rapport annuel. C'est construit et ça découle d'une  
25          pièce du rapport annuel. C'est la précision que



1 monsieur Tremblay vient de faire.

2 Me AMÉLIE CARDINAL :

3 Q. **[129]** O.K. Pas de problème. D'accord. Merci.

4 Considérant aussi le fait que dans un contexte de  
5 taux de saturation élevé pour certains réseaux, Gaz  
6 Métro a accepté que les clients migrent en cours de  
7 contrat pour l'année deux mille quatorze (2014),  
8 les clients interruptibles.

9 R. Donc vous dites migration en deux mille quatorze  
10 (2014)?

11 Q. **[130]** Hum, hum. Des clients interruptibles vers le  
12 continu.

13 R. Bon, pour les réseaux qui étaient non saturés,  
14 effectivement, il y a des migrations qui ont été  
15 acceptées sans nécessairement de contraintes, entre  
16 guillemets, de temps donc, il pouvait y avoir des  
17 contrats à long terme. Pour les réseaux saturés,  
18 c'est des autorisations, entre guillemets, qu'on  
19 pourrait appeler, qui sont sur une base annuelle.  
20 Donc, effectivement, pour l'hiver deux mille  
21 quatorze-deux mille quinze (2014-2015), il y a  
22 effectivement certains clients qui ont été  
23 autorisés à transférer d'un service interruptible  
24 vers le service continu mais pour une seule année  
25 seulement dans les réseaux saturés.

1 Q. [131] O.K. Ensuite, bon, je vais vous référer à la  
2 pièce, la pièce B-0045, pages 52 et 53, à la  
3 question 14.4. On voyait un tableau pour les cinq  
4 dernières années pour chacune des régions, les  
5 volumes interrompus puis les volumes consommés à  
6 GAI. Donc, considérant que pour chacune de ces  
7 années-là, même pour l'année très froide qui a été  
8 deux mille quatorze (2014), les clients ont eu  
9 accès à du GAI. Donc vous êtes d'accord avec ça  
10 aussi? Oui? Puis considérant aussi que pour les  
11 années deux mille douze (2012) et deux mille treize  
12 (2013)...

13 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

14 Attendez, Maître Cardinal.

15 Me AMÉLIE CARDINAL :

16 Oui?

17 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

18 Excusez-moi. Je veux juste m'assurer que les  
19 témoins suivent la série de considérants puis qu'on  
20 puisse statuer...

21 Me AMÉLIE CARDINAL :

22 Pas de problème.

23 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

24 ... clairement sur chacun d'eux.

25

- 1 Me AMÉLIE CARDINAL :
- 2 Au pire, je les reprendrai après au complet dans ma
- 3 question. Ça va être...
- 4 R. Je suis juste pas sûr d'un élément, je veux juste
- 5 valider.
- 6 Q. **[132]** Oui.
- 7 R. O.K. Pour deux mille quatorze (2014) c'est oui.
- 8 Q. **[133]** O.K. Considérant également que pour les
- 9 années deux mille douze (2012) et deux mille treize
- 10 (2013) le GAI consommé a été plus élevé que le
- 11 volume interrompu.
- 12 R. Oui.
- 13 Q. **[134]** Finalement, il m'en reste deux. Considérant
- 14 que les clients interruptibles ne sont pas tous lus
- 15 en temps réel.
- 16 R. O.K. Par temps réel, vous voulez dire de
- 17 l'instrumentation...
- 18 Q. **[135]** Oui.
- 19 R. ... où est-ce qu'on a accès à l'information à
- 20 toutes les heures?
- 21 Q. **[136]** Exactement.
- 22 R. L'instrumentation?
- 23 Q. **[137]** Instrumentés, oui, exactement.
- 24 R. Oui, parfait. Effectivement, tous les clients
- 25 interruptibles ne sont pas instrumentés.

- 1 Q. **[138]** O.K.
- 2 R. Ils sont tous en télémétrie, on a l'information à  
3 l'heure mais uniquement à la fin de la journée.
- 4 Q. **[139]** O.K. Et considérant aussi, et ça a été dit  
5 lors de la première journée d'audience, que Gaz  
6 Métro ne peut pas interrompre à distance les  
7 clients interruptibles, finalement ma question :  
8 est-ce que les clients interruptibles devraient  
9 être pris en compte dans le facteur de répartition  
10 CA plutôt que CAU - pour la répartition des  
11 conduites de transmission en fait - au même titre  
12 que les clients en service continu?
- 13 R. O.K. Juste répéter votre question, comme ça on va  
14 tous être sûrs de... Pas toutes les hypothèses.
- 15 Q. **[140]** Non, non, je vous le promets. À moins que  
16 vous me le demandiez, je n'ai pas de problème.
- 17 R. Non, non, ça va, ça va.
- 18 Q. **[141]** O.K. C'est beau. Donc, ce que la Régie veut  
19 savoir, c'est : est-ce que les clients  
20 interruptibles devraient être pris en compte dans  
21 le facteur de répartition CA plutôt que CAU pour la  
22 répartition des conduites de transmission au même  
23 titre que les clients en service continu?  
24 (12 h 9)
- 25 R. Donc ce qu'on comprend de votre question, c'est que

1 ça serait d'utiliser la capacité attribuée pour  
2 allouer les coûts de transmission, mais d'inclure  
3 aussi les capacités, entre guillemets,  
4 « attribuées », là, aux clients interruptibles, un  
5 peu comme on fait, qu'on propose de faire pour la  
6 distribution, donc avoir une pointe non coïncidente  
7 au niveau des capacités attribuées.

8 Q. [142] Oui, c'est ça, exactement.

9 R. O.K., bien, au niveau de l'allocation des coûts, on  
10 aurait un grand malaise, là, dans le sens qu'on ne  
11 serait pas en lien avec la causalité des coûts.  
12 Donc ce que monsieur Béland vous a expliqué au  
13 niveau de l'ingénierie, c'est que les clients  
14 interruptibles ne sont pas considérés quand on  
15 vient faire la conception et l'opération des  
16 réseaux de transmission, contrairement aux réseaux  
17 de distribution au sens large qui incluent  
18 l'alimentation et la distribution.

19 Donc d'un strict point de vue de  
20 l'allocation des coûts, en lien avec la causalité  
21 des coûts, si on allouait de la capacité attribuée  
22 à des clients interruptibles, c'est virtuel, là,  
23 parce qu'on n'a pas prévu de capacité attribuée  
24 pour les clients interruptibles, le réseau n'a pas  
25 été conçu, n'est pas opéré avec de la capacité

1 attribuée à des clients interruptibles.

2           Donc maintenant, si on veut, dans la  
3 tarification, puis on se rend compte que, je vous  
4 dirais que c'est théorique dans le sens qu'il y a  
5 toujours de la capacité résiduelle et que les  
6 clients interruptibles ne seront jamais interrompus  
7 parce qu'il y a toujours de la capacité résiduelle  
8 sur le réseau, ce qui semble peut-être être  
9 confirmé dans les dernières années par une des  
10 hypothèses que vous avez émises, là, on fera un  
11 choix au niveau de la tarification en disant, bien,  
12 peut-être qu'on fera un choix de ne pas reconnaître  
13 la valeur interruptible en distribution, puis on  
14 n'aura peut-être, à la limite, pas de tarif  
15 interruptible pour la distribution.

16           Mais je pense qu'en allocation des coûts,  
17 si on veut être vraiment en lien avec la causalité  
18 des coûts, je ne vois pas comment on peut attribuer  
19 de la capacité à un client interruptible si les  
20 gens de conception et opération de réseau n'en  
21 tiennent pas compte.

22           Mais là, effectivement, on me dit que c'est  
23 vrai, on propose de garder la CAU, mais là, on ne  
24 parle pas de capacité attribuée, ce qu'on vient  
25 faire ici, c'est rester sur une décision de la

1 Régie passée, là, en fonction qu'il n'y a pas de  
2 service gratuit, donc même s'il y a, le design du  
3 réseau n'a pas été conçu pour des clients  
4 interruptibles mais qu'ils l'utilisent, bien là, on  
5 vient mettre la capacité utilisée, donc ils  
6 utilisent la capacité résiduelle.

7 Et là, il y a un débat d'experts, qui  
8 viennent dire : « Bien, ce qu'on est en train de  
9 faire collectivement avec Gaz Métro et la Régie,  
10 les décisions qu'on a prises dans le passé, on  
11 n'aurait pas dû, à l'étape d'allocation des coûts,  
12 allouer des coûts aux clients interruptibles pour  
13 de la capacité utilisée. » Donc vous avez notre  
14 proposition, vous avez les propositions des  
15 experts, et vous allez trancher à savoir est-ce que  
16 la Régie veut rester sur l'ancienne méthode CAU ou  
17 veut aller vers une méthode qui est à dire de,  
18 allouer les coûts de transmission uniquement sur la  
19 capacité attribuée et ne pas allouer de coûts aux  
20 clients interruptibles parce qu'eux, effectivement,  
21 ils ne font pas partie du design du réseau, ne sont  
22 pas considérés dans le design du réseau.

23 Q. **[143]** Est-ce que votre réponse était terminée?

24 R. Oui.

25

1 Me AMÉLIE CARDINAL :

2 D'accord, merci.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Alors nous sommes rendus à la pause lunch, donc il  
5 est midi onze (12 h 11) mais on va revenir, on va  
6 prendre un quatre minutes de plus, treize heures  
7 quinze (13 h 15), c'est bon?

8 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

9 REPRISE DE L'AUDIENCE

10

11 \_\_\_\_\_  
(13 h 20)

12 LE PRÉSIDENT :

13 Rebonjour. Maître Gertler.

14 Me FRANKLIN S. GERTLER :

15 Oui, bonjour. Un instant s'il vous plaît, Maître  
16 Cardinal. Maître Gertler pour la ROEÉ. C'est juste  
17 une question d'intendance, Monsieur le Président,  
18 je vois la journée avancer, très intéressant, mais  
19 monsieur Chernick est ici maintenant et on est  
20 « cédulés » pour demain. Et j'aimerais juste savoir  
21 qu'est-ce qu'on compte faire. Est-ce qu'on va  
22 siéger plus tard? Est-ce que le client... est-ce  
23 que les témoins vont passer effectivement demain?  
24 Ou est-ce que... comment est-ce qu'on doit  
25 planifier nos choses?



1 LE PRÉSIDENT :  
2 Selon la planification d'audiences qu'on a, on a  
3 effectivement un retard. Je ne crois pas qu'il  
4 serait - comment dirais-je - digestible pour tout  
5 le monde ici d'avoir deux experts back à back,  
6 c'est-à-dire le vôtre et celui de l'ACIG. Donc,  
7 j'allais justement m'adresser à tous pour voir si  
8 vous avez des disponibilités pour une journée  
9 additionnelle la semaine prochaine, soit lundi,  
10 jeudi ou vendredi. C'est une journée qu'on  
11 utiliserait pour entendre les preuves des  
12 intervenants qui n'ont pas d'experts.

13 Me FRANKLIN S. GERTLER :

14 O.K.

15 LE PRÉSIDENT :  
16 Donc, notre objectif, c'est d'entendre votre expert  
17 ainsi que l'expert de l'ACIG cette semaine. Mais  
18 là, étant donné le retard qu'on a pris, peut-être  
19 qu'on va le rattraper mais j'aime mieux prévenir  
20 toutes les situations possibles. Donc, assurément,  
21 puisque c'est des dates qu'on avait réservées de  
22 longue... depuis longtemps, assurément, on veut  
23 entendre monsieur Chernick et monsieur Knecht cette  
24 semaine.

25

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :  
2 O.K. Alors, si...  
3 LE PRÉSIDENT :  
4 Mais je ne peux pas vous promettre demain.  
5 Me FRANKLIN S. GERTLER :  
6 O.K. Alors, si on a...  
7 LE PRÉSIDENT :  
8 À moins que vous ne me disiez que monsieur Chernick  
9 ne peut pas rester au-delà de demain. Et là, ça  
10 dépend des disponibilités de monsieur Knecht aussi.  
11 Me FRANKLIN S. GERTLER :  
12 Oui, c'est ça. C'était ça que j'étais pour dire,  
13 Monsieur le Président. On pourrait peut-être  
14 consulter entre nous puis voir également...  
15 LE PRÉSIDENT :  
16 Oui. Oui.  
17 Me FRANKLIN S. GERTLER :  
18 ... s'il y a des contraintes de part et d'autre,  
19 puis vous revenir...  
20 LE PRÉSIDENT :  
21 Oui.  
22 Me FRANKLIN S. GERTLER :  
23 ... avec des changements d'ordre, le cas échéant.  
24 LE PRÉSIDENT :  
25 Exactement. Donc, c'était mon intention de vous

1 demander de regarder mais, de toute évidence, il  
2 nous reste encore des questions...  
3 Me FRANKLIN S. GERTLER :  
4 Très intéressant, d'ailleurs.  
5 LE PRÉSIDENT :  
6 Oui, mais donc... puis, on a toujours une heure de  
7 tombée respectueuse de tous nos assistants. Donc,  
8 je ne pense pas qu'on entende d'expert autre que  
9 monsieur Overcast aujourd'hui.  
10 Me FRANKLIN S. GERTLER :  
11 Merci beaucoup.  
12 LE PRÉSIDENT :  
13 Merci. Maître Sigouin-Plasse.  
14 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :  
15 Oui, Monsieur le Président, je choisis le moment  
16 opportun, j'ai un engagement que je pourrais  
17 déposer immédiatement.  
18 LE PRÉSIDENT :  
19 Oui.  
20 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :  
21 À moins que vous ne vouliez que...  
22 LE PRÉSIDENT :  
23 Oui, bien, je voulais peut-être continuer là-  
24 dessus. Bien, c'est-à-dire...  
25

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 O.K.

3 LE PRÉSIDENT :

4 ... bien, en fait, est-ce que c'est possible pour  
5 tout le monde... bien, vous allez vous parler  
6 probablement à la pause, est-ce que tout le monde  
7 pense être capable de nous donner une réponse d'ici  
8 la fin de la journée ou on attend à demain matin?

9 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

10 Bien, écoutez, on peut se consulter. Je pense que,  
11 ici, pas mal toutes les personnes qui sont  
12 impliquées dans le dossier, en tout cas, en ce qui  
13 concerne Gaz Métro, pourraient être consultées.  
14 Évidemment, c'est difficile pour moi de parler pour  
15 mes collègues, des autres parties, Maître...

16 Me GUY SARAULT :

17 Comme vous pouvez voir, monsieur Knecht est ici  
18 derrière moi. Il est arrivé hier midi... hier  
19 après... vers l'heure du lunch. Et on devait passer  
20 ce matin, nous autres, en principe. Et il n'a pas  
21 beaucoup de disponibilités. Alors, il faudrait  
22 vraiment qu'on passe en premier cette semaine,  
23 comme prévu initialement, même si on est un petit  
24 peu en retard.

25

1 LE PRÉSIDENT :  
2 Oui.  
3 Me GUY SARAULT :  
4 Quant à moi la semaine prochaine...  
5 LE PRÉSIDENT :  
6 Mais cette semaine, ça veut dire demain.  
7 Me GUY SARAULT :  
8 Ça serait demain.  
9 LE PRÉSIDENT :  
10 Oui. Oui, oui, oui, je pense qu'on s'enligne pour  
11 ça.  
12 Me GUY SARAULT :  
13 O.K. Tant mieux. Et pour ce qui est de lundi de la  
14 semaine prochaine, moi, lundi, ça pourrait me  
15 convenir...  
16 LE PRÉSIDENT :  
17 O.K.  
18 Me GUY SARAULT :  
19 ... pour assister à une audience.  
20 LE PRÉSIDENT :  
21 Très bien, merci. Maître Sicard.  
22 Me HÉLÈNE SICARD :  
23 Hélène Sicard pour l'Union des consommateurs.  
24 Personnellement, moi, n'importe quel jour la  
25 semaine prochaine me conviendra. J'ai envoyé un

1 courriel à monsieur Moisan-Plante pour m'assurer  
2 qu'il est disponible à tous les jours également.  
3 J'aurai la réponse un peu plus tard aujourd'hui. Ce  
4 qui me préoccupe, par contre, à cause de non-  
5 disponibilités que j'aurai du premier (1<sup>er</sup>) au cinq  
6 (5) mai, et je serai... je suis dans une zone où il  
7 n'y a même pas d'Internet...

8 LE PRÉSIDENT :

9 Chanceuse.

10 Me HÉLÈNE SICARD :

11 ... qui rentre à ce moment-là. Et c'est prévu  
12 depuis très longtemps. Ce sont mes vacances  
13 annuelles, les seules que je prends, je vais être  
14 honnête avec vous. Donc, s'il y avait décalage des  
15 argumentations, je vous demanderais de prendre ça  
16 en considération, parce que là, moi, j'avais  
17 prévu... puis vos dates arrivaient juste de tout  
18 finaliser...

19 LE PRÉSIDENT :

20 Hum, hum.

21 Me HÉLÈNE SICARD :

22 ... fin avril avec mon client, qu'il puisse déposer  
23 à la date prévue qui était le premier (1<sup>er</sup>) mai au  
24 calendrier. Maintenant, si on décale de quatre  
25 jours, nous aurons probablement un problème pour me

1 permettre de faire les révisions finales et de tout  
2 lire...

3 LE PRÉSIDENT :

4 O.K.

5 Me HÉLÈNE SICARD :

6 ... et d'être efficace. Si je vous...

7 LE PRÉSIDENT :

8 Bien. On en prend note puis...

9 Me HÉLÈNE SICARD :

10 O.K. Merci.

11 LE PRÉSIDENT :

12 ... puis on va vous revenir avec un calendrier à  
13 cet effet.

14 Me DOMINIQUE NEUMAN :

15 Bonjour Monsieur le Président. Dominique Neuman,  
16 pour Stratégies énergétiques et l'AQLPA. Alors,  
17 pour la semaine prochaine, nous serions disponibles  
18 jeudi et vendredi. Par contre, pour lundi, il y a  
19 un empêchement médical qui poserait problème. Un  
20 rendez-vous médical. O.K. Merci.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Merci.

23 Me ANDRÉ TURMEL :

24 À mon tour Monsieur le Président. Bonjour. André  
25 Turmel pour la FCEI.

1 LE PRÉSIDENT :  
2 Bonjour.  
3 Me ANDRÉ TURMEL :  
4 Lundi, ça irait pour monsieur Gosselin, monsieur  
5 Blain qui, vraisemblablement, vont passer dans les  
6 derniers, selon l'horaire, là, et d'une part.  
7 D'autre part, j'en profite déjà pour dire qu'il  
8 n'est pas impossible qu'on demande à Gaz Métro,  
9 dans le dossier 3879 Phase 3, peut-être de décaler  
10 certaines... Parce que demain, la semaine  
11 prochaine, il y a des DDR qui doivent être déposées  
12 et il n'est pas impossible que... Je vous annonce,  
13 vu que vous êtes Procureur au dossier, que vous  
14 aurez une demande, probablement, pour décaler, mais  
15 ceci entraîne cela. Merci.  
16 LE PRÉSIDENT :  
17 O.K. Donc, juste lundi? Ou jeudi et vendredi?  
18 Me ANDRÉ TURMEL :  
19 Jeudi? Vendredi? Assurément pas l'autre semaine,  
20 parce que je serai à l'extérieur du pays. Merci.  
21 LE PRÉSIDENT :  
22 O.K. Merci.  
23 Me FRANKLIN S. GERTLER :  
24 Excusez-moi. Rebonjour.  
25



1 LE PRÉSIDENT :

2 Rebonjour.

3 Me FRANKLIN S. GERTLER :

4 Franklin Gertler pour la ROEE. Deux choses,  
5 simplement, Monsieur le Président. D'abord, j'ai  
6 bien pris note du fait que bon, on a intention de  
7 passer les experts cette semaine.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Oui.

10 Me FRANKLIN S. GERTLER :

11 Et ça, c'est juste pour vous dire, que c'est, dans  
12 le cas de monsieur Chernick, bien, qu'il préfère  
13 demain. Il ne peut pas aller au-delà de vendredi,  
14 puisqu'il est en audience au Kentucky lundi matin.  
15 Alors il n'en est pas question. À moins que vous ne  
16 voulez faire une concurrente, de faire de la  
17 concurrence entre différentes juridictions.

18 Pour ce qui est de la semaine prochaine,  
19 j'ai bien entendu qu'est-ce qui a été dit par mes  
20 confrères. Moi, pour nous, le lundi, ça irait. Non,  
21 pas le mardi, ce ne serait pas vraiment possible.  
22 La balance de la semaine, c'est possible, le  
23 mercredi, jeudi, vendredi. Évidemment, on va  
24 décaler...

25

1 LE PRÉSIDENT :  
2 Oui.  
3 Me FRANKLIN S. GERTLER :  
4 ... l'argumentation, j'imagine, aussi. Merci.  
5 LE PRÉSIDENT :  
6 O.K. Merci. Maître Sarault, vous ne vous êtes  
7 prononcé que sur le lundi. Est-ce que jeudi et  
8 vendredi...  
9 Me GUY SARAULT :  
10 Jeudi, j'ai une conférence de gestion dans un  
11 dossier de la Cour Supérieure à la demande du juge.  
12 Alors...  
13 LE PRÉSIDENT :  
14 On ne rentrera pas en compétition avec le juge de  
15 la Cour Supérieure.  
16 Me GUY SARAULT :  
17 Alors ça fait longtemps qu'elle est fixée, de toute  
18 façon, péremptoire. Je suis en défense, puis j'ai  
19 des adversaire ultra agressifs qui m'accuseraient  
20 de vouloir gagner du temps, et caetera. Vendredi...  
21 LE PRÉSIDENT :  
22 Qui diraient : c'est qui, ça, la Régie de  
23 l'énergie?  
24 Me GUY SARAULT :  
25 Vendredi ça pourrait m'aller.

1 LE PRÉSIDENT :  
2 Oui. O.K. Merci. Oui? Monsieur Prévost, dans le  
3 fond, maître Lescop n'est pas là, mais... Venez.  
4 Venez au micro s'il vous plaît. Dans le fond, ça  
5 vous concerne vous...  
6 M. PIERRE PRÉVOST :  
7 Oui. C'est sur que ça me concerne.  
8 LE PRÉSIDENT :  
9 ... plus que votre procureure.  
10 M. PIERRE PRÉVOST :  
11 Lundi ou jeudi.  
12 LE PRÉSIDENT :  
13 Lundi ou jeudi.  
14 M. PIERRE PRÉVOST :  
15 Oui. Vendredi il y a une impossibilité.  
16 LE PRÉSIDENT :  
17 O.K. Merci. Maître Sigouin-Plasse?  
18 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :  
19 Oui. Bien en fait, écoutez...  
20 LE PRÉSIDENT :  
21 Vous, vous êtes disponible tout le temps pour la  
22 Régie.  
23 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :  
24 Écoutez, on se met à la disposition de la Régie, ça  
25 va de soi. J'ai eu des échos favorables pour le

1 début de la semaine. Si vous me permettez, on va  
2 vous revenir à la pause...

3 LE PRÉSIDENT :

4 Oui.

5 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

6 ... parce qu'il y a plus qu'une personne. Ce que je  
7 comprends, c'est qu'en terme d'audition des preuves  
8 des témoins des parties, des autres parties, mon  
9 témoin, je vais vouloir que monsieur, le docteur  
10 Overcast soit avec nous. Et effectivement, il ne  
11 serait pas disponible en début de semaine. Donc...  
12 Mais je comprends que l'objectif poursuivi par la  
13 Régie, c'est que l'ensemble des experts soient  
14 entendus demain et/ou vendredi. Parfait là-dessus.  
15 Ceci étant dit, mais je vous reviens pour les  
16 disponibilités de l'ensemble des autres personnes  
17 de Gaz Métro qui auraient intérêt à assister à la  
18 preuve des intervenants la semaine prochaine. Mais  
19 les échos que j'en ai, c'est que ce serait possible  
20 en début de semaine. Mais je veux seulement que  
21 m'en assurer, là, qu'il n'y ait pas...

22 LE PRÉSIDENT :

23 O.K.

24 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

25 ... d'empêchement.

1 LE PRÉSIDENT :  
2 Vous me revenez pour les trois jours possibles.  
3 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :  
4 Oui. Oui. C'est ça. À la pause, je vous reviens.  
5 LE PRÉSIDENT :  
6 Très bien.  
7 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :  
8 Et...  
9 LE PRÉSIDENT :  
10 Vous voulez déposer un engagement.  
11 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :  
12 Engagement.  
13 LE PRÉSIDENT :  
14 Oui.  
15 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :  
16 Engagement numéro 6.  
17 LE PRÉSIDENT :  
18 On est rendu là.  
19 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :  
20 Engagement numéro 6, que je crois, rendu à la pièce  
21 B-113. B-113, Monsieur le Président.  
22  
23 B-113 : Engagement No. 6  
24  
25

1 (13 h 30)

2 Me AMÉLIE CARDINAL :

3 Q. **[144]** Rebonjour. Est-ce que je peux poursuivre ma  
4 ligne de questions? Oui? Parfait. Merveilleux.  
5 Donc, je vous invite à prendre la pièce Gaz Métro  
6 3, document 11, qui est la pièce Régie B-0097, aux  
7 pages 44 et 45. Donc, on voit que la rubrique  
8 « approvisionnements gaziers » est composé de trois  
9 postes comptables. C'est dans le tableau qui est là  
10 à la question 20. Donc, il y a le Centre de  
11 contrôle du réseau, Contrats et administration et  
12 Direction. Puis, pour le poste comptable Contrôle  
13 du réseau, Gaz Métro dit dans sa réponse à la  
14 question 20.1 que :

15 Le centre de contrôle du réseau assure  
16 la surveillance du réseau. L'ensemble  
17 du réseau est surveillé 24 heures par  
18 jour, 365 jours par année. En tout  
19 temps, le centre de contrôle surveille  
20 la pression de 126 points de lecture  
21 pour en assurer la stabilité et  
22 garantir le bon fonctionnement du  
23 réseau gazier. Les employés  
24 interviennent aussi dans les activités  
25 de nomination de transport gazier,

1                   mais cette activité représente une  
2                   faible portion de l'ensemble. Par  
3                   ailleurs, les activités « Centre de  
4                   contrôle du réseau » incluent  
5                   également les opérations quotidiennes.  
6                   Celles-ci sont majoritairement  
7                   composées de la planification de court  
8                   terme de la demande et de  
9                   l'identification des moyens pour y  
10                  répondre [...] De façon moins  
11                  importante, les personnes responsables  
12                  des opérations quotidiennes négocient  
13                  des ententes de court, moyen et long  
14                  termes visant la fourniture et le  
15                  transport/équilibre. Gaz Métro n'est  
16                  toutefois pas en mesure de fournir des  
17                  pourcentages pour chacune de ces  
18                  activités en fonction des services  
19                  énumérés à la question de la Régie.

20                Pour le poste Contrôle du réseau, tenant compte de  
21                la nature des activités de ce poste, est-ce qu'il  
22                serait opportun de l'allouer selon le facteur FB01D  
23                soit les volumes annuels distribués?

24                M. SYLVAIN TREMBLAY :

25                R. Tout d'abord, juste spécifier que c'est sûr que

1 quand on regarde des fonctions, puis on pourrait y  
2 aller par personne puis... on va toujours trouver  
3 des détails qui vont aller peut-être un peu moins  
4 envers la recommandation de la grande catégorie.  
5 Mais l'explication de pourquoi Gaz Métro propose la  
6 CA qui est la demande quotidienne, c'est que la  
7 surveillance du réseau, quand on regarde les cent  
8 vingt-six (126) points, c'était pour en assurer la  
9 stabilité puis garantir le bon fonction. Il faut se  
10 rappeler que le réseau, le design du réseau, est  
11 basé sur la demande horaire. La demande horaire,  
12 c'est de la capacité et non pas du volume. Et le  
13 centre de contrôle du réseau, bien, il s'assure que  
14 le réseau fonctionne bien comme il a été designé.

15 Q. **[145]** Toujours dans la même pièce à la page 45,  
16 quand on parle des activités « Contrats et  
17 administration », si on va à la réponse à la  
18 question 20.2, Gaz Métro nous dit que ses  
19 activités :

20 sont principalement constituées du  
21 traitement de tous les contrats  
22 d'achat à prix fixe, des contrats de  
23 gaz d'appoint et des contrats des  
24 clients en service de fourniture avec  
25 ou sans transfert de propriété,



1                   incluant les clients qui fournissent  
2                   leur propre service de transport.  
3                   Elles comprennent aussi : le calcul  
4                   mensuel des services de fourniture et  
5                   de compression, la gestion des  
6                   déboursés reliés à l'approvisionnement  
7                   gazier et la participation au groupe  
8                   de travail « Toll Task Force » de  
9                   TCPL. Gaz Métro n'est toutefois pas en  
10                  mesure de fournir des pourcentages  
11                  pour chacune de ces activités en  
12                  fonction des services énumérés à la  
13                  question de la Régie.

14                Puis, quel est environ le nombre de contrats en  
15                achat direct à prix fixes et en gaz d'appoint?

16                M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

17                R. On n'a pas l'information avec nous.

18                Q. **[146]** Pourriez-vous le fournir en engagement, s'il  
19                vous plaît? Donc, je vais répéter l'engagement. Ce  
20                serait de fournir le nombre de contrats en achat  
21                direct à prix fixes et en gaz d'appoint. Et donc,  
22                on serait rendu à l'engagement numéro 7, je crois,  
23                Madame la Greffière? Donc, l'engagement numéro 7.

24

25                E-7 (GM)           Fournir le nombre de contrats en achat

1 direct à prix fixes et en gaz  
2 d'appoint sur une base annuelle  
3 (demandé par la Régie)

4 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

5 Puis vous recherchez des données sur une base  
6 annuelle?

7 (13 h 36)

8 Me AMÉLIE CARDINAL :

9 Oui, c'est ça.

10 Q. [147] Ensuite quelle serait, d'une façon, là, une  
11 approximation de la proportion de temps requise par  
12 ce service pour le traitement des contrats en achat  
13 direct à prix fixe et en gaz d'appoint?

14 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

15 R. On n'a pas l'information sur le panel.

16 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

17 Puis avant peut-être de, je ne sais pas si c'est là  
18 que vous alliez, avec la prise d'un engagement,  
19 mais je, quand on lit à 20.2, là, il semble,  
20 deuxième paragraphe :

21 Gaz Métro n'est toutefois pas en  
22 mesure de fournir des pourcentages  
23 pour chacune de ces activités...

24 alors je ne sais pas si, je veux aussi éviter de  
25 prendre des engagements.

1 Me AMÉLIE CARDINAL :

2 Ça va être correct, on va laisser faire  
3 l'engagement.

4 Q. [148] Donc, pourriez-vous commenter sur  
5 l'opportunité de répartir la rubrique « Contrats et  
6 administration » en fonction du nombre de contrats  
7 en achat direct à prix fixe et des contrats en gaz  
8 d'appoint qui sont traités annuellement?

9 M. SYLVAIN TREMBLAY :

10 R. En fait, bon, comme j'ai mentionné, c'est sûr que  
11 quand on regarde une activité, c'est toujours  
12 possible de la morceler. Par contre, l'idée, il y a  
13 déjà beaucoup de catégories dans le coût de  
14 service, là, dans l'allocation, ce n'est pas de  
15 mettre ça plus compliqué, un petit peu ce qui était  
16 un des messages, là, de monsieur Jean-François  
17 Tremblay dans son allocution d'ouverture.

18 Mais c'est sûr que les contrats, par  
19 exemple, quand on regarde la capacité attribuée,  
20 qui est ce qui est suggéré par Gaz Métro pour la  
21 grande catégorie, les clients qui se font allouer  
22 de la capacité en pourcentages, c'est  
23 majoritairement des clients, des plus gros clients.  
24 Si on regarde le, je n'ai pas le facteur devant  
25 moi, là, mais jusqu'à trente-six mille cinq cents

1 mètres cubes (36 500 m<sup>3</sup>), je crois, que c'est sept  
2 pour cent (7 %) du facteur total.

3           Donc il y a quatre-vingt-treize pour cent  
4 (93 %) du facteur qui est pour des clients de plus  
5 de trente-six mille cinq cents mètres cubes par  
6 année(36 500 m<sup>3</sup>/a) puis essentiellement, les  
7 conditions d'admission pour avoir des contrats  
8 d'achat direct ou de service de gaz à prix fixe,  
9 c'est surtout ces clients-là que ça touche. Donc  
10 le, sans même regarder spécifiquement des contrats,  
11 on croit que généralement, la capacité attribuée  
12 fait un reflet adéquat pour des fins d'allocation  
13 pour la portion contrats et administration  
14 également.

15 Q. **[149]** Si on reste toujours dans le même document,  
16 puis cette fois-ci à la page, bien en fait c'est  
17 les pages 45, 46, quand on parle des activités  
18 « Direction », à la question 20.3, où Gaz Métro  
19 répond :

20           Les activités « Direction » sont d'une  
21 part constituées de la planification à  
22 long terme des approvisionnements.  
23 Elles incluent d'autre part les  
24 diverses analyses et prévisions  
25 relatives au contexte économique et

1                   énergétique dans lequel évolue  
2                   l'entreprise. Enfin, elles comportent  
3                   un volet très diversifié qui touche  
4                   aux activités de l'ensemble de la  
5                   direction des Approvisionnements  
6                   gaziers, incluant les activités  
7                   réglementaires spécifiques à cette  
8                   division.

9                   Pour le poste comptable « Direction », tenant  
10                  compte de la nature des activités de ce poste-là,  
11                  pouvez-vous commenter sur l'opportunité de  
12                  l'allouer selon un facteur dérivé qui serait  
13                  calculé à partir de la répartition des coûts de  
14                  transport et d'équilibrage?

15                  M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

16                  R. Donc... un instant, je vais attendre... Donc,  
17                  effectivement, deux volets. Dans la sous-catégorie  
18                  « Direction », bon, effectivement, il y a le côté  
19                  gestion; donc si l'ensemble des activités de la  
20                  direction Approvisionnements gaziers, avec les deux  
21                  autres informations qu'on vient de vous donner, on  
22                  considère que c'est la capacité, donc l'équipe de  
23                  direction, qui administre ou qui gère l'équipe,  
24                  devrait être alloué en fonction de la capacité  
25                  attribuée, sur les mêmes principes.

1                   Pour ce qui est de l'autre volet de sous-  
2 élément « Direction », c'est l'équipe qui travaille  
3 à la production du Plan d'approvisionnement gazier,  
4 et quand on parle du volet réglementaire, c'est le  
5 volet réglementaire du Plan d'approvisionnement  
6 gazier.

7                   (13 h 42)

8                   Donc, si on revient encore là à la source  
9 de la production d'un plan d'approvisionnement  
10 gazier, c'est de répondre, d'avoir des outils pour  
11 répondre à la pointe, donc à la, au « design day »,  
12 à la capacité de pointe, la journée de pointe. Je  
13 cherchais le mot : la journée de pointe.

14                   Donc la journée de pointe, c'est quoi?  
15 C'est les outils qu'on a besoin, c'est la capacité  
16 qu'on a de besoin pour répondre à l'ensemble de la  
17 demande de la clientèle dans la journée la plus  
18 froide. Donc pour nous, c'est équivalent à la  
19 capacité attribuée, et en fonction des différentes  
20 capacités attribuées des clients, ça représente  
21 bien les liens de causalité de la raison d'être du  
22 Plan d'approvisionnement gazier.

23                   Q. [150] Maintenant si on parle de la rubrique  
24 « Ingénierie et planification des travaux », donc  
25 on peut aller à la pièce B-0045, Gaz Métro-3,

1 Document 1, à la page 57. Puis également à la même  
2 pièce, mais à la page 60, à la réponse à la  
3 question 15.3. Donc dans la réponse, Gaz Métro dit  
4 que :

5 Il est important de rappeler que les  
6 dépenses d'exploitation associées à  
7 l'ingénierie, à la conception du  
8 réseau, à la gestion des actifs, à la  
9 géomatique ainsi qu'aux projets  
10 majeurs (regroupés sous « Ingénierie  
11 et planification des travaux » dans  
12 l'allocation proposée) représentent la  
13 portion de coût non capitalisable de  
14 ces activités. Les coûts  
15 capitalisables se retrouvent dans la  
16 base de tarification et sont alors  
17 alloués selon les facteurs CONDPRIN,  
18 FS21, FS22 ou autres selon la nature  
19 des projets auxquels ils se  
20 rapportent.

21 Les dépenses non capitalisables  
22 peuvent donc être vues comme les  
23 dépenses « standards » associées à  
24 l'ensemble des clients. La capacité  
25 des conduites ou le volume consommé

1 n'ont en général pas d'incidence sur  
2 les travaux de conception de réseau,  
3 de gestion des actifs et de  
4 géomatique.

5 Le facteur inducteur est donc le  
6 nombre de clients.

7 Quand on lit la description des fonctions sous la  
8 rubrique « Ingénierie et planification des  
9 travaux », c'est en fait ce qui est dans le  
10 tableau, là, « Définition », on a salaires, les  
11 coûts de matériel et d'outillage et les dépenses  
12 générales se rapportant à l'ingénierie... Non? À la  
13 conception du réseau, à la gestion des actifs, à la  
14 géomatique ainsi que les coûts reliés aux projets  
15 majeurs.

16 Donc quand on regarde ces fonctions-là,  
17 est-ce qu'il est exact de conclure qu'une portion  
18 importante de ce poste comptable traite de la  
19 conception des réseaux et des projets majeurs?

20 R. Non, on ne pourrait pas conclure ça. Avec les  
21 discussions qu'on a eues avec la Direction de  
22 l'ingénierie, donc autres que les dépenses  
23 capitalisables, oui, il peut y avoir effectivement  
24 de la conception de réseau, projets majeurs, mais  
25 aussi tout, des volets importants d'entretien,



1 toute la maintenance du réseau, la localisation de  
2 conduites. Donc il y a beaucoup beaucoup  
3 d'activités, là, donc je n'ai pas la proportion  
4 exacte mais on ne peut pas dire, là, que c'est, ça  
5 représente la majorité des activités de la  
6 Direction.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Q. **[151]** Pour ma compréhension, dans le tableau, on  
9 avait quinze millions cent quatre-vingt-trois pour,  
10 là, on s'entend que de ce quinze millions (15 M) là  
11 ont déjà été retirés les coûts capitalisés, donc  
12 c'est la partie qui est aux charges, là?

13 M. SYLVAIN TREMBLAY :

14 R. Oui.

15 LE PRÉSIDENT :

16 O.K. Merci.

17 Me AMÉLIE CARDINAL :

18 Q. **[152]** On est toujours à la pièce B-0045, cette  
19 fois-ci à la page 61. À la question 15.7, Gaz Métro  
20 fournit un tableau, qui présente des informations  
21 sur la base de données réelles de deux mille  
22 treize - deux mille quatorze (2013-2014) puis à ce  
23 moment-là, on parle des activités facturation,  
24 relève de compteurs, information et aide à la  
25 clientèle, support, développement et intégration.

1                   Si on prend la pièce, cette fois-ci, B-  
2                   0097, GM-3, Document 11, aux pages 46 à 48, qui est  
3                   encore les réponses à une demande de  
4                   renseignements, donc à la question 21.1, Gaz Métro  
5                   dit que :

6                                La fréquence de facturation des  
7                                clients est mensuelle, sauf pour les  
8                                clients de moins de 800 m3/année qui  
9                                sont facturés bimestriellement. Ce  
10                              groupe représente 20 % de la clientèle  
11                              totale.

12            Ensuite, à 21.2, on dit que :

13                              ... seulement une partie des employés  
14                              du service de la Facturation est  
15                              formée pour répondre aux questions de  
16                              la clientèle des tarifs D3, D4 et D5.  
17                              Ces tarifs sont pour l'instant plus  
18                              complexes et comportent davantage de  
19                              clauses que le tarif général D1.

20            Question 21.3. Cette fois-ci, on dit qu'il y a une  
21            différence de service entre les clients au niveau des  
22            services d'information et d'aide à la clientèle, et  
23            que ça ne vient pas du type de client, mais bien du  
24            tarif auquel ces clients sont assujettis.

25                              Plus loin, on dit encore, à la réponse à la

1 question 21.4 :

2 Les factures des clients des tarifs  
3 D3, D4 et D5 sont [...] plus complexes  
4 et requièrent plus de temps de  
5 traitement.

6 Et que :

7 ces clients représentent [...] 15 % de  
8 la charge de travail mensuel au  
9 service de la Facturation.

10 Puis pour chacun de ces éléments-là, Gaz  
11 Métro dit que, dans la mesure où les tarifs vont  
12 être revus à la phase 2 dans notre dossier, ces  
13 changements devraient amener une simplification qui  
14 va faciliter le processus de facturation puis de  
15 formation.

16 Tenant compte de l'ensemble de ces  
17 différences-là et des particularités que j'ai  
18 énoncées à travers les réponses aux questions des  
19 DR, pourriez-vous élaborer sur une sous-  
20 fonctionnalisation de la rubrique « facturation des  
21 clients et relève des compteurs », qui reflète ces  
22 particularités, et qui ferait en sorte qu'on  
23 pourrait allouer ces dépenses en respectant les  
24 concepts pris en compte dans les facteurs FS23,  
25 FS24 et FS25 de la méthode d'allocation actuelle?

1 DR H. EDWIN OVERCAST :

2 A. I'm not speaking specifically for Gaz Métro now,  
3 because I haven't really studied this issue for  
4 them. But typically, your big customers don't call  
5 your call centre. The call centre handles calls  
6 mostly from residential and smaller commercial  
7 customers. And the reason they don't call the call  
8 centre is because they have somebody in the  
9 marketing department or however you're structured,  
10 that they deal with on a regular basis. And that's  
11 the person that knows the most about their account.  
12 That's the person who would address any issues with  
13 their account.

14 And typically, those folks that are in the  
15 marketing department, or whatever department, has  
16 that responsibility, are identified as something  
17 like maybe an industrial marketing specialist. In  
18 most gas companies, that's the way they handle  
19 this. And that would be the person that would  
20 handle any issues with the bill, whether there's an  
21 incorrect meter reading, whether the bill was  
22 wrong. If you had to negotiate an issue with that  
23 customer, it would be that person, and maybe one  
24 other person. I mean I've gone lots of times to  
25 talk to big customers with the person who's their

1 account representative, and you know, to explain a  
2 billing provision or something like that. But  
3 generally, that contact does not come in through  
4 the call centre.

5 So allocating those kinds of costs on  
6 customers is pretty reasonable. It's you've got to  
7 just identify those people who deal directly with  
8 these large customers, and just assign those cost  
9 out of the marketing department into these large  
10 rates schedules. And that's ordinarily the way it's  
11 handled.

12 M. SYLVAIN TREMBLAY :

13 R. Juste pour faire le parallèle avec qu'est-ce que  
14 Gaz Métro fait; effectivement, il y a des  
15 représentants des ventes. Puis on a le facteur, là,  
16 FS27, qui vient séparer les coûts, là, en fonction  
17 des représentants des ventes des différentes  
18 clientèles. Donc, ça fonctionne comme ça aussi chez  
19 Gaz Métro. Donc, c'est juste pour compléter la  
20 réponse, là, pour faire le parallèle avec qu'est-ce  
21 que Gaz Métro fait. Puis il y a peut-être madame...

22 Mme CAROLINE DALLAIRE :

23 R. Je pense que, en fait, peut-être la meilleure façon  
24 de répondre, là, et vous me direz si ça répond à  
25 votre question, c'est qu'on essaie de trouver des

1 facteurs qui vont vivre dans le temps, aussi, au-  
2 delà de ce qu'on va prendre comme décision au  
3 niveau tarifaire ou... On essaie de trouver un  
4 facteur qu'on n'aura pas besoin de revoir à chaque  
5 année, et on trouve, on essaie de trouver un lien  
6 causal qui va être représentatif, qui va parler,  
7 qui va permettre de garder le lien de causalité.

8           Donc, idéalement, quand on peut, on prend  
9 les facteurs de base : nombre de clients, j'allais  
10 dire revenu mais c'est un mauvais exemple on essaie  
11 de s'éloigner de ça, donc, capacité, nombre de  
12 clients, et caetera. Donc, on suggérerait d'utiliser,  
13 dans le cas de la facturation, le nombre de  
14 clients. Et je vous donne l'exemple où, dans une  
15 des réponses à la Régie, alors je suis dans la 22,  
16 on est... Excusez-moi, je suis dans la 3 Doc 11.  
17 Donc, je pense c'est la B-0097.

18 (13 h 56)

19           On est venu de façon plus précise, essayer  
20 d'aller évaluer, je suis à la page..., merci, 50,  
21 49, 50, donc, la réponse à la question 22. On se  
22 demande est-ce qu'il y a une façon plus précise de  
23 venir allouer les coûts? Bien il y a peut-être  
24 toujours quelque chose qu'on peut développer en  
25 dépensant dans des systèmes informatiques en venant

1 essayer d'évaluer, demander aux gens : « Pouvez-  
2 vous aller plus précisément? Pouvez-vous... » Donc,  
3 on pourrait dépenser beaucoup mais, ultimement, ce  
4 qu'on veut, c'est alloué de façon raisonnable. Et  
5 on a donné un exemple ici à la question, la réponse  
6 22, bien, oui, on pourrait essayer de faire quelque  
7 chose de plus précis. Sortons un rapport, aller  
8 voir quel client est en recouvrement, et caetera.  
9 Puis, on se rend compte que, ultimement, malgré  
10 tout, bien, le nombre de clients, ça donne une  
11 réponse représentative. Ça donne à peu près le même  
12 résultat en utilisant le facteur de base, versus en  
13 utilisant quelque chose de plus complexe.

14           Donc, je pense que quand notre facteur est  
15 représentatif, et c'est ce qu'on pense dans le cas  
16 de la facturation que, selon nos réponses aux  
17 demandes de renseignements, bien, le nombre de  
18 clients, c'est représentatif. C'est suffisant, puis  
19 c'est adéquat pour avoir une bonne allocation.

20 Q. **[153]** Merci. Maintenant, c'est toujours la pièce  
21 B-0045, Gaz Métro 3, document 1, page 57. Puis,  
22 cette fois-ci, on va parler de la rubrique  
23 « Services support ». Donc, on voit dans le tableau  
24 de quoi est composé le service support, c'est-à-  
25 dire les salaires et dépenses générales, dont

1 l'approvisionnement biens et services, gestion de  
2 la flotte de véhicule, gestion des immeubles,  
3 ressources humaines, informatique et direction de  
4 Gaz Métro. Est-ce que c'est exact de dire que les  
5 éléments de la rubrique support englobent  
6 l'ensemble des activités de l'entreprise?

7 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

8 R. Non. Donc, le service support ne représente pas  
9 l'ensemble des activités de l'entreprise. C'est les  
10 activités qui sont en support, donc les activités  
11 qui sont en support au reste de l'entreprise. Donc,  
12 peut-être, pour... manière de le dire, il y a des  
13 activités qui existent parce qu'on a une  
14 activité... tu sais, on a une activité de livrer,  
15 de rendre un service. Et il y a des gens qui  
16 existent parce que cette activité existe. Donc, on  
17 l'appelle le service support. Donc, ça n'inclut pas  
18 l'ensemble des dépenses d'exploitation parce qu'on  
19 voit que les autres rubriques sont allouées  
20 différemment. Donc, des services comme les  
21 ressources humaines, bien, ils existent parce  
22 qu'ils donnent un support autant aux gens de  
23 l'exploitation, aux gens qui sont sur le terrain,  
24 sur le réseau, au niveau des ressources humaines.  
25 Donc, le meilleur lien causal qu'on peut trouver,



1 bien, c'est de répartir ces coûts-là selon  
2 l'ensemble des autres coûts qu'on a pu... que nous  
3 avons pu... voyons, j'ai de la misère, que nous  
4 avons pu - je commence à... les trois jours  
5 commencent à peser - donc, qu'on a pu allouer en  
6 fonction de différents facteurs causals. Et  
7 ensuite, on vient répartir les services support.

8 Il faut juste se rappeler que, en tout cas,  
9 on pense avoir fait un bout de chemin là-dessus en  
10 ayant un meilleur lien de causalité parce qu'avant,  
11 on avait un montant qu'on appelait « service  
12 administratif » qui était beaucoup plus important  
13 en termes de montant, c'était presque cinquante  
14 pour cent (50 %) des dépenses d'exploitation. Donc,  
15 on est venu réduire ce montant-là aux activités  
16 support.

17 Mais il y a quand même des activités qu'on  
18 ne peut pas trouver un lien causal direct. Donc,  
19 les ressources humaines, elles existent parce  
20 qu'elles offrent un service à l'entreprise. Donc,  
21 le meilleur moyen de l'allouer, c'est via un  
22 facteur dérivé qui vient allouer les coûts en  
23 fonction des autres activités auxquelles il offre  
24 le support.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Si vous permettez, Monsieur Tremblay, parmi...

3 excusez-moi, parmi les rubriques qu'il y a dans

4 Services support, il y a « Gestion de la flotte de

5 véhicules » qui m'apparaît comme un peu différente.

6 Ressources humaines, je vous entends, mais gérer un

7 véhicule en général, c'est pas mal... pas mal

8 associé à gérer le réseau, entretenir le réseau,

9 les opérations. Est-ce que... je sais qu'on rentre

10 dans le fin détail, mais c'est un service support

11 qui est très différent à mon sens de ressources

12 humaines où là, je vous rejoins; on chapeaute les

13 grandes activités, là.

14 R. Donc, un, c'est... un premier élément, c'est

15 toujours la partie non capitalisée des dépenses.

16 Donc, c'est la partie des dépenses d'exploitation.

17 Je vous dirais pour cette rubrique, on s'est

18 inspiré du rapport du docteur Overcast. Je pense

19 qu'il serait peut-être la meilleure personne pour

20 expliquer sa recommandation. Mais notre

21 compréhension, c'est que les activités comme les

22 bâtiments, en fait, pas les activités, mais les

23 dépenses d'opération des bâtiments doivent être

24 allouées comme les salaires et... les salaires, le

25 « payroll » en anglais, je pense, qu'il

1           mentionnait. Donc, c'est la recommandation qu'on a  
2           suivi. Donc, je pourrai peut-être passer la parole  
3           à monsieur Overcast qui pourrait expliquer plus en  
4           détail la recommandation qu'il nous a faite au  
5           niveau de ces différentes activités...

6           (14 h 01)

7           LE PRÉSIDENT :

8           Excusez-moi, je ne veux pas paraître « picky », là,  
9           mais parmi toutes celles-là, il m'apparaissait que  
10          « Gestion de la flotte de véhicules » était comme,  
11          elle n'avait pas rapport.

12          Dr. H. EDWIN OVERCAST :

13          A. For administrative and general expenses, you are  
14          absolutely right, they are different categories and  
15          they are related to different things. And so what  
16          you do is you look at what it is and say -- which  
17          is the other part of the system that this is most  
18          appropriately attached to. So, for example, you are  
19          correct, you have buildings and computers because  
20          you have employees, so the best thing to allocate  
21          it on would be payroll.

22                        But when you go to « Fleet Management »,  
23          the fleet management really supports the O&M of the  
24          distribution and transmission system, any fleet  
25          required associated with meter reading, you know,

1 any service vehicles, any of those kinds of things.  
2 So it is really looking, it really goes more, it  
3 has more to do with your plant assets than it does  
4 with the payroll, or anything like that.

5 So you go through and you look at each one  
6 and you allocate, I mean, another example of A&G  
7 expenses -- insurance. There are several kinds of  
8 insurance, but when you buy insurance on your  
9 facilities, that insurance should be allocated as  
10 the plant that it insures. When you buy insurance  
11 as a fringe benefit so you're, well, you probably  
12 don't have, I don't know how health care works, but  
13 it is a big expense in the US, and so those dollars  
14 get allocated on payroll.

15 And it is a matter, it is a matter of going  
16 through each category and figuring out where these  
17 things ought to go. And then, there is always that  
18 « Administrative and general - Other », I mean,  
19 that could be almost anything, and what you usually  
20 do for something like that is, you say, "Well, we  
21 are going to allocate Other in the same proportion  
22 that we allocated all the other A&G expenses." So  
23 you take A&G less Other, you figure out how that  
24 got allocated and then allocate other on each of  
25 those, and that is one of those internal allocation

1 factors.

2 But the right process is to analyze each  
3 category and figure out what this category pays  
4 for. And if it pays for something that has to do  
5 with payroll, you allocate it on payroll; if it  
6 pays for something that has to do with providing  
7 service, you know, on the system, like fleet  
8 management or tools and equipment, I mean, tools  
9 and equipment is mostly backhoes, trenchers, and  
10 the tools would be welding equipment and brinches,  
11 well that goes with the transmission and  
12 distribution system, so you allocate, that is the  
13 way you go through the process.

14 And I did not do that in detail, but this  
15 is what Gaz Métro should do, they should go through  
16 and figure out which one each of those is, and then  
17 have an allocator that reflects what it actually  
18 does.

19 M. SYLVAIN TREMBLAY :

20 R. Juste pour préciser, c'est ce que Gaz Métro a fait.  
21 Et puis, bon, théoriquement, là, on s'entend que  
22 des fois, ça peut sembler facile, par exemple,  
23 quand on parle de l'outillage, mais ça dépend  
24 toujours aussi de comment les coûts sont  
25 catégorisés dans l'entreprise; c'est possible qu'il

1 n'y ait pas une catégorie chez Gaz Métro qui soit  
2 « Outillage » donc à ce moment-là, ce n'est pas  
3 possible de les... de sortir ces coûts-là.

4           Finalement, pourquoi la gestion de la  
5 flotte est dans cette catégorie-là, on dit, bon,  
6 peut-être que ça pourrait être plus précis  
7 ailleurs. Gaz Métro, dans ce cas-ci, pour la  
8 gestion de la flotte, de ce que je me rappelle, il  
9 me semble que ce n'était pas un montant très  
10 important, sur le total, là, et l'approche a été  
11 générale de se dire : « Qui est-ce qui utilise la  
12 gestion de la flotte? »

13           Ici, on parle, bon, monsieur Overcast a  
14 parlé de la relève de compteurs; donc si on regarde  
15 la relève de compteurs, la relève de compteurs, il  
16 y a, c'est dans la catégorie « Service à la  
17 clientèle, facturation des clients et relève de  
18 compteurs », donc ça, c'est déjà dans le total, là,  
19 qui est exploité. Également, c'est, on dirait  
20 surtout les techniciens, donc les gens  
21 d'Opérations, mais il y a aussi d'autres voitures  
22 qui sont utilisées, par exemple par les  
23 représentants des ventes.

24           Et donc, on retrouve un petit peu des  
25 véhicules un petit peu partout et c'est pour ça que

1 Gaz Métro n'a pas fait une catégorie spécifique  
2 pour la gestion de la flotte puis elle l'a mis  
3 dans, mais effectivement, si on regardait, là,  
4 comme je mentionnais auparavant, chaque dépense  
5 précise, on pourrait toujours améliorer en  
6 regardant toujours un, par exemple, on peut  
7 subdiviser la gestion de la flotte, alors la  
8 gestion de la flotte pour les Opérations, la  
9 gestion de la flotte pour les représentants, la  
10 gestion de la flotte...

11 Puis à un moment donné, quand on est rendus  
12 à la gestion de la flotte pour les représentants,  
13 la gestion pour les représentants résidentiels,  
14 commerciaux, industriels; il y a toujours un  
15 certain niveau de détail, c'est toujours possible  
16 de raffiner. Dans ce cas-ci, Gaz Métro a choisi de  
17 l'inclure avec les autres.

18 (14 h 08)

19 Me AMÉLIE CARDINAL :

20 Q. **[154]** Est-ce que votre réponse était complète? Oui?  
21 O.K. À la pièce B-0045, Gaz Métro-3 Document 1, à  
22 la page 66, Gaz Métro a répondu à la question 17.1,  
23 puis a fourni un tableau qui est intitulé  
24 « Dépenses d'exploitation réglementaires,  
25 comptabilité et affaires publiques ». Dans ce

1           tableau-là, il y a une rubrique qui s'appelle  
2           « Affaires publiques et gouvernementales », pouvez-  
3           vous indiquer c'est quoi, la nature des dépenses  
4           qui sont contenues dans cette rubrique-là?

5           M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

6           R. C'est... Notre compréhension, c'est que c'est  
7           toutes les activités en lien avec l'équipe  
8           gouvernementale, c'est-à-dire toutes les approches  
9           qu'on fait auprès du gouvernement, sur différents  
10          dossiers ou la valorisation du gaz naturel en  
11          général. Donc, ça, c'est un premier volet. Il y a  
12          tout le volet affaires publiques; donc, la relation  
13          avec les médias, donc, qui fait partie de l'équipe,  
14          donc, c'est des salaires, en grande partie. L'autre  
15          volet, c'est le volet dons et commandites, donc,  
16          qui est une autre partie, là, des activités des  
17          affaires publiques et gouvernementales.

18          Q. **[155]** Puis est-ce que la prévision des ventes se  
19          fait client par client, pour les tarifs D-4 et D-5?

20          Mme CAROLINE DALLAIRE :

21          R. Oui. La prévision de la demande pour les clients  
22          D-4 et D-5 se fait client par client.

23          Q. **[156]** Puis pour les clients aux tarifs D-1, D-3,  
24          est-ce que ça se fait globalement ou client par  
25          client?



1 R. Ce sont des modèles globaux.

2 Q. [157] Malgré que ni le volume consommé ni le nombre  
3 de clients font varier les rubriques tarification  
4 et réglementation et prévision de la demande, est-  
5 ce qu'on pourrait regrouper ces rubriques, puis les  
6 allouer au prorata des volumes distribués, soit  
7 selon le facteur FB01D?

8 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

9 R. Donc, deux volets. Donc, au niveau de la prévision  
10 de la demande, effectivement, il y a un volet  
11 prévision de la demande, qui est effectivement de  
12 prévoir les livraisons, donc, qui est une des  
13 activités, là, c'est l'équipe qui donne de  
14 l'information au plan d'approvisionnement pour  
15 savoir, effectivement, quelles vont être les  
16 prévisions, les projections, pour une année  
17 tarifaire. Et de là, on va faire le plan  
18 d'approvisionnement et tout le processus  
19 réglementaire, là, que vous connaissez très bien.

20 Juste peut-être pour reprendre une partie  
21 de votre prémisse, c'est que vous avez dit, bon,  
22 cette équipe fait les prévisions. C'est fait global  
23 pour le tarif 1 et 3. C'est fait client par client  
24 pour le tarif 4 et 5. Mais il faut comprendre que  
25 ce n'est pas l'équipe de prévision de la demande

1 qui a le contact avec la clientèle; c'est les  
2 représentants des ventes grandes entreprises.

3           Donc, la grande partie des activités qui  
4 est d'avoir une relation avec le client, les grands  
5 clients, pour bien établir leurs prévisions de  
6 volume, c'est l'équipe des ventes grandes  
7 entreprises qui font cette activité. Donc, c'est  
8 déjà bien reflété dans le facteur d'allocation  
9 qu'on a mis en place pour les ventes. Il y a déjà  
10 une préallocation entre les différents marchés,  
11 puis après ça une allocation en fonction de  
12 facteurs.

13           L'autre volet de l'équipe prévision de la  
14 demande, je vous dirais qu'il y en a peut-être de  
15 trois ordres, là. Il y a tout ce qui est la  
16 position concurrentielle, donc, qui est une partie  
17 de leurs activités, qui est de prévoir la situation  
18 concurrentielle et certains indicateurs  
19 économiques, donc, qui touchent l'ensemble de la  
20 clientèle.

21           On a la rentabilité, aussi, des nouvelles  
22 ventes. Donc, tous les plans de ventes, les plans  
23 de rentabilité, qui touchent l'ensemble de la  
24 clientèle aussi.

25           Donc, on constate que l'ensemble, si on

1 regarde la prévision de la demande comme étant une  
2 équipe qui inclut différentes sous-activités, bien,  
3 on considère, là, que le meilleur facteur  
4 d'allocation, c'est celui qu'on propose.

5 (14 h 14)

6 Q. **[158]** Ça va? O.K. Parfait. Est-ce qu'il serait  
7 opportun d'allouer les dépenses des autres  
8 rubriques du tableau tenant compte d'un facteur de  
9 répartition dérivé qui reflète l'ensemble des coûts  
10 de l'entreprise? Par exemple, on pourrait prendre  
11 un facteur dérivé qui serait calculé à partir de la  
12 répartition des coûts de distribution en excluant  
13 les dépenses des taxes, d'impôt puis le Fonds vert.

14 R. Désolé, vous allez devoir répéter. Je vous ai un  
15 petit peu perdue.

16 Q. **[159]** C'est correct. Donc, juste l'exemple que  
17 j'avais donné?

18 R. Non, votre question.

19 Q. **[160]** Au complet?

20 R. Pardon, votre question.

21 Q. **[161]** O.K. Est-ce que ça serait opportun d'allouer  
22 les dépenses des autres facteurs qui sont prévues  
23 dans le tableau en tenant compte d'un facteur de  
24 répartition dérivé qui refléterait l'ensemble des  
25 coûts de l'entreprise?

1 R. L'ensemble des coûts de l'entreprise donc vous  
2 voulez dire un facteur qui serait l'ensemble du  
3 coût de service?

4 Q. [162] Bien, ça...

5 R. Ou des dépenses d'exploitation?

6 Q. [163] En fait, ça serait, par exemple, un facteur  
7 dérivé qui est calculé à partir de la répartition  
8 des coûts de distribution mais qui exclut les  
9 dépenses de taxes, d'impôt puis de Fonds vert.

10 Mme CAROLINE DALLAIRE :

11 R. Je pense que c'est quelque chose qu'il faudrait  
12 peut-être analyser davantage. Pour l'instant, on  
13 n'a pas vraiment de réponse à ça.

14 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

15 R. Bien en fait, avant qu'on, comme je vous ai dit  
16 tantôt, on pense avoir améliorer le lien de  
17 causalité parce qu'on est venus réduire le montant  
18 des dépenses administratives à service support qui  
19 est un montant moins important. Là, ce que je  
20 comprends de votre question, c'est que du dix-huit  
21 millions (18 M) si on pourrait enlever, mettons, la  
22 prévision de la demande donc il nous resterait un  
23 montant de dix-sept millions (17 M). Ça reviendrait  
24 un petit peu à réallouer ces coûts-là comme c'était  
25 avant, c'est-à-dire qu'il est alloué en fonction

1 des autres dépenses d'exploitation mais là, on  
2 irait selon un coût de service.

3 Mais il faut comprendre que les autres  
4 dépenses d'exploitation sont allouées en fonction  
5 des compteurs, des branchements, BASETAR, FS21,  
6 FS22, donc c'est pour ça que c'est difficile pour  
7 nous de répondre. Déjà, si on remet facteur  
8 EXPLOITD, bien le reste des autres dépenses  
9 d'exploitation - si on regarde on avait un tableau  
10 tantôt - mais les autres dépenses d'exploitation  
11 sont déjà allouées en fonction du nombre de  
12 clients, des branchements, des compteurs, de la  
13 capacité, BASETAR, et cetera.

14 Donc de revenir sur un coût de service,  
15 bien un coût de service, qu'est-ce qu'il y a là-  
16 dedans? Il y a de l'amortissement, il y a du  
17 rendement, il y a des impôts qui sont aussi alloués  
18 en fonction de conduite principale, FS21, FS22,  
19 BASETAR. Donc, ça devient un mix qui n'est pas  
20 évident à conclure, ledit lien de causalité.

21 Donc on revient un petit peu à mon  
22 allocution d'ouverture où est-ce que je disais que  
23 quand on commence à faire des facteurs dérivés de  
24 facteurs dérivés, bien souvent, ça devient très  
25 difficile de juger du lien de causalité puis c'est

1 la réponse qu'on vous donne. C'est que c'est très  
2 difficile pour nous de juger d'une proposition que  
3 vous amenez en fonction du lien de causalité. Est-  
4 ce que ça donnerait un meilleur lien de causalité?  
5 C'est un dérivé d'un paquet de facteurs déjà  
6 dérivés donc c'est très complexe.

7 (14 h 17)

8 Q. **[164]** Maintenant, si on prend la pièce B-0016, Gaz  
9 Métro-2, Document 1, à la page 87, au tableau 27,  
10 qui s'appelle « Installations générales », puis  
11 relativement aux installations générales, Gaz Métro  
12 dit que :

13 ... les montants relatifs aux  
14 installations devraient être alloués  
15 de la même façon que les salaires  
16 plutôt qu'avec le facteur IMMOBILD.  
17 Étant donné que le facteur  
18 d'allocation EXPLOITD est un proxy de  
19 l'allocation des salaires, Gaz Métro  
20 propose d'utiliser ce facteur pour  
21 allouer les dépenses d'amortissement  
22 liées aux installations générales.  
23 Pour ce qui est de la flotte de  
24 véhicules, Gaz Métro estime que le  
25 facteur EXPLOITD est également

1                   approprié puisque les véhicules  
2                   supportent directement le travail des  
3                   équipes qui s'occupent de l'opération  
4                   et de la maintenance des conduites,  
5                   branchements et compteurs. Comme le  
6                   poids des salaires de ces équipes  
7                   représente une part importante du  
8                   facteur EXPLOITD, le coût de la flotte  
9                   de véhicules serait bien représenté.

10                  Dans la mesure où des activités englobent  
11                  l'ensemble des activités de l'entreprise, est-ce  
12                  qu'il est souhaitable de les allouer de la même  
13                  façon que les salaires, en fait, est-ce qu'il  
14                  serait opportun de définir un facteur dérivé qui  
15                  s'applique à ces postes comptables puis qui  
16                  tiendrait compte de l'ensemble des coûts de  
17                  l'entreprise, par exemple, si on prend un exemple,  
18                  un facteur dérivé calculé à partir de la  
19                  répartition des coûts de distribution, qui exclut  
20                  encore une fois les dépenses de taxes, d'impôt et  
21                  le Fonds vert?

22                  Dr. H. EDWIN OVERCAST :

23                  A. Well, it is like I said earlier, for general plant,  
24                  like buildings and things, those are really related  
25                  to housing people for the most part, and things

1 like that. So it is the right thing to do to tie  
2 those to wages, the amount of, the amount you spend  
3 on those facilities is a function of how many  
4 employees you have and working in what different  
5 departments.

6 So if you use the, and I don't call it  
7 wages, I call it payroll just because that is what  
8 I am used to, so if you use the payroll as the  
9 allocator, that is an internal factor, it is  
10 derived inside the cost of service study, and it  
11 essentially adds up every component of payroll in  
12 any of the operating accounts where there is a  
13 payroll account. And then it spreads the general  
14 plant back to those categories based on the  
15 proportion of payroll in that account to the total  
16 payroll for the company. And that in my  
17 understanding that is exactly what the Gaz Métro  
18 cost study does.

19 Q. **[165]** Puis si on reprend le tableau, il y avait  
20 deux rubriques, là, particulièrement, « Véhicules »  
21 et « Outillage », est-ce que ça serait opportun  
22 d'allouer ces deux rubriques-là de la même manière  
23 que la flotte de véhicules?

24 M. SYLVAIN TREMBLAY :

25 R. Pour les véhicules, la recommandation du docteur



1 Overcast, là, puis qu'est-ce qu'il a mentionné tout  
2 à l'heure, c'est de l'allouer en fonction des, en  
3 termes français, là, c'est en fonction de la base  
4 de tarification; quand il appelle le « general  
5 plant », là, c'est les éléments qui composent la  
6 base de tarification.

7           Puis dans ce cas-ci, Gaz Métro, pour des  
8 fins de simplification, l'a mis aussi à EXPLOITD.  
9 La raison, c'est ce qu'on a mentionné dans une de  
10 nos réponses mais les salaires qui composent le  
11 facteur EXPLOITD mais qui proviennent indirectement  
12 de la base de tarification ils sont à la hauteur de  
13 quarante et un pour cent (41 %). Donc quand on  
14 regarde EXPLOITD, il y a quarante et un pour cent  
15 (41 %) du total alloué qui est en fonction du  
16 facteur CONDPRIN, FS21, FS22 qui sont trois  
17 catégories qui composent la majorité de la base de  
18 tarification.

19 (14 h 24)

20           Donc quand on regarde dans le tableau, on a  
21 vingt-cinq pour cent (25 %) des coûts totaux qui  
22 sont des véhicules alors en regardant ça puis en se  
23 disant qu'il y a quarante et un pour cent (41 %) du  
24 facteur EXPLOITD tel que proposé par Gaz Métro  
25 provenait déjà de la base de tarification, qu'il

1 n'y avait pas lieu de venir briser le facteur  
2 IMMOBILD entre deux facteurs différents mais de  
3 proposer de tout l'allouer selon EXPLOITD.

4 Q. **[166]** Si on reste à la même pièce mais à la page  
5 88, par rapport aux actifs intangibles à la ligne  
6 10, Gaz Métro dit que :

7 Ils sont constitués des frais de  
8 premier établissement. Il s'agit des  
9 frais liés à l'obtention de la  
10 franchise qui sont amortis sur la  
11 durée de cette dernière.

12 Et un peu plus bas à la ligne 15, on dit que :

13 L'obtention de la franchise est  
14 intimement liée au mode d'opération  
15 réglementé de Gaz Métro. Dans ce mode,  
16 l'actif principal de Gaz Métro est la  
17 base de tarification de laquelle  
18 découle le rendement autorisé par la  
19 Régie. Les frais de premier  
20 établissement sont alloués en fonction  
21 du facteur d'allocation BASETAR. Dans  
22 le cas des dépenses d'amortissement,  
23 Gaz Métro propose d'utiliser également  
24 le facteur d'allocation BASETAR afin  
25 d'allouer ces dépenses d'amortissement

1 de la même manière que son coût  
2 correspondant de la base de  
3 tarification.

4 Dans la mesure où les frais de premier  
5 établissement sont directement liés à l'obtention  
6 de la franchise, pouvez-vous commenter sur  
7 l'opportunité de maintenir le facteur IMMOBILD  
8 puisque celui-ci est constitué uniquement des  
9 principaux actifs requis pour la distribution du  
10 gaz, soit les conduites, les branchements puis les  
11 compteurs.

12 R. Le facteur IMMOBILD est un facteur qui était  
13 construit pour refléter les bâtiments donc quand on  
14 parle de bâtiments on parle, par exemple, le siège  
15 social de Gaz Métro alors que la base de  
16 tarification, elle, est constituée majoritairement,  
17 justement, des actifs donc on parle des conduites,  
18 des branchements, des compteurs.

19 Également, ce qui est inscrit ici, c'est  
20 qu'auparavant, dans l'allocation, dans la base de  
21 tarification puis dans le coût de service, il y  
22 avait deux facteurs différents pour l'item « actifs  
23 intangibles ». Gaz Métro propose d'utiliser le même  
24 dans les deux puis propose de conserver celui qui  
25 était déjà utilisé pour le coût de service pour

1 « actifs intangibles » et, tel que mentionné, le  
2 facteur qui représente le mieux, justement, les  
3 conduites, les branchements, c'est BASETAR plus que  
4 IMMOBILD.

5 Q. [167] O.K. Je vais vous référer à la pièce Gaz  
6 Métro-2, Document 1, à la page 59. Donc, il y a le  
7 tableau 21 et... Est-ce que vous êtes à la bonne  
8 pièce, non?

9 Mme CAROLINE DALLAIRE :

10 R. Pouvez-vous nous redonner la référence, s'il vous  
11 plaît.

12 Q. [168] Pas de problème. Gaz Métro-2, Document 1,  
13 page 59, et la cote Régie c'est le B-0016. Donc il  
14 y a le tableau 21 puis on peut lire en bas que :

15 Malgré de petits écarts statistiques,  
16 le résultat des approches régionale et  
17 globale est pratiquement le même.

18 Après, on peut prendre la pièce B-0045, Gaz Métro-  
19 3, Document 1, à la page 41, qui est le tableau  
20 « Intercepte Zéro » CONDPRIN. Donc, à titre  
21 illustratif, on va travailler avec les données de  
22 l'intercepte zéro puis, bon, on constate que Gaz  
23 Métro considère que les approches régionale et  
24 globale donnent des résultats qui sont pratiquement  
25 identiques mais, par contre, quand on regarde le

1           tableau qui est intitulé « Intercepte Zéro », on  
2           constate que toutes les classes tarifaires voient  
3           leur coût global, accès plus capacité, diminuer à  
4           l'exception de la classe tarifaire D1. Est-ce que  
5           vous pouvez expliquer ce résultat? En fait, c'est  
6           la classe D-1-0-3650, donc, le premier palier.

7           (14 h 32)

8           R. Pourriez-vous répéter la question s'il vous plaît?  
9           Juste la fin de votre question?

10          Q. **[169]** Oui. Donc, en fait, le constat, c'est que  
11          toutes les classes tarifaires voient leur coût  
12          global, soit accès plus capacité diminuée, à  
13          l'exception de la classe tarifaire D-1. Et c'est la  
14          classe de zéro à trois mille six cent cinquante  
15          (3 650). Est-ce que vous pourriez expliquer cette  
16          diminution? On regarde les colonnes 1 et 4 du  
17          tableau.

18          M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

19          R. Quel tableau, pardon?

20          Q. **[170]** Le tableau, je m'excuse, le tableau de  
21          l'Intercepte Zéro. Je rappelle la page; c'est la  
22          page 41.

23          R. Vous avez parlé des colonnes...?

24          Q. **[171]** La première. Bien en fait, c'est « Actuel  
25          allocation générale » et « Proposé allocation

1 globale ». Parce que si on regarde, par exemple,  
2 là, pour la classe D-1, trois mille six cent  
3 cinquante (3 650) à trente-six mille cinq cents  
4 (36 500), on passe de l'allocation actuelle  
5 régionale à six cent deux huit cent quatre-vingt-  
6 huit (602 888) à proposé cinq cent cinquante neuf  
7 cent soixante-quatre (550 964). Même chose pour...  
8 Bon, si on prend les exemples, là, D-3, vingt et un  
9 neuf cent trente-huit (21 938) à seize six cent  
10 soixante-douze (16 672).

11 Mme CAROLINE DALLAIRE :

12 R. Bon. Je vais vous avouer ici qu'il faudrait  
13 vérifier les données, là, pour vous donner une  
14 réponse plus claire.

15 Q. **[172]** Donc, c'est la page 43, le tableau, là.

16 R. Il faudrait vérifier les données à la source.

17 Q. **[173]** Est-ce que... O.K. Parce que est-ce que vous  
18 l'avez, le tableau?

19 R. Oui. On a bien le tableau.

20 Q. **[174]** O.K.

21 R. À la page 43, en haut de la page 43.

22 Q. **[175]** Oui, c'est ça. Donc, c'est simplement, donc,  
23 c'est pour l'explication que vous devez vérifier?

24 R. Oui. Pour être certain de vous donner la bonne  
25 explication, il faudrait vérifier les données

- 1 sources qui ont...
- 2 Q. **[176]** O.K.
- 3 R. ... qui ont permis d'arriver au résultat du  
4 tableau.
- 5 Q. **[177]** Donc, à ce moment-là, on va prendre un  
6 engagement s'il vous plaît. Donc, ça serait  
7 l'engagement numéro 8. Et je vais formuler  
8 l'engagement comme suit : expliquer pourquoi toutes  
9 les classes tarifaires, à l'exception de la classe  
10 tarifaire D-1 entre zéro et trois mille six cent  
11 cinquante (3 650), voient leur coût global, soit  
12 accès et capacité, diminuer.
- 13 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
- 14 Seulement ajouter, en lien avec le tableau...
- 15 Me AMÉLIE CARDINAL :
- 16 Oui.
- 17 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
- 18 ... Intercepte Zéro reproduit à la page 43...
- 19 Me AMÉLIE CARDINAL :
- 20 De la pièce Gaz Métro-3 Document 1. Et ce serait de  
21 présenter en dollars (\$). Donc, c'est le tableau de  
22 la page 43, mais le tableau qui présente les  
23 données en dollars.
- 24 Mme CAROLINE DALLAIRE :
- 25 R. Oui.

1 E-8 (GM) En lien avec le tableau Intercepte  
2 Zéro reproduit à la page 43, expliquer  
3 pourquoi toutes les classes  
4 tarifaires, à l'exception de la classe  
5 tarifaire D-1 entre zéro et trois  
6 mille six cent cinquante (3 650),  
7 voient leur coût global, soit accès et  
8 capacité, diminuer; présenter les  
9 résultats en dollars (\$) (demandé par  
10 la Régie).

11

12 (14 h 35)

13 Q. **[178]** Je peux continuer? Ça va? O.K. Je vous réfère  
14 à la pièce Gaz Métro-2 Document 1, aux pages 14 et  
15 15. Donc, on voit le tableau 1, qui s'intitule  
16 « Composante accès données historiques » et on voit  
17 aux lignes 18 et suivantes que Gaz Métro indique  
18 que :

19 En 1987, à la suite de l'application  
20 des méthodes et modalités établies par  
21 l'ordonnance G-429, la composante  
22 accès était évaluée à 63 % 14 du coût  
23 total des conduites principales. Les  
24 modifications d'ordre méthodologique  
25 apportées au cours des années qui ont



1                   suivi ont eu pour effet de  
2                   significativement diminuer la  
3                   proportion du coût allouée en fonction  
4                   du nombre de clients de sorte que  
5                   celle-ci se situe autour de 45 %  
6                   depuis maintenant plusieurs années.

7           Ensuite, on est allé chercher une pièce qui a été  
8           déposée dans le dossier R-3323-95 et que je vais  
9           vous déposer ici. La cote Régie : A-0040. Ce  
10          tableau-là, c'était des modifications qui étaient  
11          proposées par le Distributeur puis qui ont été,  
12          donc, acceptées par la Régie.

13                    Quand on examine le tableau, en tenant  
14                    compte de la modification du modèle proposé puis la  
15                    répartition des coûts des conduites principales par  
16                    région, la composante accès pour les conduites  
17                    d'alimentation et de distribution était estimée à  
18                    vingt-huit pour cent (28 %). Donc, c'était à la  
19                    ligne 42 du tableau. Pouvez-vous expliquer la  
20                    position de Gaz Métro qui considère que la  
21                    proportion de la composante accès a  
22                    significativement diminuée au moment de la  
23                    proposition de modification de la méthode en  
24                    quatre-vingt-dix-sept (97), Gaz Métro calculait la  
25                    composant accès à vingt-huit pour cent (28 %) pour

1 les conduites de distribution.

2 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

3 R. O.K. Donc, premier élément, vous comparez la ligne  
4 42, le vingt-huit pour cent (28 %), en disant que  
5 c'était l'accès pour la distribution. Notre  
6 compréhension, c'est que c'était le pourcentage  
7 d'accès pour l'alimentation et distribution  
8 ensemble.

9 Q. [179] C'est...

10 R. Si on prend la deuxième... bien, troisième colonne,  
11 si on veut, donc à la ligne 42, on retrouverait  
12 plutôt quarante et un pour cent (41 %). Et quarante  
13 et un pour cent (41 %) serait plus en lien avec  
14 notre pièce à Gaz Métro 2, document 1, où est-ce  
15 que, nous, quand on présent ici l'évolution du  
16 soixante-trois pour cent (63 %) qui diminue à  
17 quarante-trois (43), quarante et un (41), c'est  
18 uniquement la distribution. C'est notre  
19 compréhension. Donc, on serait plus dans des ratios  
20 qui se ressemblent.

21 Je vous dirais que la modification qui a eu  
22 le plus d'impact sur l'accès dans le dossier R-  
23 3323, c'est la proposition qui avait été faite par  
24 Gaz Métro et acceptée par le Régie d'enlever  
25 l'exposant à la 2. Donc, on vous rappelle que quand

1 on fait... au carré, oui, effectivement. Donc,  
2 quand on a eu la décision de la G-429, il avait été  
3 décidé que la formule qui s'appliquerait, c'était  
4 une formule qui, effectivement, le béta 1X était à  
5 l'exposant 2. Hier ou avant-hier, il y a...  
6 monsieur Overcast vous a déposé la formule IGT qui  
7 dit que ce n'est pas une fonction linéaire en  
8 fonction de la capacité mais une fonction  
9 quadratique qui devrait être la 2.67, de mémoire.  
10 Oui, deux et deux tiers.

11 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

12 Q. **[180]** La pièce 112 pour...

13 R. Parfait. Donc, c'est sûr que ça a un impact  
14 important parce que si on applique le « zero  
15 intercept method » avec une fonction qui est  
16 linéaire, puis dans les faits, la capacité n'est  
17 pas linéaire, elle est à la 2.67, bien, c'est sûr  
18 que ça fait diminuer de beaucoup l'accès.

19 Dr. H. ERWIN OVERCAST:

20 A. Again, I'm not really good at french but I think  
21 the bottom part just says diameter. So that's the  
22 incorrect theoretical assumption that diameter of  
23 pipe and capacity of pipe are linearly related,  
24 which we've shown, they are not.

25 (14 h 42)

1           So, in essence, you are saying, compare  
2 something that is factually incorrect to something  
3 that is more closely to being correct, because you  
4 are using, I believe diameter au... whatever... "au  
5 carré", is squared. I mean, my French is really not  
6 very good, so you can, I mean, I don't mind you  
7 laughing because I am pretty bad at it but...

8           But the essence of that is, that is closer  
9 to being right, but even that is not quite right  
10 because the number you have got to raise it to is  
11 somewhere, depending on which model, remember, is  
12 between two point five (2.5) and two point six six  
13 seven (2.667). And the reason I just use two point  
14 six six seven (2.667) is because that is the model  
15 where D is all out by itself and you can actually,  
16 you don't have to do a bunch of math to figure out  
17 what the real number is.

18           So the fact that it is, that these numbers  
19 are in the sixty percent (60%) range doesn't  
20 surprise me, but then it also doesn't surprise me  
21 that the minimum system, which is a simpler way to  
22 do it and more correct way, because you don't have  
23 to deal with all the statistical problems, gives  
24 you about the same number. So under the principle  
25 of Occam's razor, which says -- make the least

1 number of assumptions that you have to make to get  
2 to the right answer -- you would adopt the minimum  
3 system just straight out.

4 Me AMÉLIE CARDINAL :

5 Q. **[181]** Je vais vous référer à la pièce Gaz Métro-2,  
6 Document 1, à la ligne 18, page 14, on voit que :  
7 En 1987, à la suite de l'application  
8 des méthodes et modalités établies par  
9 l'ordonnance G-429, la composante  
10 accès était évaluée à 63 % du coût  
11 total des conduites principales.

12 Est-ce que le soixante-trois pour cent (63 %), on  
13 doit comprendre que c'est de l'accès plus de la  
14 capacité... que c'est de l'alimentation plus de  
15 l'accès... de l'alimentation plus de la  
16 distribution? On va y arriver.

17 Mme CAROLINE DALLAIRE :

18 R. Donc le soixante-trois pour cent (63 %) et le  
19 quarante-cinq pour cent (45 %) dont on parle dans  
20 la référence que vous venez de nous donner, ça  
21 concernait uniquement les conduites de  
22 distribution. Donc c'était le pourcentage calculé  
23 uniquement sur les conduites de distribution.

24 Q. **[182]** C'était correct, c'était complet, votre  
25 réponse, O.K.?

1 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

2 R. Bien, pour les quarante-cinq pour cent (45 %), là,  
3 à partir des données de deux mille un (2001), ça,  
4 c'est cent pour cent (100 %) sûr que c'est juste la  
5 distribution. Là, vous faites référence à la G-429,  
6 le soixante-trois pour cent (63 %), notre  
7 compréhension de ce qu'on se rappelle quand on a  
8 fait le tableau, c'est que c'était uniquement sur  
9 la distribution aussi.

10 Q. **[183]** Je vous réfère à la pièce Gaz Métro-2,  
11 Document 1, à la page 26, plus à la note de bas de  
12 page 28. Donc Gaz Métro dit que :

13 Le coût initial capitalisé de chaque  
14 conduite est transposé en dollars  
15 d'une même année, soit 2012 dans le  
16 cadre de la présente preuve, à l'aide  
17 de l'indice de prix de la construction  
18 des utilités dans le secteur du gaz  
19 naturel (l'indice est présenté à  
20 l'annexe 1).

21 Dans la note de bas de page 28, on lit que :

22 28 The Handy-Whitman Index of Gas  
23 Utility Construction Costs, North  
24 Atlantic region, Distribution plant,  
25 steel mains and plastic mains.

1       Pouvez-vous préciser s'il existe un meilleur indice  
2       canadien, dont notamment un indice provenant de  
3       Statistique Canada, qui représenterait bien  
4       l'évolution des prix de construction de conduites  
5       principales?

6       Dr. H. EDWIN OVERCAST :

7       A. I have reviewed that issue, and there is a historic  
8       index that was developed, it is not just for gas  
9       distribution, it is all, it is gas, water, waste  
10      water, and sewer. To my knowledge, the index hasn't  
11      been published since two thousand eight (2008), and  
12      I looked late last week at it again and I think it  
13      only goes through to two thousand eight (2008).

14      (14 h 47)

15               And it is not specific to the values that  
16      you are discounting here, so it includes far more  
17      than just steel and plastic main, which are the  
18      only things that you need to discount here. And it  
19      is an average, so it includes any kind of  
20      construction, which would include gate stations, it  
21      would include the cost of meters, it would include  
22      everything, and we don't even know what the weights  
23      are, because they are not available so you can't  
24      tell what proportion is each of those different  
25      things. One of the things we know is the water

1 business is very different than the gas business  
2 because in the water business the minimum system is  
3 determined not by the load of the customers in a  
4 residential development, for example, but by the  
5 requirement to be able to feed water to that fire  
6 hydrant that is sitting out in the front of your  
7 yard so that if your house catches on fire, there's  
8 enough capacity to deliver water so they can put  
9 the fire out. So that's a much bigger pipe than  
10 would be installed as a gas minimum system.

11 And the water system also includes water  
12 treatment plants, it includes sewage treatment  
13 plants, reservoir development, I mean, there's so  
14 many things in there that don't have anything to do  
15 with steel and plastic mains. So even if that index  
16 was published today, because it's that broad and  
17 general index, we don't know how it relates to  
18 steel and plastic pipes so you may or may not be  
19 reflecting what's actually happening in terms of  
20 converting these to constant dollars.

21 The Handy-Whitman index for all of its  
22 faults, I mean there are, I mean it's not a perfect  
23 index either, but for all of its faults, it does  
24 break out steel and plastic and it gives you the  
25 relative relationships through time and so that



1 just, to me, that's by far, in a way, better than  
2 some general purpose index, even if the general  
3 purpose index was in fact the Canadian natural gas  
4 waste water and sewer index that's really used more  
5 for national accounting than it is for deriving  
6 values to inflate steel and plastic main.

7 Q. **[184]** O.K. Si on reste dans le même document, donc  
8 Gaz Métro dit que :

9 Ces données sont épurées en appliquant  
10 le critère décrit à la section 5.2.2  
11 qui exclut toute conduite pour  
12 laquelle la cote standard (cote Z) est  
13 supérieure ou inférieure à deux.

14 À la note de bas de page 27...

15 M. SYLVAIN TREMBLAY :

16 R. Où êtes-vous exactement?

17 Q. **[185]** À la pièce Gaz Métro-2, Document 1, page 26.

18 Je vais regarder... À partir de la ligne 1. Puis la  
19 note de bas de page 27 maintenant prévoit que :

20 Selon la loi normale, 5 % des données  
21 se trouvent à plus ou moins de deux  
22 écarts types de la moyenne, c'est-à-  
23 dire 2,5 % en deçà et 2,5 % au-delà de  
24 la moyenne.

25 Si on va à la pièce B-0097, Gaz Métro-3, Document

1 11, à la page 11, donc en haut de la page, on peut  
2 voir que :

3 Le filtre proposé pour corriger  
4 l'asymétrie est de retrancher par  
5 itération les valeurs extrêmes (à au  
6 moins deux écarts types de la  
7 moyenne). De cette manière, la  
8 distribution se centre.

9 Est-ce que Gaz Métro a considéré d'être peut-être  
10 un peu moins serrée dans son critère de sélection,  
11 c'est-à-dire de retrancher par itération les  
12 valeurs extrêmes à au moins deux écarts types de la  
13 moyenne pour retrancher moins de données puis d'en  
14 conserver plus pour le calcul des coûts moyens.

15 R. La réponse c'est : est-ce qu'on a considéré d'autre  
16 chose? Excusez-moi, la question c'est : est-ce  
17 qu'on...

18 Q. **[186]** La question c'est : est-ce que vous avez  
19 considéré être un petit peu moins, je ne sais pas  
20 si je peux employer le terme « sévères » mais un  
21 peu plus larges, moins restrictifs?

22 R. La réponse c'est qu'on n'a pas considéré d'autres  
23 points de coupure que deux. Par contre, tel qu'on  
24 l'a expliqué, l'important ce n'est pas le nombre  
25 de, parce que l'idée c'est de déterminer un coût

1           moyen représentatif et donc on n'a pas besoin  
2           nécessairement d'avoir un grand nombre de conduites  
3           pour le faire. L'important c'est que le résultat  
4           que ça donne, ça soit représentatif.

5           (14 h 50)

6           Q. **[187]** Bon. Si Gaz Métro avait appliqué un critère  
7           de sélection un peu plus large, donc, il y aurait  
8           plus de données qui, il y aurait moins de données  
9           qui auraient été éliminées. Par conséquent, il y  
10          aurait probablement plus de données par région.  
11          Puis peut-être que, à ce moment-là, les problèmes  
12          statistiques qui ont été rencontrés dans la  
13          méthodologie de l'Intercepte Zéro par région,  
14          auraient peut-être été éliminés. Est-ce que, pouvez-  
15          vous commenter cette affirmation?

16          M. SYLVAIN TREMBLAY :

17          R. Quand on parle, puis là, je vais surtout parler  
18          pour l'Intercepte Zéro, parce que ça s'applique  
19          moins pour le système minimal. Lorsqu'on veut des  
20          données représentatives de coûts moyen entre les  
21          diamètres par matériel, c'est pour pouvoir faire  
22          une régression qui va nous donner les meilleurs  
23          résultats possibles. Évidemment, on fait une  
24          régression linéaire. Lorsqu'on fait une régression  
25          linéaire, on peut approximer, à savoir si notre

1 régression est significative; donc, est-ce que la  
2 variable explicative permet de conclure que ce  
3 qu'on veut mesurer, dans ce cas-ci que le coût  
4 varie en fonction du diamètre, est expliqué par la  
5 variation.

6 On peut le voir, à partir de ce qu'on  
7 appelle le  $R(2)$ . Avec la méthode d'épuration qui a  
8 été appliquée telle quelle, en général, les  $R(2)$   
9 sont à environ quatre-vingt-dix pour cent (90 %).  
10 Le problème de certaines régions vient pas  
11 nécessairement de l'épuration, parce que quand il y  
12 a de l'épuration ça veut dire que c'est des données  
13 extrêmes qui sont enlevées. Donc, théoriquement,  
14 plus qu'on garde de données extrêmes, plus que  
15 notre  $R(2)$  va être bas. Alors, ce n'est pas une  
16 question de nombre ou de conduite qui a été épuré,  
17 qui va nous faire varier. En théorie, plus il y en  
18 a d'épurés, plus que les résultats d'une régression  
19 vont être significatifs.

20 Dans le choix de Gaz Métro, ça a été deux  
21 écarts-type. Parce que quand on regarde, par  
22 exemple, en statistique, puis qu'on fait des  
23 échantillons, puis qu'on fait des sondages, bien,  
24 le niveau de confiance, normalement, c'est deux  
25 écarts-type en bas puis deux écarts-type en haut.

1           Donc, c'est le choix que Gaz Métro a fait, puis n'a  
2           pas considéré d'autre chose; pourquoi prendre deux  
3           virgule un (2,1) écarts-type ou deux virgule deux  
4           (2,2).

5                        À ce moment-là, il aurait fallu avoir un  
6           raisonnement autre, qui nous aurait permis de  
7           déterminer que ça nous donnerait un meilleur  
8           résultat. Lorsqu'on a déterminé la façon de le  
9           faire, on n'avait pas d'argument pour utiliser  
10          autre chose que deux écarts-type. Donc, j'espère  
11          que ça répond à votre question. Mais c'est des  
12          précisions, là, sur la méthode employée, puis les  
13          résultats espérés.

14        Q. **[188]** Ça va. Je vous remercie. Dans la mesure où la  
15        Régie décidait que du travail additionnel était  
16        requis pour évaluer le traitement des données dans  
17        la banque de données comptable, est-ce qu'il serait  
18        opportun de traiter de ce sujet-là dans une séance  
19        de travail?

20        M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

21        R. Écoutez, je vais répondre une première réponse qui  
22        est oui. Si la Régie désire poursuivre des  
23        réflexions dans le cadre de groupes de travail,  
24        bien évidemment, Gaz Métro ne s'y opposera pas. Par  
25        contre, est-ce que ce serait notre recommandation?

1 Est-ce qu'on trouve que ça serait utile au  
2 processus? On va vous répondre non. On considère  
3 que des méthodes d'allocation des coûts, ce qui est  
4 important, c'est de trouver des méthodes qui  
5 permettent, qui sont raisonnables puis qui  
6 permettent une allocation des coûts qui est  
7 équitable et raisonnable. Peu importe la manière  
8 qu'on épure les données, on est capable de faire  
9 des choix sur lesdites méthodes, c'est-à-dire est-  
10 ce qu'on veut maintenir le Zero-intercept? Est-ce  
11 qu'on veut garder? Est-ce qu'on veut avoir le  
12 minimum système? C'est des éléments sur lesquels on  
13 peut statuer.

14 Pour ce qui est de l'épuration des données,  
15 on vous rappelle que si on choisit le minimum  
16 système, qui est la proposition de notre expert et  
17 de Gaz Métro, c'est, l'impact est beaucoup moins  
18 grand. Si on décide de rester vers le Zero-  
19 intercept, effectivement, ça a un petit plus  
20 d'impact. Nous, ce qu'on considère, c'est que la  
21 proposition que vous avez sur la table au niveau de  
22 l'épuration des données, il faut se rappeler que  
23 l'objectif, c'est d'arriver à un coût moyen de  
24 chacune des conduites, chacun des diamètres de  
25 conduite. C'est le but de l'objectif. Et c'est ce

1 qu'on réussit à atteindre. On réussit à avoir une  
2 base de données épurée, qui nous permet d'avoir des  
3 coûts moyens de chacune des conduites, qui est  
4 représentatif des coûts de développer notre réseau.  
5 (15 h 00)

6 Et on a, pour s'en réconforter, on a  
7 utilisé, entre autres, des données de la  
8 construction au niveau d'échantillons qui  
9 confirment nos hypothèses. Donc, qu'est-ce qu'on  
10 irait gagner dans un groupe de travail au niveau  
11 d'avoir un meilleur lien causal, un meilleur coût  
12 moyen? On pense que non.

13 On pense que ce qu'on a proposé  
14 actuellement sur... ce qu'on vous propose  
15 actuellement en fonction des données, ça nous  
16 permet effectivement d'avoir une bonne méthode,  
17 qu'il y ait des résultats qui sont équitables, qui  
18 sont raisonnables, et ça nous permet effectivement  
19 d'avoir un coût moyen représentatif de l'ensemble  
20 de notre réseau.

21 Q. **[189]** Parfait. Donc, ça va? On peut pour  
22 poursuivre? D'accord. Pas de problème. Maintenant,  
23 on va parler des branchements. Donc, je vous invite  
24 à prendre la pièce B-0072 qui est Gaz Métro 3,  
25 document 8, à la page 7. Ça va, donc, on peut voir

1 que

2 Une fois les coûts moyens de  
3 branchements, de pose, et de compteurs  
4 connus, il faut les multiplier par le  
5 nombre de branchements et le nombre de  
6 compteurs excédentaires au nombre de  
7 branchements. Il est à noter que le  
8 coût de branchement moyen inclut la  
9 pose du premier compteur.

10 Pourquoi les coûts d'installation des compteurs  
11 sont inclus dans la rubrique des branchements et  
12 non pas dans le coût des compteurs?

13 M. SYLVAIN TREMBLAY :

14 R. Au niveau des actifs, la catégorie d'actifs  
15 compteurs est une catégorie où est-ce qu'il y a du  
16 matériel. Puis, Gaz Métro dans ses activités, bien,  
17 ont considéré que le coût de matériel, c'était  
18 seulement le coût du compteur. Par exemple. Si on  
19 fait un programme de saut, je veux donner un  
20 exemple, mais quand on fait des programmes des  
21 sauts c'est-à-dire qu'on va... même si on compteur  
22 est supposé encore bon, on va aller le prendre  
23 puis on va le tester pour s'assurer que, en gros,  
24 la « batch » fonctionne bien.

25 Ce n'est pas que le compteur n'est plus



1 bon. Ce n'est pas qu'il y a un problème avec le  
2 compteur. Il peut être testé puis, après ça, il va  
3 être remis chez un autre client. Là, à ce moment-  
4 là, le coût d'installation su compteur, bien, ça  
5 passerait dans les coûts du programme de saut.  
6 Donc, mais s'il fallait changer le compteur, bien  
7 là, il y aurait un coût de compteur qui serait  
8 imputé.

9                   Donc, de ma compréhension, afin de  
10 délimiter les coûts, le coût d'installation inclut  
11 le branchement, quand on installe un nouveau puis  
12 qu'on fait un branchement, ça inclut le coût de  
13 pose. Puis, dans la portion des actifs, dans SAP,  
14 le coûts des compteur inclut seulement le matériel.  
15 Donc, c'est pour ça que le coût est inclus avec le  
16 branchement.

17 Q. **[190]** Puis, est-ce qu'il existe une base de données  
18 de l'ingénierie qui contient le type de branchement  
19 par adresse?

20 R. Qu'est-ce que vous voulez dire par « type de  
21 branchement »?

22 Q. **[191]** Une catégorisation qui aurait été faite par  
23 Gaz Métro de différents types de branchements.

24 R. Je suis... à ma connaissance, non.

25 Q. **[192]** Les longueurs, les diamètres, les matériaux?

1 R. Comme je vous... à ma connaissance, non.

2 Q. **[193]** L'année de mise en service?

3 R. Et je fais...

4 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

5 Voulez-vous qu'on prenne un engagement? Je ne sais  
6 pas, j'ai... non?

7 R. À ma connaissance, non.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Q. **[194]** Est-ce que ça veut dire que tous les  
10 branchements s'équivalent ou ils sont tous de la  
11 même nature ou ils sont regroupés tous sous le même  
12 vocable ou... c'est la magie de SAP qui opère  
13 encore une fois.

14 R. Bien, en fait, on a demandé les données de  
15 l'ingénierie. Dans SAP, les coûts de branchement  
16 fonctionnent de la même façon. Donc, il y a des  
17 coûts puis, à ce moment-là, c'est inclut dans la  
18 catégorie branchement mais il n'y a pas de  
19 différenciation. On ne peut pas, par exemple,  
20 regarder dans SAP : voici le branchement, combien  
21 ce branchement-là a coûté? Cette information-là  
22 n'est pas disponible. Voilà.

23 Q. **[195]** Non, non, ça, j'ai compris que SAP, c'est une  
24 merveille en termes de qualité de données.

25 R. Et peut-être, en fait... puis ça remonte un petit

1 peu à l'implantation de SAP, je crois que c'était  
2 en deux mille un - deux mille deux (2001-2002),  
3 qui était un projet important pour Gaz Métro. Et  
4 SAP, c'est un système qui permet beaucoup de choses  
5 mais qui nécessite beaucoup de développement,  
6 beaucoup de coût d'arrangement en fonction des  
7 particularités de l'entreprise. Alors, à ma  
8 compréhension, Gaz Métro, lorsqu'elle a fait  
9 l'implantation de SAP, a, dans son processus  
10 d'achat, n'a pas inscrit, n'a pas procédé pour que  
11 ces coûts-là suivent dans les bases d'actifs.

12 Mme LOUISE PELLETIER :

13 En d'autres mots, l'allocation de coûts et les gens  
14 qui étaient là pour développer des tarifs, ou des  
15 structures tarifaires ultérieurement, ont été  
16 l'enfant pauvre de la mise en place de ce beau  
17 système, il n'y a pas grand monde qui a dû être  
18 consulté, c'est ça qu'on comprend, là... Non, je  
19 n'ai pas besoin d'une réponse, je vous indique ma  
20 compréhension de la chose.

21 Mme CAROLINE DALLAIRE :

22 R. Merci pour votre empathie.

23 Mme LOUISE PELLETIER :

24 Ce n'était pas tout à fait de l'empathie, je  
25 n'irais pas jusque là.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Je vous dirais même que c'est une histoire connue,  
3 hein, l'implantation de SAP, puis pas juste chez  
4 Gaz Métro, ça ressemble souvent à ça, le scénario,  
5 les bons vieux systèmes maison, ils avaient peut-  
6 être bien des défauts mais en général, ils avaient  
7 été développés pour rencontrer les besoins de  
8 l'entreprise, alors que SAP, ça sert les besoins  
9 comptables, j'imagine, là, à tout le moins, ça  
10 permet de produire les états financiers. Enfin, on  
11 l'espère.

12 Me AMÉLIE CARDINAL :

13 Q. **[196]** Oui, donc j'ai parlé à mes grands manitous de  
14 l'analyse et on me dit, en fait, ce qu'on désire  
15 savoir, c'est que si quelqu'un appelle chez Gaz  
16 Métro pour creuser, est-ce que les données vont  
17 être géolocalisées?

18 M. SYLVAIN TREMBLAY :

19 R. La réponse, c'est oui.

20 Q. **[197]** Donc est-ce qu'on doit comprendre qu'il y a  
21 des données à cet effet-là?

22 R. Bien, tout à l'heure, il y avait les services, en  
23 fait, il y avait des, sur l'ingénierie, là, il y  
24 avait des questions puis là-dedans, il y avait une  
25 catégorie qui s'appelait la géomatique; la

1 géomatique, c'est quoi, c'est les gens qui  
2 s'occupent de maintenir, de s'assurer que, ils font  
3 une carte avec des conduites, mais entre faire une  
4 carte avec des conduites puis pouvoir associer une  
5 portion à un type de matériel, et cetera, puis à un  
6 client, là, ce n'est pas nécessairement possible de  
7 le faire.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Vous devriez en faire vos amis. Plus que les  
10 comptables, ce que je comprends.

11 Me AMÉLIE CARDINAL :

12 Q. **[198]** Donc, on achève. Je vous réfère à la pièce B-  
13 0072, Gaz Métro-3, Document 8, à la page 2, à la  
14 question 1.2, où Gaz Métro dit que :

15 La valorisation des actifs est  
16 effectuée par catégorie d'actifs, et  
17 non pour chaque actif dans la  
18 catégorie. Par conséquent, il n'y a  
19 qu'un seul taux d'amortissement pour  
20 chaque catégorie d'actifs.

21 Je vais vous référer à également une pièce du  
22 dossier R-3837-2013, que je vais déposer ici,  
23 Madame la greffière; donc on serait à 0041. Merci.  
24 Donc cette pièce-là, c'est un tableau qui est, qui  
25 s'intitule « Dépenses d'amortissement

1 prévisionnelles 2014 ».

2

3 A-0041 : Pièce du dossier R-3837-2013, tableau  
4 intitulé « Dépenses d'amortissement  
5 prévisionnelles 2014)

6

7 Et on voit qu'il y a des taux d'amortissement  
8 différents pour les branchements si on regarde les  
9 lignes 21 à 27. Est-ce que vous pouvez expliquer  
10 ces, expliquer votre, dans le fond, ce que vous  
11 avez mentionné dans la première pièce à laquelle  
12 j'ai référé?

13 M. SYLVAIN TREMBLAY :

14 R. Oui. En fait, puis un petit peu comme quand on a  
15 parlé tout à l'heure, là, des conduites  
16 principales, je mentionnais que dans les livres, on  
17 avait les conduites principales pour le plastique,  
18 pour l'acier, on avait du plastique inséré,  
19 possiblement antérieurement, mais on n'en a plus,  
20 on avait de la fonte, donc chacune de ces  
21 catégories-là, par exemple plastique, acier,  
22 correspond à une catégorie d'actifs, puis chaque  
23 catégorie d'actifs a un seul taux.

24 Par exemple, est-ce que c'est un  
25 branchement, puis là, dans les branchements, c'est

1 plus facile, là, mais ceci dit, pour les  
2 branchements pour les clients, on n'est pas  
3 capables d'associer à savoir si c'est un  
4 branchement de plastique ou d'acier, par client.

5 (15 h 12)

6 LE PRÉSIDENT :

7 Q. [199] Mais on voit qu'il y a des taux  
8 d'amortissement différents donc j'imagine que ça  
9 fait appel à des matériaux, enfin des choses  
10 différentes s'ils amortissent de façon différente?

11 M. SYLVAIN TREMBLAY :

12 R. En fait, il y a une étude des taux d'amortissement  
13 qui est effectuée puis l'étude des taux  
14 d'amortissement fait, c'est un actuaire qui  
15 participe à ça donc évalue la valeur actuelle, la  
16 valeur probable, la valeur future et détermine un  
17 taux en fonction de la catégorie d'actifs. Peut-  
18 être pour préciser, par catégorie d'actifs, dans le  
19 cas, par exemple, des compteurs, il n'y a pas une  
20 catégorie d'actifs compteurs rotatifs, compteurs  
21 turbines, il y en a seulement une grande donc on va  
22 retrouver dans la même catégorie des petits  
23 compteurs, des gros compteurs puis le taux va  
24 s'appliquer, que ce soit un compteur petit ou un  
25 compteur gros. Dans ce cas-ci, chaque catégorie

1 d'actifs c'est acier, plastique direct, plastique  
2 inséré et dépendamment de l'évaluation de  
3 l'actuaire, il pourrait avoir des taux différents.

4 Me AMÉLIE CARDINAL :

5 Q. [200] Donc si on l'applique... Ah, je m'excuse.

6 O.K.

7 Dr. H. EDWIN OVERCAST:

8 A. Let me just add, you're absolutely correct. Even  
9 within steel, I mean, you've been installing steel  
10 for a long time and initially it was bare steel,  
11 then it was cathodically protected and, you know,  
12 and they've improved the technologies. The same  
13 thing is true of plastic. Some of the first plastic  
14 that went in is not as good as the plastic that is  
15 going in today. In fact, there are some systems  
16 that, if they grew a lot in the sixties (60s) and  
17 put in a lot of plastic, they've already had to  
18 replace that. But that's not what you would expect  
19 out of a plastic pipe you put in today.

20 So you've got different kinds of steel,  
21 different mixes of the different kinds. Obviously,  
22 if you have bare steel, that's like cast iron,  
23 you're trying to replace that quickly because it,  
24 well no, hopefully not that but, you know, it's  
25 more prone to leaks and rust and so you're taking



1 that into account in calculating the amortisation  
2 rate. It's what's the useful life of this whole  
3 class and this whole class is made up of a mix of  
4 different kinds of pipe, particularly in the case  
5 of steel.

6 Q. **[201]** Est-ce que vous aviez complété votre réponse?  
7 Oui? O.K. Parfait. Donc toujours à la pièce Gaz  
8 Métro-3, Document 8, à la page 2, la question 1.3.  
9 Gaz Métro dit que, bon, parce que dans le fond la  
10 question c'était commenter qu'à la référence (i) le  
11 Distributeur a effectué :

12 Une allocation directe des coûts des  
13 branchements et de l'amortissement des  
14 branchements à partir de l'interface  
15 entre différentes banques de données.

16 Et Gaz Métro dit :

17 Oui. L'interface en question tentait  
18 de colliger des informations, telles  
19 que le nombre de clients, le nombre de  
20 compteurs, le total aux livres des  
21 immos. pour répartir les coûts entre  
22 les clients. Cependant en pratique,  
23 des vérifications ont révélé,  
24 notamment, que le nombre de clients  
25 dans l'interface était erroné. Les

1 montants calculés n'ont pu être  
2 validés et les bases de données vers  
3 lesquelles l'interface pointait ne  
4 pouvaient permettre de calculer un  
5 coût de branchement ou d'amortissement  
6 adéquat.

7 Pouvez-vous expliquer en détail pourquoi  
8 l'allocation directe est plus possible pour les  
9 facteurs FS21 et FS21A.

10 M. SYLVAIN TREMBLAY :

11 R. Bon, je vais commencer par vous... par exemple,  
12 vous référer justement à la pièce qu'on a reçue  
13 tout à l'heure qui est GM-11, Doc. 20. Ça fait que  
14 là on voit, par exemple, on dit, bon, il y a des  
15 catégories d'actifs pour les branchements : acier,  
16 plastique direct. L'interface ne faisait pas  
17 référence à ces catégories donc quand on dit qu'on  
18 a essayé de reproduire, on a essayé de refaire la  
19 même chose mais de façon fonctionnelle, je vais  
20 vous donner juste un exemple mais quand il y a des  
21 branchements, maintenant dans les conditions de  
22 service et tarif, il y a une contribution de trois  
23 cents dollars (300 \$) et donc sur des comptes -  
24 puis là c'est un petit peu technique - mais sur des  
25 comptes temporaires, il y a des écritures qui sont

1 faites par la comptabilité pour tenir compte de ces  
2 écritures-là. L'interface ne peut pas capter ce  
3 genre de chose-là. Et tel que mentionné, là, bon,  
4 il y avait des problématiques, juste au niveau du  
5 nombre de clients. Donc, il y aurait eu un effort  
6 de reprogrammation important pour le recréer,  
7 plutôt que de le recréer. Gaz Métro a essayé de,  
8 bien, de façon informatique, je parle, donc, Gaz  
9 Métro a essayé de le refaire, mais en format Excel.

10 LE PRÉSIDENT :  
11 Maître Cardinal?

12 Me AMÉLIE CARDINAL :  
13 Oui?

14 LE PRÉSIDENT :  
15 Il faudra prendre une pause, une petite pause de  
16 cinq minutes.

17 Me AMÉLIE CARDINAL :  
18 Il n'y a aucun problème.

19 LE PRÉSIDENT :  
20 Est-ce que c'est le bon moment, ou il vous en...

21 Me AMÉLIE CARDINAL :  
22 Oui. Oui. Ça... Ça... C'est correct. Oui. Oui.  
23 C'est le bon moment.

24 LE PRÉSIDENT :  
25 Oui, je le sais qu'il est trois heures et vingt

1 (3 h 20). On va prendre une petite pause de cinq  
2 minutes. Il faut qu'on vous revienne. Maître  
3 Sigouin-Plasse, j'attendais une réponse pour vous,  
4 pour lundi. Est-ce que c'est possible pour vos  
5 gens? Est-ce que vous avez eu le temps de vérifier?  
6 Bien non, on n'a pas pris de pause. Vous ne l'avez  
7 pas... Alors cinq minutes, puis on en reparle au  
8 retour?

9 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

10 Oui.

11 (15 h 30)

12 LE PRÉSIDENT :

13 Bon, Maître Sigouin-Plasse, vous êtes prêts à me  
14 répondre?

15 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

16 Bien oui, mais certainement, Monsieur le Président.  
17 Pour Gaz Métro, il n'y a pas de problème, selon les  
18 disponibilités de la Régie, la semaine prochaine,  
19 lundi, jeudi ou vendredi, bien évidemment. Par  
20 contre, évidemment, on est dans un momentum. Si on  
21 pouvait préférer une journée, ça serait lundi, je  
22 vous dirais bien franchement. J'ai entendu mon  
23 confrère Neuman ceci dire qu'il n'était pas  
24 disponible lundi.

25

1 LE PRÉSIDENT :  
2 Mais on a une solution.  
3 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :  
4 Vous avez une solution? Alors, je me rassois.  
5 LE PRÉSIDENT :  
6 Bien non...  
7 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :  
8 Si ça complète la...  
9 LE PRÉSIDENT :  
10 Oui, vous avez tout dit? C'est fini?  
11 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :  
12 Nous, on est disponible. C'est ce que j'allais vous  
13 dire.  
14 LE PRÉSIDENT :  
15 O.K. Maître Sicard?  
16 Me HÉLÈNE SICARD :  
17 Oui, alors j'ai vérifié avec monsieur Moisan-  
18 Plante. La seule journée où il n'est pas  
19 disponible, c'est jeudi et comme Maître Turmel l'a  
20 indiqué, si on devait présenter lundi, mardi ou  
21 mercredi, là, on fera une demande et on l'exprime  
22 aussi à Gaz Métro dans le dossier 3879, phase 3,  
23 parce que les demandes de renseignement sont dues  
24 mercredi à midi (12 h 00), si je ne me trompe, le  
25 vingt-deux (22), c'est ça? Alors, on demandera

1           quelques jours de plus et on espère que vous n'êtes  
2           pas ce banc, mais on vous exprime...  
3           LE PRÉSIDENT :  
4           Non, je ne peux rien vous promettre.  
5           Me HÉLÈNE SICARD :  
6           ... on espère que la Régie sera...  
7           LE PRÉSIDENT :  
8           Mais mon collègue, ici, à côté est sur ce banc-là,  
9           je crois.  
10          Me HÉLÈNE SICARD :  
11          C'est ça.  
12          LE PRÉSIDENT :  
13          Donc, Maître Neuman... non, non, non, restez là,  
14          vous allez voir, c'est simple, on va s'arranger  
15          pour que vous passiez vendredi, probablement. Donc  
16          et on reviendrait tous lundi pour la dernière  
17          journée auquel cas donc lundi, on entendrait FCEI,  
18          UC et UMQ, à moins que monsieur Prévost, vous nous  
19          dites que votre avocat ne sera pas disponible? Ah!  
20          Il va être là. Donc, les planètes sont bien  
21          alignées pour lundi. C'est ça, puis on verra pour  
22          l'ajustement des dates de plaidoiries, là, mais ça  
23          devrait être correct puis Maître Neuman, vous  
24          voulez venir, allez-y.  
25

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Oui, alors je tenais absolument à venir. Alors, ça  
3 me convient parfaitement et simplement pour  
4 préciser que pour lundi, le rendez-vous médical est  
5 le matin, donc il se peut qu'en après-midi, qu'on  
6 soit là, en fait, qu'on soit là tous les deux. Mais  
7 donc, ce qui sera bien pour tout le monde.

8 LE PRÉSIDENT :

9 En plus. Bon, bien on verra si vendredi on est  
10 fatigué puis tanné puis prêt à aller en fin de  
11 semaine, bien on vous passera lundi après-midi.  
12 Oui, mais peut-être.

13 Me DOMINIQUE NEUMAN :

14 Les deux ça va, O.K.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Enfin, on va jouer ça à l'oreille.

17 Me DOMINIQUE NEUMAN :

18 Merci.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Merci. Donc, ma collègue ici me dit... l'engagement  
21 numéro 5, est-ce que vous avez une idée,  
22 Monsieur... ah, bien attendez, Maître Sigouin-  
23 Plasse. Oui? Oui? Une réponse?

24 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

25 L'engagement numéro 5 étant le tableau à

1 reconfectionner, c'est ça?

2 LE PRÉSIDENT :

3 Oui. Oui.

4 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

5 Bon. Dès qu'on libère notre panel, et cette

6 personne-là, je ne vous l'identifie pas, je vous

7 laisse deviner laquelle de ces personnes-là va y

8 répondre. Il va s'attabler et il va... ça ne

9 devrait pas être très long là, dès qu'on libère, ça

10 sera peut-être demain en fin de journée ou lundi...

11 lundi... vendredi, j'en perds mon calendrier, ou

12 vendredi midi (12 h 00), là, mais tu sais...

13 LE PRÉSIDENT :

14 O.K. Alors Maître Cardinal a une dernière question,

15 après ça, quelques questions du banc puis on va

16 essayer de libérer tout le monde le plus rapidement

17 possible.

18 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

19 J'aurais une question en réinterrogatoire, Monsieur

20 le Président, je ne veux pas...

21 LE PRÉSIDENT :

22 O.K.

23 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

24 ... jusqu'à présent.

25



1 Me AMÉLIE CARDINAL :

2 Q. **[202]** Parfait. Donc, Gaz Métro a mentionné en  
3 audience que tous les volumes des clients  
4 interruptibles n'étaient pas pris en compte dans  
5 les critères de conception des conduites de  
6 transmission. Si je vous réfère à la pièce B-00100,  
7 Gaz Métro-2, Document 11, à la page 11, c'est la  
8 preuve sur les critères de conception du réseau, à  
9 partir de la ligne 1, la page 11.

10 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

11 Gaz Métro-2, Document 11, page 11? Je pense que ça  
12 ne fonctionne pas.

13 Me AMÉLIE CARDINAL :

14 Oui. B-00100, c'est ça.

15 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

16 100, O.K. Alors Gaz Métro-2, Document 14, je crois.

17 Me AMÉLIE CARDINAL :

18 Ah, c'est mon erreur.

19 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

20 De mémoire, là...

21 Mme CAROLINE DALLAIRE :

22 R. Je pense que c'est la 2, Doc. 13 de Gaz Métro.

23 Me AMÉLIE CARDINAL :

24 Q. **[203]** Je vais la vérifier pour être sûre.

25

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 Oui, il me semble.

3 (15 h 36)

4 Me AMÉLIE CARDINAL :

5 Gaz Métro-2, Document 13.

6 LE PRÉSIDENT :

7 C'est parce que c'est Gaz Métro...

8 M. PIERRE MÉTHÉ :

9 Maître Cardinal, la note qui apparaît au SDÉ n'est

10 pas la même qui apparaît au bas de la page; au bas

11 de la page du document, c'est bien écrit Gaz Métro-

12 1, Document 5, révisé le sept (7) avril deux mille

13 quinze (2015).

14 Me GUY SARAULT :

15 Ça concerne le renforcement du réseau.

16 LE PRÉSIDENT :

17 C'est ça.

18 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

19 R. C'est beau. Bien nous, on a la pièce.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Oui, c'est Gaz Métro-1, Document 5, mais du dossier

22 3919.

23 Me AMÉLIE CARDINAL :

24 C'est ça, c'est dans le dossier 3919 mais ça a été

25 déposé dans notre dossier. Donc c'est clair.

1 Q. [204] Donc on peut lire à la ligne 1 que :  
2 Dans son analyse de la phase 1 :  
3 calcul du débit horaire de référence  
4 pour 2014, Artelys a constaté que le  
5 maximum du débit horaire observé lors  
6 d'une journée d'interruption chez les  
7 clients en combinaison tarifaire  
8 pouvait ne pas montrer une baisse  
9 significative. Ainsi, le critère no 4  
10 « Possibilité d'interrompre le  
11 client » de la catégorie « Besoins des  
12 clients » doit être révisé.

13 Et là, Gaz Métro renvoie au rapport d'Artelys, qui  
14 a été présenté, bon, à la pièce Gaz Métro-1,  
15 Document 7. Par commodité, je l'ai imprimé et je  
16 peux en transmettre une copie; j'imagine, Madame la  
17 greffière, je ne sais pas si on le recote, il a  
18 déjà été déposé dans le dossier. Parce que je ne  
19 sais pas si c'est dans l'autre dossier ou s'il a  
20 été, par association, déposé dans notre dossier.  
21 D'après moi, il n'est pas déposé dans le dossier,  
22 donc on va le coter, oui. D'accord, donc ça va être  
23 la pièce A-0042, c'est ça.

24

25 A-0042 : Rapport d'Artelys : Projet d'analyse

1 et de projection de débit horaire de  
2 référence : rapport finale

3

4 Donc on peut regarder, il y a des passages qu'on a  
5 surlignés en jaune; donc si on regarde la page 21 :

6 La méthodologie utilisée pour  
7 l'établissement du débit horaire de  
8 référence tient-elle compte des  
9 volumes consommés au service  
10 interruptible tarif D5?

11 Et la réponse a été :

12 Oui mais seulement en partie, tel que  
13 plus amplement expliqué [...]

14 À la page 22 :

15 Les constats dans le cadre de votre  
16 analyse cadrent-ils avec le principe  
17 détaillé ci-dessus?

18 Pas pour tous les clients. Nous avons  
19 constaté au fil de nos analyses, que  
20 les débits horaires réels observés  
21 chez les clients en combinaison  
22 tarifaire pouvaient ne pas montrer de  
23 baisses significatives lors d'une  
24 journée d'interruption.

25 Ensuite, à la page 23, finalement :

1                   Quelle est votre conclusion quant aux  
2                   contributions du service interruptible  
3                   qui devraient être prises en compte  
4                   dans l'établissement du débit horaire  
5                   de référence?

6           Et à la ligne 577, on peut lire que :

7                   Nous avons exclu les contributions des  
8                   clients qui sont uniquement au tarif  
9                   D5. Ceux-ci ont l'obligation de  
10                  s'interrompre complètement. Nous avons  
11                  également exclu les contributions des  
12                  clients en combinaison tarifaire dont  
13                  le volume souscrit est faible par  
14                  rapport au volume interruptible.

15           La Régie comprend donc que la portion interruptible  
16           des clients en combinaison tarifaire dont le volume  
17           souscrit par rapport à la portion continue est  
18           faible. Je m'excuse... je recommence, ça va être  
19           plus simple.

20                    Donc la Régie comprend que la portion  
21           interruptible des clients en combinaison tarifaire  
22           dont le volume souscrit par rapport à la portion  
23           continue n'est pas faible et prise en compte dans  
24           les critères de conception du réseau, est-ce que  
25           c'est exact?

1 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

2 R. Juste répéter votre dernière partie, pardon, juste  
3 la dernière phrase?

4 Q. **[205]** Est-ce que je dois la répéter encore une  
5 fois, ou ça a été...

6 Mme CAROLINE DALLAIRE :

7 R. S'il vous plaît.

8 Q. **[206]** Oui? Pas de problème. La Régie comprend que  
9 la portion, comprend donc que la portion  
10 interruptible des clients en combinaison tarifaire  
11 dont le volume souscrit par rapport à la portion  
12 continue n'est pas faible est prise en compte dans  
13 les critères de conception du réseau, est-ce que  
14 c'est exact?

15 (15 h 41)

16 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

17 R. C'est qu'on a tenté une réponse lundi, moi-même et  
18 mon collègue Mathieu Belland, donc on essaie de  
19 voir comment qu'on peut le... rebrasser ça puis  
20 vous redonner une réponse, là, pour que ça soit  
21 compréhensible. Bon, là, ici, premièrement, vous  
22 êtes dans un rapport d'Artelys. Artelys a fait des  
23 analyses pour le dossier renforcement de réseau et  
24 en faisant des analyses, il en est venu à certaines  
25 conclusions.

1                    Suite au rapport d'Artelys, on est venu  
2 mettre à jour nos critères d'opération et de  
3 réseau, qui est... pardon, la conception  
4 d'opération de réseau au niveau, effectivement,  
5 pour s'assurer que les libellés soient clairs.  
6 Donc, ce qui arrive, c'est qu'on peut voir les  
7 interruptions sur une base journalière puis on peut  
8 voir les interruptions sur une base horaire.

9                    Au niveau du plan d'approvisionnement  
10 gazier, quand on parle de transport, on parle  
11 d'outils d'approvisionnement, ce qui est...  
12 l'élément qui est important, c'est l'interruption  
13 sur une base quotidienne. Donc, vingt-quatre (24)  
14 heures. Le plan d'approvisionnement gazier est fait  
15 sur une base quotidienne, et ce qui est important,  
16 c'est qu'on ait un volume interruptible sur une  
17 base quotidienne.

18                    Pour ce qui est du réseau de distribution,  
19 particulièrement, ici, on parle, je vous rappelle,  
20 de transmission, c'est la capacité horaire, le  
21 débit horaire qui est important pour le design de  
22 la conception des réseaux. Donc on va prendre un  
23 exemple très simple, théorique. Vous avez un client  
24 qui consomme vingt-quatre mille mètres cubes  
25 (24 000 m<sup>3</sup>) par jour. Il nous dit qu'il va être en

1 combinaison tarifaire. Douze mille mètres cubes  
2 (12 000 m<sup>3</sup>) continu quotidien et douze mille mètres  
3 cubes (12 000 m<sup>3</sup>) interruptible quotidien. Ce qu'on  
4 constate par le passé, et ce n'est pas Artelys qui  
5 a fait ces constatations-là, c'est ce qu'on vit au  
6 niveau du plan d'approvisionnement, c'est qu'on  
7 interrompt le client dans sa partie interruptible  
8 quotidienne, il va effectivement nous donner douze  
9 mille mètres cubes heure (12 000 m<sup>3</sup>/h). Bien  
10 évidemment, il peut faire du gaz d'appoint pour  
11 contrer une interruption, faire des retraits  
12 interdits, mais faisons abstraction des  
13 possibilités que le client a, normalement, il nous  
14 donne douze mille mètres cubes (12 000 m<sup>3</sup>)  
15 quotidien interruptible, et il va consommer douze  
16 mille mètres cubes (12 000 m<sup>3</sup>) quotidien au service  
17 continu. Ça, ça fonctionne très bien.

18 Et notre hypothèse, qui était faite, et  
19 qu'Artelys vient nous dire « bien, vos hypothèses  
20 sont peut-être, effectivement, à ajuster », c'est  
21 qu'on disait, « bien s'ils nous donnent vingt-  
22 quatre mille mètres cubes (24 000 m<sup>3</sup>) par jour, ils  
23 nous... ils devraient consommer mille mètres cubes  
24 heure (1 000 m<sup>3</sup>/h), dont... mille mètres cubes  
25 heure (1 000 m<sup>3</sup>/h), c'est ça, cinq cent (500)



1 continu, cinq cent mètres cubes heure (500 m3/h)  
2 continu et cinq cent mètres cubes heure (500 m3/h)  
3 interruptible, qui donne notre vingt-quatre mille  
4 (24 000) quotidien ».

5 Ce qu'on se rend compte, c'est que quand on  
6 vient interrompre, c'est ça qu'Artelys a constaté,  
7 et qu'on vient interrompre les clients, nous, on  
8 pensait qu'ils nous donnaient cinq cent mètres  
9 cubes heure (500 m3/h) interruptible à l'heure. Ce  
10 qu'Artelys constate, c'est que dans certains cas,  
11 ils nous donnent, mettons, juste cent mètres cubes  
12 heure (100 m3/h). Ils consomment neuf cent mètres  
13 cubes heure (900 m3/h) continu et cent mètres cubes  
14 heure (100 m3/h) interruptible dans une heure  
15 donnée.

16 Ça, ça veut dire que s'ils nous donnent  
17 douze mille mètres cubes (12 000 m3) dans la  
18 journée, interruptible, ça veut dire qu'il y a  
19 jour... il y a des heures, dans le reste de la  
20 journée, où est-ce qu'à la limite, ils ne  
21 consomment peut-être plus.

22 Donc ce qu'on vient dire ici, puis c'est  
23 les critères de conception de réseaux qui sont  
24 importants, c'est que quand on fait le design du  
25 réseau de transmission, ce n'est pas cinq cent

1 mètres cubes (500 m3) continu puis cinq cent mètres  
2 cubes (500 m3) interruptible qu'il faut considérer,  
3 c'est s'ils nous donnent effectivement juste cent  
4 mètres cubes (100 m3) horaire, bien c'est neuf cent  
5 mètres cubes (900 m3) continu et cent mètres cubes  
6 (100 m3) qui est réellement interruptible. Et c'est  
7 ce cent mètres cubes (100 m3) qui est réellement  
8 interruptible, qui ne vient pas... qui n'est pas un  
9 critère, qui n'est pas considéré dans la conception  
10 du réseau de transmission.

11           Donc, c'est le résumé, le constat, qui a  
12 été vu par Artelys et Gaz Métro. Ça fait  
13 qu'Artelys, qu'est-ce qu'il est venu faire ici,  
14 c'est qu'il est venu dire, « bien, les clients qui  
15 sont cent pour cent (100 %) interruptibles, bien,  
16 dans mon cas... dans mon exemple, vingt-quatre  
17 mille mètres cubes (24 000 m3) par jour, bien, ils  
18 ne consomment pas, la journée, ils ne consomment  
19 pas, il n'y a pas d'enjeu, puis les clients qui  
20 sont effectivement en combinaison, bien ils sont  
21 venus faire certaines hypothèses pour pouvoir être  
22 capable de venir faire leur... de venir faire leurs  
23 preuves et au niveau des critères de conception et  
24 d'opération de réseaux, bien, ce n'est pas cinq  
25 cents mètres cubes heure (500 m3/h) qu'il faut

1           considérer interruptible, c'est neuf cent vingt  
2 mètres cubes heure (920 m<sup>3</sup>/h) continu et cent  
3 mètres cubes heure (100 m<sup>3</sup>/h) interruptible.  
4           (15 h 47)

5                       Et c'est ce qu'on vient refléter dans la  
6 pièce qui a été déposée dans le cadre de ce  
7 dossier, Gaz Métro-2, Document 13 qui est, on s'y  
8 perd dans les cotes, B-0100.

9           LE PRÉSIDENT :

10           Qui est B-0100, oui.

11           R. Un beau chiffre. Donc B-0100 à la page 11, 11 et  
12 12, c'est ce qu'on vient expliquer. Donc on vient  
13 expliquer que toute la conception des réseaux de  
14 transmission est à l'heure et c'est la partie, la  
15 DHM, donc la demande horaire maximale au service  
16 continu qui doit être considérée et la demande  
17 horaire maximale au service interruptible n'est pas  
18 considérée.

19           Q. **[207]** Et là, faisant du pouce là-dessus, c'est ce  
20 qu'on avait compris mais on n'était plus sûrs parce  
21 qu'il y a eu des changements, cette pièce-là a été  
22 déposée tardivement puis on connaît d'autre monde  
23 qui sont sur l'autre dossier puis qui nous disaient  
24 « Bien là, ce n'est pas ça que j'ai entendu. ».  
25           Bref, en matière d'allocation de coût, est-ce que

1 ce constat que, le constat il est fait par votre  
2 consultant, vous l'avez fait déjà, à tel point que  
3 vous en venez à changer vos règles de construction  
4 puis d'opération du réseau alors, en matière  
5 d'allocation de coût, est-ce qu'on ne devrait pas  
6 transposer cette règle-là et, enfin, en tenir  
7 compte dans l'allocation des conduites principales  
8 de transmission?

9 R. O.K. Donc, les critères de conception et  
10 d'opération de réseaux n'ont pas changé donc le  
11 critère de conception de réseaux c'est que les  
12 clients interruptibles ou les clients, la partie  
13 interruptible des clients en combinaison tarifaire  
14 n'est pas considérée dans la conception et  
15 l'opération des réseaux.

16 L'élément qui a été constaté, c'est que, je  
17 vous donne le même exemple, mon vingt-quatre mille  
18 mètres cubes par jour (24 000 m<sup>3</sup>/j), où est-ce que  
19 j'avais cinq cents mètres cubes (500 m<sup>3</sup>)  
20 interruptibles et cinq cents mètres cubes (500 m<sup>3</sup>)  
21 continus, ça c'est contractuel, on a un contrat  
22 avec le client qui est en combinaison tarifaire et  
23 au contrat c'est écrit qu'il est supposé d'avoir  
24 cinq cents mètres cubes heure (500 m<sup>3</sup>/h) continus  
25 et cinq cents mètres cubes heure (500 m<sup>3</sup>/h)

1 interruptibles.

2           Donc les gens quand ils faisaient la  
3 conception et l'opération des réseaux, bien, ils  
4 considéraient qu'il y avait cinq cents mètres cubes  
5 heure (500 m<sup>3</sup>/h) interruptibles. Les critères sont  
6 les mêmes encore aujourd'hui, c'est les mêmes  
7 critères. Ce qu'Artelys est venue leur dire, c'est  
8 « Bien quand vous considérez que c'est cinq cents  
9 mètres cubes heure (500 m<sup>3</sup>/h) pour ce client-là,  
10 moi je vous dis que ce n'est pas cinq cents mètres  
11 cubes heure (500 m<sup>3</sup>/h) qu'il vous donne comme  
12 volume interruptible, c'est, dans mon exemple, cent  
13 mètres cubes heure (100 m<sup>3</sup>/h) ».

14           Les critères n'ont pas changé, je vous  
15 dirais, dans ce cas-ci, on pourrait dire que c'est  
16 la donnée contractuelle qui ne reflétait pas la  
17 réalité de consommation horaire du client. Donc au  
18 niveau de l'allocation des coûts, on ne vient pas  
19 changer non plus nos méthodes puis on n'a pas à les  
20 ajuster parce que nous ce qu'on vient faire, c'est  
21 allouer les coûts entre les clients du service  
22 continu puis du service interruptible, dans ce cas-  
23 ci c'est soit D3, D4 et D5 et on vient utiliser les  
24 demandes horaires maximales, les DHM et, dans mon  
25 exemple où est-ce que j'ai un contrat, où est-ce

1 que j'ai cinq cents mètres cubes heure (500 m<sup>3</sup>/h)  
2 horaire continu, je vais allouer l'équivalent de  
3 coût d'une capacité de cinq cents mètres cubes  
4 heure (500 m<sup>3</sup>/h) horaire et mon autre cinq cents  
5 mètres cubes heure (500 m<sup>3</sup>/h) interruptibles, dans  
6 ce cas-ci, je ne lui allouerai pas de coût parce  
7 qu'on parle de transmission.

8 Ce qu'Artelys a trouvé comme information,  
9 et ce que ça va changer au niveau de l'allocation  
10 des coûts, c'est uniquement qu'on ne considérera  
11 pas le cinq cents mètres cubes heure (500 m<sup>3</sup>/h), on  
12 va prendre neuf cents (900) maintenant au continu  
13 puis on va prendre cent mètres cubes heure  
14 (100 m<sup>3</sup>/h) à l'interruptible. Donc les méthodes  
15 qu'on applique, la DHM autant pour le service  
16 continu, l'interruptible, c'est les mêmes méthodes,  
17 c'est la CA, CAU dans le cas qui nous, qui  
18 important ici c'est la CA, la capacité attribuée.

19 Donc on ne change pas la méthode,  
20 l'ingénierie n'a pas changé ses méthodes et on ne  
21 change pas nos méthodes. Ce qu'on constate, c'est  
22 les données contractuelles ne reflètent pas la  
23 réalité sur le terrain donc ça veut dire deux  
24 choses : soit que les contrats vont être modifiés,  
25 puis ce que je comprends de l'information qu'on m'a

1 donnée avant de me joindre à vous cette semaine  
2 c'est qu'effectivement c'est un processus qui est  
3 en cours donc, dans mon exemple, s'il y a un client  
4 qui avait cinq cents mètres cubes heure (500 m<sup>3</sup>/h)  
5 continu, cinq cents (500) interruptibles, on va  
6 modifier le contrat, on va faire un avenant, puis  
7 on va venir écrire neuf cents mètres cubes (900 m<sup>3</sup>)  
8 continu et cent mètres cubes (100 m<sup>3</sup>)  
9 interruptibles.

10 Et à partir du moment où soit que le  
11 contrat est modifié ou que l'ingénierie nous donne  
12 de l'information d'une base de données quelconque,  
13 bien nous on va venir allouer neuf cent mètres  
14 cubes (900 m<sup>3</sup>) de coût équivalent pour la partie  
15 continue puis zéro coût de capacité attribuée pour  
16 le cent mètres cubes heure (100 m<sup>3</sup>/h) équivalent.

17 Me AMÉLIE CARDINAL :

18 Q. **[208]** Ça va être tout pour mes questions, je vous  
19 remercie.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Merci, c'est plus clair. Madame Pelletier.

22 INTERROGÉS PAR LA FORMATION :

23 Mme LOUISE PELLETIER :

24 Q. **[209]** Un peu plus clair après que j'aurai pris  
25 vraiment connaissance de la pièce B-0100. Il ne me

1           semble pas avoir compris exactement ce que vous  
2           avez indiqué mais je vous relirai attentivement  
3           dans les notes sténographiques. Soyez-en certain.  
4           (15 h 54)

5                       Et parlant de notes sténographiques,  
6           j'irais à celles du treize (13) avril, dans votre  
7           présentation d'ouverture, où, lorsqu'on parlait,  
8           essentiellement, là, des principes qui devraient  
9           guider une allocation, un modèle d'allocation de  
10          coût, et j'essaie juste de me retrouver... Or, vous  
11          nous avez indiqué : oui, c'est sûr, le premier  
12          principe causalité des coûts, le premier principe.  
13          Pardon? Pardon. Page 28 des notes sténographiques  
14          du treize (13) avril, à partir de la ligne 5, 5 à  
15          13 à peu près. Or, où essentiellement, vous dites  
16          oui, parmi les méthodes d'allocation de coût sont  
17          raisonnables, lorsqu'elles permettent, un, de  
18          respecter le principe de causalité, principe  
19          fondamental que personne ne conteste, mais aussi  
20          quand elles sont simples, précises, fiables et  
21          stables.

22                       Première question : ne croyez-vous pas que  
23          le principe de stabilité devrait être ajouté à la  
24          liste des principes que vous avez indiqués dans la  
25          preuve, outre la relation causale, l'absence de



1 service gratuit, un partage juste et équitable, des  
2 économies, des déséconomies. Serait-il intéressant  
3 d'ajouter le principe de la stabilité d'une  
4 méthode?

5 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

6 R. Bien pour, effectivement, pour Gaz Métro, c'est un  
7 des éléments qu'on a considérés, effectivement,  
8 pour mettre en place des mesures qui sont en lien  
9 avec la causalité des coûts, mais aussi qui  
10 tiennent compte de certains autres éléments, dont  
11 la stabilité. Je pourrais vous dire aussi on  
12 pourrait rajouter la simplicité, les autres  
13 éléments, là, qui ont été mentionnés aussi.

14 Q. **[210]** Oui, mais quant à la simplicité, il faudrait  
15 agir avec prudence. Vous nous avez dit tantôt qu'il  
16 n'est pas opportun de multiplier à outrance le  
17 nombre de facteurs dérivés. Or, entre simple, ce  
18 avec, c'est votre opinion. Mais entre une méthode  
19 simple et une méthode simpliste, il y a une grande,  
20 grande marge. Or, je ne voudrais pas risquer de  
21 tomber dans ça. Or, méthode simple, c'est une  
22 chose.

23 Vous allez me permettre de revenir sur un  
24 commentaire, une affirmation. Je n'ai pas fouillé  
25 dans les notes sténographiques, mais c'est

1 monsieur, l'autre monsieur Tremblay, je pense, où  
2 vous nous avez indiqué hier que la base de données  
3 comptable, O.K., par rapport à l'ingénierie, en  
4 fait que la base de tarification, ce qu'on retrouve  
5 dans les actifs ça ne représente pas ce qu'on a  
6 dans le sol. Est-ce que c'est ça, que j'ai bien  
7 compris?

8 M. SYLVAIN TREMBLAY :

9 R. En fait, je vais préciser.

10 Q. **[211]** Oui.

11 R. Ce qui est dans SAP, là, dans la catégories  
12 d'actifs, donc, pour le total, ça représente ce  
13 qu'il y a dans le sol. Par contre, la base de  
14 données comptable, qui a été subdivisée, bien quand  
15 on regarde puis on veut trouver le même nombre de  
16 kilomètres en, par exemple, plastique deux pouces  
17 dans une région, on va trouver des écarts. Et donc,  
18 ce que je voulais exprimer, c'est que la  
19 ventilation qui a été faite ne permet pas de  
20 retrouver la ventilation réelle des conduites.

21 Par contre, le montant total qui est dans  
22 la base de tarification, lui, est indicatif de la  
23 valeur actuelle, là. Parce que quand on parle d'une  
24 valeur dans une base de tarification, c'est la  
25 valeur d'acquisition moins l'amortissement.

1 Q. **[212]** Donc, les... Je vais appeler ça quand même  
2 une donnée comptable, puis ce n'est pas la banque  
3 de données, mais les données comptables qui sont  
4 exprimées dans les dossiers, lorsqu'on réfère à une  
5 base de tarification à peu près à un point sept  
6 (1,7), deux milliards, on peut s'y fier, à ces  
7 données-là, par opposition aux autres, qui sont  
8 beaucoup moins fiables? Moi, je suis juste un peu  
9 apeurée...

10 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

11 R. Bien exactement.

12 Q. **[213]** ... quand on donne un rendement sur la base  
13 de tarification, donne un rendement de X pour cent  
14 (%) sur X millions de dollars ou milliards, peu  
15 importe. Est-ce qu'on a des chiffres qui sont  
16 corrects? Je reconnais que je n'ai pas fait de  
17 tarifaire de Gaz Métro encore, mais ça me  
18 questionne, ça m'interpelle.

19 R. O.K. Là, on va vous rassurer, là. La base de  
20 tarification, le coût de service de Gaz Métro;  
21 c'est tout de l'information qui est correcte, qui  
22 respecte les normes comptables. On a des  
23 vérificateurs, là, qui viennent s'assurer que  
24 l'ensemble des données sont bonnes. Ici, le défi  
25 qu'on a, c'est que plus on part du global puis

1 qu'on y va dans le détail; donc, on veut aller  
2 régional, on veut aller par type de conduite qui  
3 est installé dans chacune des régions : deux  
4 pouces, quatre pouces, six pouces, les compteurs,  
5 les branchements; c'est quand on rentre dans ce  
6 niveau de détail-là. Et plus on veut être détaillé,  
7 plus on va avoir effectivement une base de données  
8 qui ne nous permettra pas de faire ce type  
9 d'exercice.

10 (16 h 00)

11 Q. **[214]** Parfait. Je réfère maintenant à... on a éludé  
12 à cela ce matin, un extrait de C-FCEI-0023 qui  
13 s'appelle « épuration des conduites », qui était à  
14 la source, je pense, du questionnement pour vouloir  
15 épurer ou refaire un tableau où on a plusieurs  
16 colonnes, « matériaux », « mise en sol »,  
17 « régions » « diamètre », « longueur »; est-ce que  
18 vous retrouvez ce tableau avec plusieurs colonnes,  
19 dix (10) au total, et ça indiquait les données  
20 exclues et les données incluses. C'est peut-être  
21 plus facile à retrouver lorsqu'on fait référence à  
22 ça?

23 R. C'est bon.

24 Q. **[215]** Dites-moi, ces données-là, ça vient d'où,  
25 puis c'est quoi? Ce n'est pas ça le livre des

1 immobilisations lorsqu'on dit qu'on prend en compte  
2 chacun des investissements, chacun des actifs qu'on  
3 rentre? Et, il me semble, le peu de comptabilité  
4 que j'ai fait, même si c'est au niveau peut-être de  
5 moyennes entreprises, il me semble que quand on a  
6 des actifs, des immobilisations puis qu'on a  
7 calculé de l'amortissement, bien, il faut toujours  
8 bien savoir ce sur quoi on l'applique et savoir  
9 qu'est-ce qu'on a dans notre... comme information,  
10 comme banque d'actifs, essentiellement, pour les  
11 faire, un, rouler. Les flottes de camions, on a un  
12 amortissement qui va être dégressif, mais il en  
13 reste tout le temps dedans. Alors, là, je ne saisis  
14 pas ce que sont ces données, d'où elles viennent,  
15 puis, ça, si ce n'est pas le livre des immo, bien,  
16 est-ce que vous en avez... il y en a un livre des  
17 immo, j'imagine? Puis, c'est ça qu'on essaie de  
18 savoir. C'est quoi les titres dans le livre des  
19 immo puis pourquoi ça ne peut pas être utilisé?  
20 R. O.K. Je vais débiter... pardon... donc, je vais  
21 débiter peut-être une réponse un petit peu plus  
22 globale puis mon confrère pourra peut-être aller un  
23 petit peu plus dans le détail. Mais l'idée ici,  
24 c'est ce que... ce que je viens de vous mentionner,  
25 c'est que les informations qu'on a dans la base de

1           tarification, les investissements, ça, c'est des  
2           données qui sont fiables. Cette information est  
3           disponible par catégorie d'actifs. Par exemple,  
4           dans la base de tarification, vous avez une  
5           catégorie qui est les conduites principales. Vous  
6           avez une autre catégorie qui les branchements, les  
7           compteurs. À la base, ça, c'est de l'information  
8           qui est dans les dossiers tarifaires qui est  
9           fiable.

10                    Vous avez une autre base d'information qui  
11           est très fiable, c'est notre réseau, l'ingénierie.  
12           Donc, les conduites, les branchements... tantôt,  
13           ils ont dit : « Est-ce que vous avez... est-ce que  
14           tous vos réseaux sont numérisés? » Tous nos  
15           compteurs sont numérisés. On connaît les  
16           emplacements. On connaît l'emplacement des  
17           branchements des conduites. Ça, c'est une autre  
18           information qui est précise. Le défi ici, si on  
19           réussit... on essaie de faire, c'est de venir  
20           prendre l'information du réseau puis de venir y  
21           mettre des coûts. Malheureusement, on n'a pas une  
22           information... là, je vous l'image, vous êtes sur  
23           le système Web et là vous voyez le réseau, vous  
24           voyez qu'il y a une conduite sur votre rue. Vous  
25           cliquez sur la conduite. Elle vous dit qu'il y a

1 exactement... c'est une conduite de deux pouces,  
2 elle a tant de diamètre, tant de distance. On n'a  
3 pas l'information sur... elle a coûté combien en  
4 mil neuf cent soixante-dix-sept (1977)? Combien  
5 qu'il reste non amorti de cette conduite? Ça, c'est  
6 de l'information qu'on n'a pas. Donc, il faut  
7 utiliser la base de la donnée du réseau,  
8 l'ingénierie, et venir mettre des coûts sur chacune  
9 des conduites, les conduites de deux pouces, de  
10 quatre pouces, les compteurs, et caetera.

11 Et c'est là que je vais passer la parole,  
12 mais c'est ce qu'on... tantôt Sylvain a expliqué,  
13 c'est qu'on vient utiliser une autre base de  
14 données qui est la base de données comptable pour  
15 pouvoir venir produire le document auquel vous  
16 faites référence ici.

17 M. SYLVAIN TREMBLAY :

18 R. Oui, c'est un peu comme j'ai expliqué plus tôt, par  
19 exemple, dans le livre des immo en tant que tel, il  
20 n'y a pas de diamètre. Il n'y a pas de... par  
21 exemple, il n'y a pas... on ne peut pas sonder le  
22 livre des immo puis trouver : voici le coût des  
23 conduites de soixante millimètres (60 mm); voici le  
24 coût des conduites de cent quatorze millimètres  
25 (114 mm). Ça, c'est la partie comptable, le livre

1 des immo. Jean-François a mentionné que c'était la  
2 partie qui était... chaque année, on a des  
3 vérificateurs qui s'assurent que les totaux qui  
4 sont ajoutés sont bons.

5 Ici, la base de données comptable, qu'on a  
6 appelée comme ça parce qu'on la reçoit du service  
7 de la comptabilité, la base de données en tant que  
8 telle, ce n'est pas quelque chose qui est vérifié  
9 lors de l'exercice de vérification. C'est quelqu'un  
10 qui annuellement va regarder les ajouts globaux aux  
11 immobilisations, donc, dans une année, par exemple,  
12 cent millions (100 M) puis qui va venir le  
13 subdivisé par diamètre, par région, par matériel.  
14 Donc, ça, on appelle ça de l'activité extra-  
15 comptable. Ce n'est pas fait dans le système  
16 comptable. C'est fait à l'extérieur du système  
17 comptable. Et c'est ça qui va donner ce qu'on  
18 appelle aujourd'hui la base de données comptable.

19 Q. **[216]** Merci. Je n'aurai pas d'autres questions.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Vous n'avez pas d'autres questions?

22 Mme LOUISE PELLETIER :

23 Non.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Monsieur Méthé? Il ne reste que moi. Alors, je vais



1 continuer là-dessus. La Régie a besoin d'être  
2 rassurée puis vous allez voir, ce n'est pas un gros  
3 devoir, mais...

4 (16 h 05)

5 LE PRÉSIDENT :

6 Q. [217] C'est important pour nous, on veut bien  
7 comprendre. On aimerait savoir les champs  
8 accessibles, quand vous dites, là, il y a quelqu'un  
9 qui fait ça à chaque année, qui fait une extraction  
10 de SAP, j'imagine, quand on fait une interrogation  
11 à la SAP, SAP c'est une grande base de données, il  
12 y a de l'information, j'aimerais ça savoir qu'est-  
13 ce que vous êtes capable de tirer comme information  
14 de SAP? Quel est votre... donc la donnée fiable que  
15 vous sortez de SAP et qui sert par ailleurs à fixer  
16 des tarifs parce que ça sert à établir un revenu  
17 requis puis... hein? Puis après ça, c'est quoi les  
18 étapes que vous faites pour obtenir la base de  
19 données comptable? Un petit papier simple qui nous  
20 explique schématiquement en expliquant c'est quoi  
21 les champs d'information dont vous disposez au  
22 départ de la base de données fiables puis comment  
23 vous convertissez ça en base de données comptable?  
24 Puis vous pouvez prendre un engagement puis nous  
25 faire ça...

1 M. SYLVAIN TREMBLAY :

2 R. Bien, je peux essayer de vous faire une réponse  
3 courte puis si ce n'est pas satisfaisant, à ce  
4 moment-là, on prendra un engagement pour répondre  
5 de façon plus complète. Par exemple, admettons que  
6 Gaz Métro va faire un nouveau secteur, donc va  
7 mettre la conduite dans un nouveau secteur, à ce  
8 moment-là, Gaz Métro va ouvrir un projet. Le projet  
9 peut couvrir plusieurs rues, plusieurs diamètres de  
10 conduite, peut couvrir aussi un poste de détente,  
11 par exemple. Donc, il va y avoir le projet puis là,  
12 une fois que le projet va être démarré, tous les  
13 coûts qui sont reliés au projet vont être inscrits  
14 au projet. Donc, s'il y a du tuyau qui est utilisé,  
15 il y a du tuyau qui va sortir de l'inventaire puis  
16 qui va être mis dans le projet.

17 Si Gaz Métro contracte un entrepreneur  
18 général, l'entrepreneur général, toutes les  
19 factures liées au projet vont tomber dans le  
20 projet. Une fois que le projet est complété, le  
21 projet va avoir un coût global. Et ce coût global  
22 là va aller dans les immobilisations pour pouvoir  
23 faire le travail de venir subdiviser par  
24 conduite... Ce que la personne va faire, c'est  
25 qu'elle va prendre les projets de l'année puis en

1 fonction des factures, va venir attribuer des coûts  
2 à des conduites par matériel, par diamètre. Donc,  
3 je ne sais pas si c'est assez complet pour vous?

4 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

5 Oui. Mais j'ai compris, Monsieur le Président,  
6 qu'au-delà de la réponse qui vient d'être donnée,  
7 je comprends que pour la Régie, il y a une utilité  
8 à avoir un écrit entre les mains pour pouvoir mieux  
9 comprendre cette donnée-là que vous recherchez...

10 LE PRÉSIDENT :

11 Bien, on comprend qu'il y a un processus entre une  
12 base de données SAP qui sert à établir des états  
13 financiers puis dont on ne doute pas de la  
14 fiabilité, là. Puis après ça, bien il y a un  
15 exercice qui se fait pour allouer ces coûts-là puis  
16 on comprend qu'il y a une étape qui se fait entre  
17 les deux puis... on part de quoi comme information?

18 Je comprends, j'ai une bonne idée de ce que vous  
19 venez de me décrire, mais si on pouvait avoir ça  
20 sur papier puis peut-être avec un exemple fictif,  
21 là, mais juste donner, bon, à la fin de l'année  
22 deux mille quatorze (2014), il y a eu pour  
23 cinquante millions (50 M) d'ajouts au réseau  
24 réparti à travers...

25

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE  
2 Excellent.  
3 LE PRÉSIDENT :  
4 ... tant de projets puis chacun de ces projets-là  
5 comportait tant de conduites, tant de compteurs,  
6 tant de branchements, et caetera, puis...  
7 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :  
8 Engagement E-8, Monsieur le Président... E-9.  
9 LE PRÉSIDENT :  
10 E-9?  
11 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :  
12 Alors là, par contre, Monsieur le Président, je  
13 vais avoir besoin de vous pour résumer  
14 l'engagement.  
15 LE PRÉSIDENT :  
16 Oh, boy!  
17 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :  
18 Je m'excuse. C'est parce que je ne veux pas définir  
19 un engagement qui ne répond pas exactement à ce que  
20 vous recherchez comme information, pour être bien  
21 franc, là.  
22 LE PRÉSIDENT :  
23 Oui, Bien oui, tiens, on pourrait faire ça. On va y  
24 réfléchir, on va l'écrire puis...  
25

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 Vous allez nous adresser une lettre? On va-tu avoir  
3 une correspondance de Maître Dubois? C'est ça, non?

4 LE PRÉSIDENT :

5 Ah non, on pourrait vous le donner « live » demain  
6 matin. Non, non, on ne dérangera pas Maître Dubois  
7 pour ça.

8 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

9 O.K.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Bien, on peut le noter aux notes sténos qu'il y a  
12 un engagement puis on va le préciser demain, ça  
13 vous convient-tu?

14 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

15 Ça va. Ça va.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Oui?

18 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

19 Excellent.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Je poursuis. Il m'en reste peu.

22 Q. **[218]** J'ai bien compris que votre proposition c'est  
23 de faire à chaque année, malgré le fait qu'il y a à  
24 peine deux ans, vous nous avez demandé de produire  
25 l'étude d'allocation de coûts une fois aux deux

1           ans, mais là, vous aimez tellement ça que vous  
2           voulez le faire à chaque année. Mais vous voulez le  
3           faire à chaque année sur la base d'une année témoin  
4           projetée sur laquelle la Régie n'aura pas rendu de  
5           décision. Puis là, bien j'ai l'impression que vous  
6           nous oubliez dans le processus. C'est parce que  
7           jamais on n'aura une étude d'allocation de coûts  
8           faite sur la base d'un budget autorisé par la Régie  
9           parce qu'on aura toujours, à chaque année, une  
10          itération qui aura été faite, vous tournez la  
11          manivelle de la machine à saucisses d'allocation de  
12          coûts avec vos données projetées, vous nous  
13          présentez ça dans votre dossier, on fait un dossier  
14          tarifaire, on rend une décision, qui ne correspond  
15          pas nécessairement au budget demandé. On produit  
16          des tarifs avec ça mais on n'a jamais, on ne peut  
17          jamais comparer les tarifs autorisés à l'étude  
18          d'allocation de coûts du budget autorisé.

19          (16 h 10)

20                   C'est l'fun, je n'ai même pas posé la  
21          question... mais, non, non, non, allez-y. Mais vous  
22          me voyez venir. Bien, la question, c'est, bien, de  
23          deux choses, l'une, ou, dans un temps rapide, parce  
24          que votre machine à saucisses est hyper  
25          performante, puis donc entre le moment où on rend

1 la décision sur le fond puis le moment où vous nous  
2 présentez des tarifs, vous retournez la machine à  
3 saucisses puis là, vous nous produisez une nouvelle  
4 étude d'allocation de coûts, mais faite avec le  
5 budget autorisé, ou bien on revient à l'ancienne  
6 méthode puis on fait des allocations de coûts sur  
7 des budgets autorisés, mais de l'année précédente?

8 Mme CAROLINE DALLAIRE :

9 R. J'aimerais ça juste vous dire que oui, on est très  
10 efficaces; ça, c'est une première chose.

11 Q. **[219]** Je n'en doute pas.

12 R. Et, autre chose, on ne vous oublie pas, ne vous  
13 inquiétez pas, dans tout le processus, on ne vous  
14 oublie jamais. En fait, pour nous, ce qui est  
15 important, c'est que ça puisse servir d'intrant à  
16 notre stratégie tarifaire annuelle; ça, c'est, vous  
17 l'avez bien compris puis, effectivement, c'est un  
18 budget projeté qui n'a pas été encore approuvé par  
19 la Régie, vous avez raison.

20 Mais ce qui est long aussi, c'est de  
21 calculer les facteurs. Une fois les facteurs  
22 établis, vous allez rendre une décision sur le coût  
23 de service et quand ça, ce sera rendu comme  
24 décision, on pourra mettre à jour pour avoir un  
25 coût de service établi sur la décision finale de la

1 Régie.

2                   Donc on vous propose de faire notre  
3 allocation lors du dépôt de la cause tarifaire,  
4 basée sur le budget projeté, et de faire une mise à  
5 jour, qui suivra peut-être quelques semaines après  
6 la décision de la Régie pour avoir une étude  
7 d'allocation qui sera représentative de la décision  
8 finale de la Régie.

9 Q. **[220]** Et qui apparaîtrait comme pièce au dossier,  
10 là, donc une pièce révisée, par exemple, de GM  
11 machin, Document machin, mais version révisée suite  
12 à la décision sur le fond de la Régie? Auquel cas,  
13 on serait plus heureux.

14 R. Tout à fait.

15 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

16 R. Effectivement, c'est, c'était...

17 Q. **[221]** Mon collègue s'inquiète si ça annonce un  
18 investissement informatique, mais je ne pense pas.

19 R. Ça va dépendre de la décision au niveau de la  
20 complexité des méthodes. Mais...

21 Q. **[222]** Non, mais j'ai compris que c'était tout en  
22 Excel, ça.

23 R. Mais blague à part, effectivement, tu sais, on  
24 pourrait donner un exemple, là, la Régie décide que  
25 ce n'est pas un taux de rendement de neuf point un



1       pour cent (9,1 %) mais de huit point neuf (8,9 %),  
2       décide d'enlever cinq millions (5 M\$) de dépenses  
3       d'exploitation, c'est, le coût de service n'est pas  
4       de cinq cent quatre-vingt-quatorze millions  
5       (594 M\$), il est de cinq cent quatre-vingt-dix  
6       millions (590 M\$), ce n'est pas très long à faire,  
7       là, je veux dire, on va être capables de le faire  
8       assez rapidement.

9               Puis c'est un objectif important, il ne  
10       faut pas perdre de vue, pour ceux qui ont suivi des  
11       causes tarifaires avec Gaz Métro contrairement à  
12       Hydro-Québec, Hydro-Québec dépose ses tarifs,  
13       dépose ses coûts, son coût de service, son  
14       allocation du coût de service, puis dépose ses  
15       tarifs. Par exemple, Hydro-Québec a, par la Loi,  
16       une obligation de maintenir un niveau  
17       d'interfinancement pour les clients résidentiels à  
18       quatre-vingt-deux pour cent (82 %).

19               Donc si Hydro-Québec se présente devant  
20       vous avez une hausse de ses tarifs de dix pour cent  
21       (10 %), et vous avez un objectif de maintenir  
22       quatre-vingt-deux pour cent (82 %)  
23       d'interfinancement et vous n'avez pas l'allocation  
24       des coûts, c'est difficile pour vous d'essayer de  
25       juger est-ce que ce critère est respecté.

1                    Dans le cas de Gaz Métro, pendant plusieurs  
2 années avant les années 2000, avant qu'on soit en  
3 mécanisme incitatif, on a fait, presque à toutes  
4 les années, des corrections d'interfinancement et  
5 il n'y avait jamais l'allocation des coûts dans la  
6 même année; ce qu'il y avait, c'était l'allocation  
7 des coûts de l'année précédente, mais là, la Régie  
8 disait : « Bien là, vous avez une hausse tarifaire  
9 de trois pour cent (3 %) cette année, Gaz Métro. Je  
10 vais améliorer mon niveau, je vais réduire le  
11 niveau d'interfinancement des petits clients, je  
12 vais augmenter plus mes petits clients que mes  
13 grands, donc je vais augmenter mes petits de cinq  
14 pour cent (5 %) et mes grands de un pour cent  
15 (1 %). »

16                    Mais vous ne savez pas comment les coûts  
17 ont bougé. Donc on va se retrouver un an plus tard  
18 puis ça se pourrait même qu'on ait détérioré  
19 l'interfinancement, en tout cas, ou qu'on ne l'ait  
20 pas amélioré. Donc c'est une information qu'on  
21 trouve importante, il y a eu des dossiers ici même  
22 devant la Régie, dans les années 2000, avec un  
23 grand client, qui est TransCanada, on a eu la FCEI  
24 qui est venue faire des preuves devant nous en nous  
25 disant : « Bien, il nous manque une information, on

1 a une espèce de répartition tarifaire, qui nous  
2 donne une certaine partie de l'information, mais  
3 qui n'est pas comme si on avait l'allocation des  
4 coûts dans la même année. »

5 Donc c'est un objectif important, là, qu'on  
6 se donne, qu'on s'est donné, puis qu'on espère que  
7 la Régie va y adhérer.

8 (16 h 15)

9 Q. **[223]** Très bien, on avait compris ça mais on voyait  
10 qu'il y avait un petit, un petit tour de manivelle  
11 supplémentaire nécessaire...

12 Mme LOUISE PELLETIER :

13 Monsieur le Président, si vous me permettez, là, je  
14 veux faire du pouce sur votre... uniquement sur  
15 cette... ces présentations-là, Madame Dallaire,  
16 vous avez indiqué que, bon, ce faisant, à tous les  
17 dossiers tarifaires, sur la base du projeté, vous  
18 serez en mesure, aussi, de faire... de réviser  
19 votre stratégie tarifaire annuelle. Est-ce que  
20 c'est ça que j'ai compris, de réviser la stratégie  
21 tarifaire de man... de façon annuelle? Je vous  
22 indiquerai que pour Gaz Métro, oui, ils nous  
23 présentent... pas Gaz Métro, mais pour Hydro-Québec  
24 Distribution, ils nous présentent tout ça, mais la  
25 révision de la stratégie tarifaire, donc un gel de

1 redevances, deux fois plus la deuxième tranche, ce  
2 n'est pas fait à tous les ans, loin de là, mais ils  
3 font quand même... ils présentent une allocation de  
4 coûts à tous les ans. Alors, j'aimerais saisir, là,  
5 est-ce que vous allez jusque-là ou pas?

6 R. O.K. Donc, Je crois qu'on veut dire la même chose,  
7 là, ici, il y a peut-être le choix des mots, là,  
8 qui a peut-être porté à confusion, je vous donne un  
9 exemple très concret, on fait une réforme des  
10 tarifs, on constate qu'on a un niveau  
11 d'interfinancement, mettons, de cinquante pour cent  
12 (50 %) pour les petits clients du tarif 1, et on se  
13 donne comme objectif de réduire les niveaux  
14 d'interfinancement, de l'amener à soixante,  
15 soixante-dix pour cent (60 %, 70 %). Donc, cet  
16 objectif-là, on va le maintenir année après année.  
17 On le... si on veut le réviser, parce qu'on a des  
18 nouvelles intentions, il n'y a pas de problème,  
19 mais on fait un peu comme Hydro-Québec, c'est qu'on  
20 va se donner un objectif, dans la stratégie  
21 tarifaire, ça va être de corriger  
22 l'interfinancement, jusqu'à un certain niveau, et à  
23 chaque année, on va faire un ajustement vers le  
24 sens de la stratégie qu'on s'est donné de corriger  
25 l'interfinancement. C'est pour ça qu'on dit qu'on a

1            besoin d'un point de départ, qui est l'allocation  
2            des coûts de service. Donc je pense qu'on se  
3            rejoint à cet égard.

4            LE PRÉSIDENT :

5            Q. **[224]** O.K. On s'entend qu'une stratégie tarifaire,  
6            c'est quelque chose qui est sur une perspective à  
7            long terme, hein, parce que changer les tarifs, ça  
8            prend beaucoup de temps. Enfin... on en discutera  
9            en phase 2.

10          R. Bien, effectivement, tout dépendant d'où est-ce  
11          qu'on va aller vers la modification des tarifs,  
12          probablement qu'on va être capable de mettre les  
13          nouveaux tarifs en place, mais on va se mettre des  
14          règles transitoires, on va se donner des objectifs  
15          sur plusieurs années. Ici on parle juste de  
16          corriger l'interfinancement, là, peu importe  
17          l'objectif qu'on se donne, on ne fera sûrement pas  
18          ça en une année.

19          Q. **[225]** Il y a des utilités qui se sont donné cet  
20          objectif-là il y a cinquante (50) ans puis ils n'y  
21          sont pas arrivés encore. J'ai une dernière question  
22          et elle s'adresse au docteur Overcast, on va finir  
23          en beauté avec vous.

24          (16 h 18)

25                    Je vais vous amener sur un cas, bien

1 j'allais dire hypothétique, bien je ne le sais plus  
2 s'il est hypothétique ou pas mais Gaz Métro, il y a  
3 quelques années, envisageait de prolonger son  
4 réseau vers la Côte-Nord pour desservir des grands  
5 clients industriels, c'est un projet qui tournait  
6 autour de huit cent millions (800 M) à un milliard  
7 de dollars (1 G\$), projet composé principalement de  
8 conduites de transmission pour un grand bout puis  
9 de conduite d'alimentation et de distribution près  
10 de la livraison des clients.

11 Je ne sais pas combien de clients étaient  
12 envisagés mais disons pas plus d'une vingtaine de  
13 clients industriels et peut-être, au passage,  
14 quelques centaines de clients résidentiels. J'ai  
15 bien entendu, votre proposition tourne toujours  
16 autour d'établir un coût moyen le plus fidèle  
17 possible et de le répartir le plus équitablement  
18 possible et vous semblez, pas vous semblez, vous  
19 dites fréquemment que le nombre de clients est un  
20 « driver » de coûts important.

21 Dans un tel projet qui rajouterait, disons,  
22 deux cent vingt (220) clients chez Gaz Métro mais  
23 qui coûterait un milliard (1 G), est-ce que votre  
24 discours resterait le même?

25

1 Dr. H. EDWIN OVERCAST:

2 A. I've actually dealt with this exact same problem  
3 so, for example, you have no gas service in an area  
4 and there's an industrial park going in there and  
5 they want to add fifteen (15) or twenty (20) major  
6 gas users. You know it's economic to expand the  
7 system in there for those fifteen (15) or twenty  
8 (20) major users but, on the way, you come close to  
9 two or three other communities where you could pipe  
10 the small commercial and residential customers in  
11 those other communities.

12 And the essential nature of the problem is  
13 that your existing embedded cost rates would not  
14 cover the full cost of doing that particular  
15 project and so what other companies have done is  
16 they've done something called the economic  
17 development rates and it recognises that both the  
18 towns that you pass and the state itself benefits  
19 from you attracting these customers.

20 And the way these economic development  
21 rates work is instead of basing them on pure cost  
22 of service, you base them on market based rates so  
23 those interruptible customers were burning number 2  
24 oil that was seventy-five percent (75%) premium  
25 over the cost of gas, even delivered on this more

1 expensive system.

2 And so for some period, as you develop out  
3 the integration of your system, you charge rates  
4 that are marked based in those markets and then  
5 when you sort of develop this out, hence the  
6 economic development at the end of that development  
7 period, what happens is those rates get merged into  
8 the rates so long as they don't create a huge  
9 impact.

10 So, for example, when I was at AGL, we had  
11 economic development rates in parts of South  
12 Georgia designed to let them grow their economies  
13 and those rates were based typically on propane.  
14 Propane was much more expensive than natural gas,  
15 even including all the cost of those pipes. So they  
16 contributed more initially to sort of buy down the  
17 investment and then, as you integrate it and you  
18 picked up all those customers in those towns and,  
19 you know, the commercial-industrial customers and  
20 you really created an integrated system off that  
21 one piece of economic development pie, that's when  
22 you then merge the rates.

23 And when we did it, the last time we merged  
24 and did away with our last economic development  
25 rate, the impact on the remaining customers, all



1 the other customers, when we rolled them in finally  
2 and put them on the same rates, it was something in  
3 the order of one to one and a half percent (1.5%)  
4 on everybody else, I mean, not a big value. And in  
5 fact, when you're adding fifty thousand (50,000)  
6 customers a year, one to one and half percent  
7 (1.5%) impact on everybody is, even if they're all  
8 economic at current rates, you're adding so much  
9 new cost relative to the embedded cost that that  
10 kind of impact is not much.

11 (16 h 23)

12 And so that's the way that's handled  
13 because you're not creating an integrated system to  
14 start with but you are providing for those  
15 customers a better source of fuel, a less costly  
16 sort of fuel and ultimately, everybody benefits.  
17 Initially, your existing customers benefit, because  
18 these people are paying a price based on propane,  
19 or number 2 oil, or whatever it is, which is higher  
20 than the standard rates. So, they're not  
21 subsidizing that to a great extent. And then, you  
22 ultimately, they benefit, because you've been able  
23 to expand the system and create an integrated  
24 system, all along that pipe. And then everybody  
25 benefits from that ultimately.

1 THE PRESIDENT:

2 Thank you. Maître Sigouin-Plasse, nous avons  
3 terminé. Vous aviez... Vous avez encore d'autres  
4 questions?

5 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

6 Bien je réinterroge sur les questions bien  
7 spécifiques...

8 LE PRÉSIDENT :

9 Oui.

10 RÉINTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

11 ... qui sont abordées lors du contre-interrogatoire  
12 qui vient de se terminer par la Régie, Monsieur le  
13 Président. Bien en fait, sans surprise, Monsieur le  
14 Président, je reviens sur l'épuration, sur la  
15 question de l'épuration. Mais je vous avais entendu  
16 beaucoup, les témoins, parler là-dessus. Puis vous  
17 allez avoir d'autres, vous allez avoir des écrits,  
18 vous avez demandé un engagement, puis vous allez  
19 avoir engagement numéro 5 qui va vous donner  
20 davantage de précisions. Mais là où j'aimerais, ce  
21 que j'aimerais entendre, c'est peut-être une  
22 réaction du docteur Overcast là-dessus. Il a  
23 entendu beaucoup d'explications. Et je pense que ce  
24 serait opportun de donner l'occasion au docteur  
25 Overcast.

1 Q. [226] Doctor Overcast, if you may, I would ask you  
2 that you heard... Je vais y aller en français, ça  
3 va être plus facile. So keep your headset. Donc,  
4 vous avez entendu des explications qui ont été  
5 données par Gaz Métro, sur la production des  
6 données relatives aux conduites principales, ce  
7 qu'ils font. Il y a l'épuration. Vous avez entendu  
8 parler de l'épuration de la banque de données  
9 comptable. Alors essentiellement, est-ce que vous  
10 pouvez commenter, ou est-ce que vous avez une  
11 impression à donner à la Régie sur ce que vous avez  
12 entendu, et sur, et par rapport, et en comparaison  
13 à ce que vous voyez dans d'autres juridictions?

14 Dr H. EDWIN OVERCAST :

15 A. I'll start with this is not an unusual problem. It  
16 really depends upon how sophisticated the utilities  
17 continuing property records system is. And so, what  
18 I'm hearing here is their system for mains, for  
19 example, only keeps steel and plastic. That's the  
20 only designations they have. Other companies keep  
21 different kinds of data. They may have, in the  
22 continuing property records, a bunch of sub-  
23 accounts underneath there, that keep that record by  
24 material size of pipe. And if you have that, that's  
25 great, I mean. Because then, you really got all the

1 detailed data you need.

2 But when you don't have that data, you have  
3 to have some method to come up with a reasonable  
4 estimate. And, as far as, I mean, if I were doing  
5 this, you always throw out outliers. And there's  
6 some of two ways to get the outliers; you can, my  
7 preference is to always start with show me a  
8 picture of what the data looks like. Okay? So if  
9 I've got all the points clumped together like this,  
10 and there's a point up here, that one's going.  
11 Because that's an outlier, I mean, it's clear  
12 visually. But they're doing the exact same thing  
13 statistically. They're adding to it and saying :  
14 let's pair down this sample, so that we'll get some  
15 averages that work, that are reasonable.

16 And I think that's a viable method. Now,  
17 would that be my preference? Actually, it wouldn't  
18 be, because it says I told them. My preference  
19 would be to just do the system at current cost, but  
20 they can't do that either. The way you do that is  
21 you'd say you've got fifty thousand kilometres  
22 (50,000 km) of two inch pipe, and that pipe, today,  
23 cost a hundred and fifty dollars (\$150) a metre,  
24 and you calculate what it is. And then, you'd take  
25 four inch and six inch, and if you have that data,

1 that's another way to get to the same result. So  
2 you use current cost and apply it to your existing  
3 system.

4 Well, they didn't have reliable current  
5 cost, because they don't put in much steel. And so,  
6 they didn't want to go that way. So they're stuck  
7 with a continuing property record system that  
8 they've got, to parse into these different groups.  
9 And using a statistical technique and throwing out  
10 the outliers; and those are the things you do and  
11 then, you look at the results, and these results  
12 are very reasonable. I mean, I usually find that  
13 the customer classification is somewhere between  
14 sixty (60) and seventy percent (70 %) of the total  
15 cost of main. So that's in the zone that you find  
16 using the minimum system for, I mean, I can't tell  
17 you how many gas cost that he's had done. So... But  
18 it's more than one or two, I mean, it's in the  
19 fifties or sixties, probably.

20 (16 h 28)

21 So that's a reasonable range, and so, I'm  
22 comfortable saying that not perfect but a  
23 reasonable approximation, and when you... when  
24 you've got poor data, if you can get a reasonable  
25 measure of what it should be, then that's a

1 positive step and you're going in the right  
2 direction. No, would I have preferred that they set  
3 up SAP with sub-accounts? Absolutely. It makes your  
4 life so much easier when you can tell them, I not  
5 only know... I mean, electric companies are really  
6 pretty good about this. I know how many ten- (10-)  
7 kVA cans they have; I know how many fifteen's (15),  
8 twenty-five's (25), fifty's (50). I know how many  
9 thirty-seven and a half (37.5) kV underground  
10 Padmount transformers they have, what year they  
11 went in and how much they cost. I mean, that's the  
12 kind of data you like. Gas companies typically  
13 don't keep quite that detailed data. But there are  
14 gas companies that can tell you from when they  
15 started to today how much pipe they put in, what  
16 size it was, what type it was and how much it cost  
17 for each year. And that's sort of the best data  
18 that you can get when you've got that. But those  
19 are few and far between. So, cleaning up the data  
20 has got to be done.

21 Q. **[227]** Et une dernière question, Monsieur le  
22 Président, et c'est en lien avec une question que  
23 vous avez posée, Madame la Régisseur Pelletier,  
24 lorsque vous questionniez tout à l'heure le panel  
25 sur la question de la stabilité, un principe qui

1 devrait peut-être se retrouver dans ce dossier et,  
2 enfin, être reconnu à proprement parler. Et j'ai  
3 senti, puisque le docteur Overcast a enlevé ses  
4 écouteurs à un moment donné pour prendre la parole  
5 et j'ai senti qu'il aurait peut-être voulu ajouter  
6 quelque chose, alors peut-être que docteur  
7 Overcast, si vous avez quelque chose à ajouter là-  
8 dessus, je vous invite à le faire. C'est le bon  
9 moment. Après ça, on vous libère.

10 A. Well, I agree that what you want you want to see is  
11 you want to see general cost of service results  
12 that stay within the same range. It's terrible when  
13 you file a cost study in some classes producing a  
14 thirty percent (30%) return and two years later,  
15 they're producing a five percent (5%) return. I  
16 mean that's a huge disconnect but you like to see  
17 some stability in the allocation factors, some  
18 stability in the process. And so, when you see a  
19 big change in the costs for one class, from one  
20 year to the next, or even worse, somebody goes from  
21 being above the allowed return and falling below  
22 just in one year. I mean, those kinds of things are  
23 very difficult to deal with and you want a method  
24 that will be stable over time. And that's... part  
25 of the reason I recommend the minimum system is

1           that's a much more stable method than the zero  
2           intercept. Because every time you add data to the  
3           zero intercept, you get more probability that  
4           the... that the factors will change more because  
5           you are adding new data. So, I agree with you. You  
6           like stability and you like not switching between  
7           methods from one year to the next.

8       Q. **[228]** Je vous remercie. Alors, Monsieur le  
9       Président, ça clôt la preuve en chef de Gaz Métro.

10       LE PRÉSIDENT :

11       Merci beaucoup. Il me reste d'abord à présenter mes  
12       plus plates excuses aux interprètes là-bas et au  
13       sténographe ici. Évidemment, Monsieur le  
14       Sténographe, on ne vous en voudra pas si vous ne  
15       nous présentez pas les notes sténographiques de  
16       bonne heure demain. Prenez le temps de les faire.  
17       Au témoins de Gaz Métro, Dr. Overcast, merci  
18       beaucoup, merci de votre patience, merci de votre  
19       collaboration, puis vous êtes libérés, sauf vous,  
20       Monsieur Tremblay, vous allez travailler, hein,  
21       c'est ça? Non, prenez le temps de vous reposer puis  
22       il y a un match ce soir. Alors, merci, demain neuf  
23       heures (9 h 00). Bonne soirée.

24       AJOURNEMENT



1 SERMENT D'OFFICE :

2 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,  
3 certifie sous mon serment d'office, que les pages  
4 qui précèdent sont et contiennent la transcription  
5 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au  
6 moyen du sténomasque, le tout conformément à la  
7 Loi.

8

9 ET J'AI SIGNE:

10

11

12

13

---

Sténographe officiel. 200569-7